

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif
PARTIE A**

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	CCI
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Aquitaine 2014-2020
Version	2018.1
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	21 juin 2019

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE	1
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	5
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	5
3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	8
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	8
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	12
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a	12
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b	16
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3a	20
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3d	23
Tableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, et annexes I et II du règlement FSE) - 2 / 8ii	26
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	28
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 2 / 8ii	29
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 2	30
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 2 / 8iii.....	31
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	32
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 2 / 8iii	33
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 2	35
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 2 / 10ii.....	36
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	37
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 2 / 10ii	38
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 2	40
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 2 / 10iii.....	41
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	42
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 2 / 10iii	43
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 2	45
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 2a	46
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 2b	49
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 2c	51
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4a	53
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4b	55
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4c	57
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4e	60
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 5a	62

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6c	64
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6d	66
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 8a	68
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 9b	70
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6	72
Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 6 / 1	74
Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 6 / 2	75
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 7	76
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 7	77
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 7 / 1	78
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 7 / 2	79
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises	80
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	81
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	84
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme	84
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]	85
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	92
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE).....	94
Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles.....	95
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....	96
5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNESMMMM 100	
6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	104
7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....	107
8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS	108
Fonds Aquitaine Co-Invest.....	108
<i>investissements en fonds propres ou quasi-fonds propres</i>	111
Fonds de Prêts d'honneur agricole.....	114
<i>Fonds de prêts d'honneur agricole</i>	116
Fonds de prêts d'honneur création/reprise d'entreprise	120
<i>Prêts d'honneur création/reprise d'entreprise</i>	122
Fonds de prêts d'honneur dédiés au développement d'entreprise.....	125
<i>Prêts d'honneur développement d'entreprise</i>	128
9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE	131
10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013]	133
10.1. Grands projets	133
10.2. Plans d'action communs.....	136
11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	139
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	139

11.2.	Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	159
11.3.	Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	160
11.4.	Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	161
11.5.	Rôle des partenaires dans la réalisation du programme	162
12.	INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	163
12.1.	Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations	163
12.2.	Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication	166
13.	ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....	170
14.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	171
14.1.	Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel	171
14.2.	Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds	171
14.3.	Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales	171
14.4.	Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes 172	
	<i>ATLSBS</i>	174
14.5.	Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant	176
14.6.	Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées.....	177
15.	INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	178
16.	CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement).....	179
17.	PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013]	185
18.	INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [article 19, paragraphes 4 et 6, du règlement (UE) n° 1304/2013 (le cas échéant)]	188
	Documents.....	192
	Résultats de la dernière validation	193

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

Le programme d'investissement pour la croissance et l'emploi Aquitaine 2014/2020, a été approuvé et lancé officiellement en novembre 2014. Doté de 459,3 Millions d'euros de crédits européens, il prévoit un investissement total de 1258 M€ soit un taux de cofinancement de 36,2%. Sa stratégie se décline en 5 axes prioritaires thématiques appuyés par de l'assistance technique (AT) et mobilise 368,7M€ de Fonds européen de développement régional (FEDER), 80,5M€ de Fonds social européen (FSE) et 10M€ de crédits spécifiques à l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ). La répartition des crédits par axe hors AT exprime une stratégie orientée sur la contribution aux objectifs thématiques (OT) et priorités d'investissements de l'UE 2020 :

- Axe 1 – Recherche/innovation, compétitivité des PME -157M€ - 44,1% du FEDER (OT 1 et 3)
- Axe 2 – Amélioration de l'accès à l'emploi des Aquitains dont initiative pour l'emploi des jeunes 67,3M € FSE (OT10) et 20,1 M€ FSE-IEJ (OT8)
- Axe 3 - Investissements dans l'économie numérique 57,5 M€ - 15,6% du FEDER (OT 2)
- Axe 4 – Transition énergétique et écologique – 122,3M€ -34,4% - (OT 4, 5 et 6)
- Axe 5 – Quartiers Urbains en difficulté – 19M€ – 8,3% du FEDER (OT 8 et 9)

Les OT 1, 2, 3 et 4 concentrent 80% des crédits du FEDER hors AT dont 20% pour l'OT4 conformément aux exigences réglementaires pour les régions plus prospères.

Suivi des modification : en 2017, une modification mineure du PO (cf version 2) avait été apportée visant essentiellement à intégrer des ajustements liés à la fusion des Régions (Aquitaine, Limousin et Poitou Charentes). En 2018 une deuxième modification a notamment permis de clarifier le cadre de performance et de procéder à un ajustement de maquette en cout total pour l'IEJ.

Aperçu de l'année en programmation et réalisation en 2018 pour le PO Aquitaine

Sur le plan financier (cf tableau 6) le programme atteint fin 2018 un coût global de 791,2 millions d'euros correspondant à 62,1% de l'investissement total prévu. Ce taux varie de 106% à 19% selon les axes.

Au 31/12/2018 le niveau de dépenses déclarées par les bénéficiaires à l'Autorité de gestion atteint 418,1 M€ de coût total (cf tableau point 3.4 données financières tableau 6) soit 32,8% des dépenses totales variant de 68,2 à 18,2,9% selon les axes . Le taux de certification (validé Autorité de certification) au 31/12/2018 atteint 18% (29 à 0% selon les axes).

Cependant les écarts encore importants entre programmation et certification (44 pts) d'une part et les écarts constatés entre les axes rappellent l'enjeu permanent la remontée des dépenses pour éviter le

dégagement d'office.

Concernant le cadre de performance apprécié à l'échelle des axes (cf tableau 5 cadre de performance), 4 cibles financières sur 5 sont atteintes la dernière étant à quasi à 75% (axe 3). Sur les critères des réalisations physiques la totalité des cibles est atteinte ou dépassent les 75%. La combinaison des deux critères devrait permettre de libérer la réserve de performance.

Sur le plan des projets sélectionnés et réalisés :

Pour le PO Aquitaine, fin 2018, 1343 projets ont été sélectionnés (+230 par rapport à 2017) depuis le début du programme, dont 481 soutenus par le FEDER (+96) et 862 par le FSE (+134) et parmi ceux-ci 283 sont soutenus également par l'IEJ.

L'axe 1 FEDER (innovation compétitivité) reste le premier axe FEDER en niveau de programmation avec 69,1% des dépenses (+14 pts) mais marque le pas notamment concernant le soutien direct aux entreprises sur la priorité 1b. A noter que les instruments financiers sont maintenant mis en place pour un Fonds de co-investissement et 3 dispositifs de prêts d'honneur programmés en 2018.

L'axe 2, sur la partie FSE (hors IEJ) atteint fin 2018, 95.1 % du coût total programmé (+14 pts). Au sein de l'axe 2, l'Initiative pour l'emploi des Jeunes correspond à un objectif spécifique en faveur des jeunes qui ne sont ni en emploi ni en enseignement ni en formation (NEET) ; l'IEJ atteint un niveau de programmation de 106% , l'enjeu important sur ce dispositif reste la consolidation des réalisations (cf. point spécifique pour le rapport 2018).

L'axe 3 couvrant les investissements numériques atteint 19% (+1 pt) de coût total programmé, très légère progression liée surtout aux investissements des entreprises et aux développements de nouveaux services. Les coûts les plus importants sont attendus sur les opérations de réseaux qui n'ont pas encore été programmées en 2018. Ces derniers bénéficient de l'appui d'un prestataire pour accélérer l'instruction.

L'axe 4 visant la transition écologique et énergétique atteint un niveau de d'investissement de 65 % (+17pts). Cet axe continue à connaître en 2018 des opérations de plus grande ampleur dans différents domaines d'intervention (efficacité énergétique des logement, méthanisation et aussi biodiversité)

L'axe 5 vers les quartiers urbains atteint 33,5% des dépenses prévues (+6 pts). Sur les 12 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) éligibles, 6 ont engagé des travaux d'aménagement/réhabilitation ou de développement économique prévus dans leur stratégie urbaine.

L'appui technique du programme

Sur le plan des moyens, les actions d'assistance technique des axes 6 (FEDER) et 7 (FSE) sont engagées respectivement à hauteur de 29,8% et 54,4% des dépenses prévues et n'ont pas connu de nouvelle programmation en 2018. Une deuxième phase de programmation est en cours de préparation pour couvrir les besoins d'appui sur la deuxième période du programme. .

Gouvernance :

A l'échelle de la nouvelle Aquitaine, un troisième comité de suivi inter-fonds s'est réuni en 2018 à Vassivière (Limousin) rassemblant plus de 212 participants. L'avancement des différents programmes européens mis en œuvre en région (y compris les programmes interrégionaux ou programmes de coopération) et les rapports annuels ont été présentés à ce comité. Cette réunion a également permis de d'aborder les futurs programmes avec les partenaires. En 2018, 8 instances de consultation des partenaires ont été organisées pour la sélection des dossiers.

Plus spécifiquement sur les programmes aquitains, 1 comité d'animation s'est déroulé en décembre à Agen (47) et a permis d'échanger avec les partenaires sur les modalités de préparation des futurs programmes. Conformément au règlement l'IEJ a fait l'objet d'une évaluation d'impact (cf point spécifique).

Perspectives

Au regard des ressources disponibles et des cibles fixés pour 2023, le programme devrait nécessiter un ajustement sur quelques OS pour optimiser la fin de gestion et favoriser l'atteinte des résultats.

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises	<p>L'axe 1 est doté de 157 M€ de FEDER pour un montant total de dépenses de 493 M€ soit un taux moyen d'intervention UE de 32%. Cet axe se décline en 4 Objectifs Spécifiques (OS) rattachés à 4 priorités d'investissement de l'Union Européenne (PI):</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1.1 : Augmenter les capacités de recherche appliquée, de développement technologique et d'innovation dans le cadre de la stratégie de spécialisation intelligente (S3) de l'Aquitaine (PI 1.a) - 1.2 : Accroître et accélérer la mise sur le marché de produits ou procédés innovants (PI 1.b) - 1.3 : Accroître la pérennité des PME nouvellement créées et reprises (PI 3.a) - 1.4 : Accroître la taille des PME (PI 3.d) <p>Au 31/12/2018, l'axe 1 a programmé au total 201 projets, pour un coût total de 338,5 M€, et un taux moyen d'intervention UE de 30%. 101 projets contribuent à la S3. Fin 2018 130 opérations sont terminées. En termes de bénéficiaires, ces projets concernent 5058 entreprises (que ce soit dans le cadre d'une aide directe ou indirecte). Les Objectifs spécifiques les plus dynamiques sont ceux liés à la compétitivité (1.3 et 1.4) et contribuent le plus aux objectifs du cadre de performance. Si la progression de l'axe a connu un ralentissement, notamment sur les OS 1.1 et 1.2, sur ces deux objectifs, des projets sont en cours d'élaboration et seront programmés d'ici la fin des échéances. Le niveau de programmation de la maquette UE est de 65%.</p>
2	Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois	<p>L'axe 2 est doté de 86,3M€ de crédits UE dont plus de 10M€ au titre de l'IEJ, pour un coût total de 172M€ soit un taux moyen UE de 50%. Cet axe se décline en 6 Objectifs spécifiques regroupés autour de 4 Priorités d'Investissement de l'UE - 2.1 : Accroître l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie (PI 10.3) - 2.2 : Accroître la qualité et l'efficacité du système d'orientation et de formation aquitain (PI 10.3) - 2.3 : Faciliter l'accès et le maintien dans l'enseignement supérieur [...] (PI 10.2) - 2.4 : Accroître l'accès à l'emploi des aquitains de moins de 26 ans qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation (NEET) (PI 8.2) - 2.5 : Augmenter le nombre de créateurs-repreneurs issus notamment des publics les plus éloignés des dispositifs classiques d'accompagnement à la création d'activité (PI 8.3) 2.6 : Accroître le nombre d'emplois salariés et indépendants dans le secteur de l'ESS (PI 8.3) Au</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		31/12/2018, l'axe 2 enregistre 860 projets sélectionnés pour un coût total de 156,7 M€ et un taux moyen UE de 51%,. Parmi ces projets 742 opérations sont terminées au 31/12. La particularité du FSE réside dans la distinction entre les projets d'assistance aux structures (OS 2, 3 et 6) et ceux d'aides directes aux personnes (OS 1, 4 et 5). Au 31/12/2018 les bilans remontés des actions terminées concernent 36512 participants dont 53,9% de femmes, 93,6% de chômeurs et 60,7% de moins de 25 ans. Le niveau de programmation de la maquette UE fin 2018 est de 88%.
3	Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique et de nouveaux e-services au profit de tous les aquitains, tout en menant une stratégie concertée d'extension des réseaux	L'axe 3 a pour principal objectif de développer les nouveaux usages dans l'économie numérique et la mise en place d'e-services à destination de la population, tout en renforçant la couverture du territoire en réseau très haut débit. Pour cela il est doté de 57,5M€ de FEDER pour un montant total de dépenses de 186M€ soit un taux moyen d'intervention UE de 30.91%. Cet axe se décline en 3 Objectifs Spécifiques (OS) : 3.1 Accroître la couverture des zones prioritaires du territoire en réseau très haut débit (PI 2.a) 3.2 Augmenter les usages avancés des technologies numériques par les entreprises (PI 2.b) 3.3 Accroître l'offre de services numériques à destination du public, améliorer leur qualité et leur appropriation (PI 2.c) L'axe3 enregistre au 31/12/2018 92 projets sélectionnés (+21), pour un montant total d'investissements de 35,4M€, et un taux moyen d'intervention UE de 46 %. Au 31/12/2018, 63 projets sont terminés. En terme de réalisations prévues, 74 entreprises sont soutenues ainsi que la mise en place de 20 nouveaux services. Les OS 3.2 et 3.3 sont bien engagés et démontrent un dynamisme notamment en matière d'appropriation des technologies numériques par les entreprises avec cependant un volume d'investissement moyen plus important qu'initialement prévu appelant un soutien du FEDER égalent plus important. La programmation de l'OS 3.1 lié au réseau THD connaît des retards à la fois pour des raisons juridiques et techniques (cf. point difficultés de mise en oeuvre). Le niveau de consommation de la maquette FEDER atteint 28,5% fin 2018.
4	Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique	L'axe 4 est doté de plus de 122M€ de crédits UE pour un coût total de 359M€ soit un taux moyen UE de 34%. Cet axe se décline en 7 OS regroupés autour de 7 PI : 4.1 : Accroître la production d'énergies renouvelables à partir de la biomasse, de la géothermie et des ressources marines (PI4a) 4.2 : Réduire l'intensité énergétique des entreprises (PI 4.b) 4.3 : Accroître l'efficacité énergétique pour réduire la consommation finale d'énergie des bâtiments publics et du logement (PI 4.c) 4.4 : Accroître la fréquentation des modes durables de déplacement (PI 4.e) 4.5 : Réduire la vulnérabilité des populations les plus

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>exposées aux risques d'inondation, d'érosion-submersion et de pollution de l'eau (PI 5.a) 4.6 : Développer le tourisme autour d'un patrimoine culturel exceptionnel : le site de la grotte préhistorique de Lascaux (PI 6.c) 4.7 : Préserver et restaurer la biodiversité et les continuités écologiques (PI 6.d) L'axe 4 enregistre au 31/12/2018, 158 projets sélectionnés pour un coût total de 234,7M€ et un taux moyen UE de 27%. 100 projets sont terminés. La progression de l'axe 4 est principalement tirée par les objectifs spécifiques concernant les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique qui comprennent des projets en moyenne de plus grandes ampleurs mais également par les petits et moyens projets de la biodiversité/continuités écologiques. Le niveau de consommation de la maquette UE est de 52% fin 2018. Un renforcement de l'animation et éventuellement un ajustement d'objectifs spécifiques seront nécessaires pour optimiser la fin de gestion.</p>
5	Assurer le développement intégré des quartiers urbains en difficulté	<p>L'axe 5 est doté de 19M€ de FEDER pour un coût total de 38M€, soit un taux moyen d'intervention UE de 50%. Cet axe se décline en 2 Objectifs Spécifiques (OS) : 5.1 Créer des activités économiques dans les quartiers urbains en difficulté (PI 8.a) 5.2 Améliorer les conditions de vie des quartiers urbains en difficulté par leur réhabilitation physique (PI 9.b) Depuis l'approbation du PO, le décret du 30/12/2014 a fixé la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville. En Aquitaine 44 quartiers répartis dans les 12 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) éligibles (cf liste PO) ont ainsi été retenus rassemblant plus de 101000 habitants. Suite à un appel à manifestation d'intérêt lancé par l'AG en 2015, les 12 EPCI ont répondu positivement et ont élaboré une Stratégie Urbaine Intégrée de développement durable et inclusif (SUI). Fin 2017 l'ensemble des stratégies urbaines intégrées ont été validées et les 12 EPCI ont été désignés organismes intermédiaires. Au 31/12/2018 au total 22 projets ont été sélectionnés dont 9 opérations sont liées à l'appui à l'élaboration des stratégies urbaines intégrées et 13 sont des projets d'investissements (immobiliers, matériels et immatériels), 5 sur le volet économique et 8 sur le volet conditions de vie. Le niveau de programmation UE atteint fin 2018 27%. Cependant ces projets concernent fin 2018 7 Epci sur 12 et 6/13 projets se situent dans la Métropole de Bordeaux. Au total près de 16500 m² d'espaces de vie ou d'activités ont été aménagés ou construits dans les quartiers.</p>
6	Assistance technique FEDER	<p>Cet axe est doté de 12,8M€ de FEDER pour un montant total d'investissements de 25,7M€, soit un taux moyen d'intervention UE de 50%. Il se décline en 2 Objectifs Spécifiques (OS) : 6.1 Garantir l'efficacité du pilotage du programme 6.2 Accroître</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>l'efficacité de la communication sur l'intervention de l'union européenne en Aquitaine. Au 31/12/2018, 8 projets sélectionnés sur l'axe 6, d'un coût total de 7,6 M€, et un taux moyen UE de 61,54%, soit 29,79 % en coût total de la maquette.. Deux projets concernent les évaluations : évaluation ex-ante des instruments financiers et première phase du plan d'évaluation ; six autres projets relèvent de la mise en œuvre du programme : rémunération des agents, prestation d'appui à l'instruction et à la vérification des objectifs d'efficacité énergétique dans le logement (60 diagnostics commandés fin 2017), externalisation de la vérification de service fait (232 vérifications commandées fin 2017), l'animation des territoires, prestation pour la réalisation des diagnostics de Responsabilité Sociétale des Organisations (41 diagnostics réalisés fin 2018) et 1ère phase du plan de communication.. En terme de réalisation : on dénombre, 5 comités de suivi et 20 comités de sélection (Instances de sélection partenariales).. En terme d'instruction, on dénombre 481 dossiers FEDER programmés. Le nouveau site Europe Nouvelle Aquitaine est ouvert depuis juin 2017 (https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr) et enregistre fin 2018 près de XXXXX visiteurs.</p>
7	Assistance technique FSE	<p>L'axe 7 a pour vocation de prendre en charge les frais liés à l'assistance technique relevant du FSE. Pour cela il est doté de 3,15M€ de FSE pour un montant total d'investissements de 6,3M€, soit un taux moyen d'intervention UE de 50%. Cet axe se décline en 2 Objectifs Spécifiques (OS) : 7.1 Garantir l'efficacité du pilotage du programme 7.2 Accroître l'efficacité de la communication sur l'intervention de l'union européenne en Aquitaine L'axe 7 enregistre au 31/12/2017, deux projets sélectionnés, pour un coût total de près de 3,4 M€ et un taux moyen UE de 62,64%, soit 54,4% en coût total de la maquette.. Les projets concernent la rémunération des agents et l'externalisation de la vérification de service fait (364 vérifications commandées fin 2017).. En terme de réalisation on dénombre 728 dossiers FSE programmés et 16 refusés. A noter que fin 2017, dans le cadre du plan de formation mis en euvre par l'AG, 113 sessions de formations ont été organisées depuis le début du programme concernant près de 778 agents ou partenaires.</p>

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	1 700,00			4 145,00			Données provisoires (en attente des listes - 231 listées)
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	1 700,00			9 166,00			Sur cette priorité d'investissement des structures de recherche ont touché à travers leurs programmes de R&D un plus grand nombre d'entreprises que prévu initialement dans le PO. Cet indicateur présente un risque de double compte. Progressivement à l'échelle des OS un travail approfondi de décompte des doublons est réalisé pour décrire les entreprises ou personnes touchées au plus près de la réalité. Un état des lieux plus précis sera effectué à l'occasion de la préparation des évaluations d'impact en 2019.
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	100,00			110,00			
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	100,00			133,00			
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	700,00			520,00			
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	700,00			2 157,00			Cet indicateur présente un risque de double compte. Progressivement à l'échelle des OS un travail approfondi de décompte des doublons est réalisé pour décrire les entreprises ou personnes touchées au plus près de la réalité. Un état des lieux plus précis sera effectué à l'occasion de la préparation des évaluations d'impact en 2019.
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises	Entreprises	Plus développées	1 700,00			2 846,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
		coopérant avec des organismes de recherche									
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	1 700,00			10 036,00			Cet indicateur présente un risque de double compte. Progressivement à l'échelle des OS un travail approfondi de décompte des doublons est réalisé pour décrire les entreprises ou personnes touchées au plus près de la réalité. Un état des lieux plus précis sera effectué à l'occasion de la préparation des évaluations d'impact en 2019.
F	AQIC1	Nombre de visiteurs des Centres de culture scientifique, technique et industrielle	visiteur	Plus développées	2 000 000,00			1 016 387,00			
S	AQIC1	Nombre de visiteurs des Centres de culture scientifique, technique et industrielle	visiteur	Plus développées	2 000 000,00			1 219 700,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	3 094,00			178,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	9 036,00			8 999,00			2 983,00		
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	43,00			14,00			0,00		
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	121,00			101,00			27,00		
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	427,00			21,00			0,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	2 075,00			1 816,00			134,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	2 459,00			0,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	9 444,00			9 034,00			2 982,00		
F	AQIC1	Nombre de visiteurs des Centres de culture scientifique, technique et industrielle	817 825,00			298 700,00			0,00		
S	AQIC1	Nombre de visiteurs des Centres de culture scientifique, technique et industrielle	1 038 150,00			847 000,00			427 000,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien			
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien			
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien			
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées			
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées			
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche			

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	AQIC1	Nombre de visiteurs des Centres de culture scientifique, technique et industrielle			
S	AQIC1	Nombre de visiteurs des Centres de culture scientifique, technique et industrielle			

Axe prioritaire	1 - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	1 - Augmenter les capacités de recherche appliquée, de développement technologique et d'innovation dans le cadre de la stratégie de spécialisation intelligente de l'Aquitaine

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IR1	Effectifs de recherche et développement	chercheur personnel ou de soutien	Plus développées	13 747,00	2011	16 100,00			Source Ministère Recherche Attention série révisée avec une valeur de référence 2013 également révisée à 13899 soit sur cette base une progression 2013/2016 de 2% avec cependant des variations importantes sur des périodes intermédiaires (ex +6% 2013/2014). Pour mémoire progression attendue de +15 à +20% sur la période du programme.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR1	Effectifs de recherche et développement			14 240,00		14 370,00		14 721,00	

Axe prioritaire	1 - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	1 540,00			1 715,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	1 540,00			2 372,00			La majorité des entreprises sont aidées dans cet OS par un soutien non financier (CO04) Les structures d'appui à l'innovation à travers leurs programmes permettent de toucher un grand nombre d'entreprises. C'est le cas par exemple l'agence de développement de l'innovation. Cependant pour chaque nouvelle année de programmation seules les nouvelles accompagnées sont référencées, la progression du nombre d'entreprises soutenues sera moins forte sur les années à venir. Une révision des objectifs pourrait être envisagée dans le cadre d'une revue du PO, en tenant compte des équilibres de l'axe et du PO à respecter.
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	40,00			23,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	40,00			41,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	1 500,00			1 697,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	1 500,00			2 332,00			La majorité des entreprises sont aidées dans cet OS par un soutien non financier (CO04) Les structures d'appui à l'innovation à travers leurs programmes permettent de toucher un grand nombre d'entreprises. C'est le cas par exemple l'agence de développement de l'innovation. Cependant pour chaque nouvelle année de programmation seules les nouvelles accompagnées sont référencées, la progression du nombre d'entreprises soutenues sera moins forte sur les années à venir. Une révision des objectifs pourrait être envisagée dans le cadre d'une

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
											revue du PO, en tenant compte des équilibres de l'axe et du PO à respecter.
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	77 000 000,00			33 227 545,00			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	77 000 000,00			53 986 481,00			
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	10,00			21,00			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	10,00			27,00			
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Plus développées	25,00			15,00			
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Plus développées	25,00			26,00			
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Plus développées	15,00			18,00			
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Plus développées	15,00			27,00			l'écart est important mais le nombre d'entreprises concernées cependant est faible ; écart qui s'explique par la dimension et la nature des investissements innovants dans les entreprises (matériels/immatériels) qui peuvent être très variables et très difficiles à estimer au départ du programme.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1 634,00			1 057,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2 208,00			1 597,00			1 294,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	11,00			3,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	37,00			26,00			14,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	1 531,00			1 055,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	2 022,00			1 571,00			1 280,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	5 767 667,00			632 319,00			0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	50 306 394,00			44 648 573,00			14,54		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	2,00			0,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	15,00			13,00			7,00		
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	4,00			0,00			0,00		
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	25,00			21,00			11,00		
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	5,00			0,00			0,00		
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	33,00			21,00			11,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier			
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)			
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche			
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché			
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché			
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise			
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise			

Axe prioritaire	1 - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	2 - Accroître et accélérer la mise sur le marché de produits ou procédés innovants

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IR2	DIRD des entreprises	M€	Plus développées	846,00	2011	950,00			2017-2018 non disponibles Source Ministère de la Recherche et de l'enseignement supérieur A noter cible 2023 atteinte mais avec de fortes variations annuelles

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR2	DIRD des entreprises			1 006,00		1 081,00		1 023,00	

Axe prioritaire	1 - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	395,00			2 331,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	395,00			4 162,00			Le nombre plus important d'entreprises est lié aux opérations d'accompagnement à la création d'entreprise et au déploiement des instruments financiers permettant de toucher plus de bénéficiaires. Une révision des objectifs pourrait être envisagée dans le cadre d'une revue du PO, en tenant compte des équilibres de l'axe et du PO à respecter.
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	5,00			14,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	5,00			37,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	390,00			2 260,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	390,00			4 191,00			Le nombre plus important d'entreprises est lié aux opérations d'accompagnement à la création d'entreprise et au déploiement des instruments financiers permettant de toucher plus de bénéficiaires. Une révision des objectifs pourrait être envisagée dans le cadre d'une revue du PO, en tenant compte des équilibres de l'axe et du PO à respecter
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	395,00			1 929,00			
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	395,00			3 738,00			Cet OS concerne le soutien à la création d'entreprises. Un plus grand nombre d'entreprises sont touchées par l'intermédiaire de structures d'appui à la création (pépinières, incubateurs, couveuses) et depuis 2018 par l'intermédiaire d'instruments financiers (prêts d'honneur). Le nombre d'entreprises soutenues peut varier de manière importante suivant la nature de la prestation et sa durée, c'est donc une cible très difficile à estimer au départ du programme
F	CO06	Investissement productif: investissements privés	EUR	Plus développées	3,00			9 837 321,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
		complétant un soutien public aux entreprises (subventions)									
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	3,00			25 374 000,00			La programmation des prêts d'honneur en 2018 valorise une contribution privée importante.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	983,00			708,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1 657,00			1 398,00			500,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	8,00			5,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	15,00			14,00			5,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	955,00			704,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	1 458,00			1 384,00			495,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	875,00			673,00			0,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	1 570,00			1 386,00			495,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	1 690 170,00			0,00			0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	9 904 807,00			9 324 400,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier			
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien			
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien			
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)			

Axe prioritaire	1 - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	3 - Accroître la pérennité des PME nouvellement créées et reprises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IR3	Taux de survie à 3 ans des entreprises nouvellement créées et reprises	%	Plus développées	69,60	2013	70,50			Le renseignement de cet indicateur était lié à une enquête Sine /INSEE Aquitaine « Les données ne sont plus disponibles suite à la fusion des régions, l'étude permettant de récolter la donnée ayant été arrêtée. Cet indicateur devra être reconsidéré. » - Ce chantier est inscrit dans la feuille de route évaluation et fait partie des premiers travaux à mener en parallèle avec le lancement des évaluations d'impact

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR3	Taux de survie à 3 ans des entreprises nouvellement créées et reprises								

Axe prioritaire	1 - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	165,00			700,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	165,00			626,00			Le nombre plus important d'entreprises est lié aux opérations d'accueil des investisseurs notamment en Gironde et au déploiement des instruments financiers permettant de toucher plus de bénéficiaires. Une révision des objectifs pourrait être envisagée dans le cadre d'une revue du PO, en tenant compte des équilibres de l'axe et du PO à respecter.
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	45,00			34,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	45,00			52,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	120,00			645,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	120,00			576,00			Le nombre plus important d'entreprises est lié aux opérations d'accueil des investisseurs notamment en Gironde et au déploiement des instruments financiers permettant de toucher plus de bénéficiaires. Une révision des objectifs pourrait être envisagée dans le cadre d'une revue du PO, en tenant compte des équilibres de l'axe et du PO à respecter.
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	63,00			46 878 859,00			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	63,00			88 585 831,00			L'objectif est dépassé de 25% 88M€ sur 66M€ prévus, écart qui paraît cohérent sur cet indicateur financier compte tenu de la difficulté à estimer un prévisionnel sur ce type d'indicateur en raison des taux d'intervention et des assiettes qui peuvent être très variables pour ces types d'investissement.
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	280,00			2 661,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	280,00			2 896,00			Le nombre important d'emplois est lié aux opérations d'accueil des investisseurs notamment en Gironde.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	417,00			254,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	507,00			365,00			175,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	10,00			6,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	45,00			31,00			17,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	322,00			247,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	488,00			345,00			158,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	18 037 550,00			4 387 938,00			0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	77 754 117,00			42 918 248,00			17,33		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	176,00			19,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	416,00			198,00			131,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier			
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien			

Axe prioritaire	1 - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	4 - Accroître la taille des PME

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IR4	ETI industrielles dont le siège social est en Aquitaine	entreprise	Plus développées	250,00	2012	270,00			Cet indicateurs était lié à des enquêtes Banque de France Aquitaine prévues en 2017 et 2023. « Les données ne sont plus disponibles suite à la fusion des régions, l'étude permettant de récolter la donnée ayant été arrêtée. Cet indicateur devra être reconsidéré. » Ce chantier est inscrit dans la feuille de route évaluation et fait partie des premiers travaux à mener en parallèle avec le lancement des évaluations d'impact

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR4	ETI industrielles dont le siège social est en Aquitaine					250,00			

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, et annexes I et II du règlement FSE) - 2 / 8ii

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018	
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	92,00 %	%	%	10 503,00	5 565,00	4 938,00	0,84			28,00	9,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	92,00 %	%	%	3 237,00	1 597,00	1 640,00	0,26			0,00	1,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	36,00 %	%	%	3 767,00	2 078,00	1 689,00	0,77			8,00	5,00
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO02 chômeurs de longue durée	Proportion	45,00 %	%	%	2 765,00	1 446,00	1 319,00	1,70			1,00	0,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	Proportion	50,00 %	%	%	929,00	464,00	465,00	0,51			0,00	0,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	Proportion	17,00 %	%	%	933,00	503,00	430,00	1,52			1,00	0,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Proportion	92,00 %	%	%	156,00	94,00	62,00	0,48			0,00	0,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Proportion	92,00 %	%	%	90,00	50,00	40,00	0,27			0,00	0,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Proportion	36,00 %	%	%	210,00	173,00	37,00	1,63			0,00	0,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation	CO06 moins de 25 ans	Proportion	20,00 %	%	%	166,00	93,00	73,00	0,07			0,00	0,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation	CO06 moins de 25 ans	Proportion	30,00 %	%	%	74,00	38,00	36,00	0,02			0,00	0,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation	CO06 moins de 25 ans	Proportion	1,00 %	%	%	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						74,00	38,00	36,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	280,00	156,00	823,00	590,00	2 510,00	2 262,00	1 924,00	1 921,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	54,00	44,00	209,00	164,00	700,00	686,00	634,00	745,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	119,00	69,00	381,00	243,00	909,00	750,00	661,00	622,00
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO02 chômeurs de longue durée	24,00	20,00	136,00	120,00	692,00	614,00	593,00	565,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	8,00	6,00	40,00	45,00	215,00	179,00	201,00	235,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	10,00	7,00	66,00	50,00	236,00	195,00	190,00	178,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	18,00	17,00	39,00	22,00	26,00	16,00	11,00	7,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	10,00	5,00	15,00	14,00	19,00	15,00	6,00	6,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	9,00	5,00	80,00	13,00	79,00	16,00	5,00	3,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation	CO06 moins de 25 ans	10,00	3,00	40,00	30,00	41,00	34,00	2,00	6,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation	CO06 moins de 25 ans	1,00	0,00	19,00	17,00	13,00	14,00	5,00	5,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation	CO06 moins de 25 ans	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		1,00	0,00	19,00	17,00	13,00	14,00	5,00	5,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2018					
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 2 / 8ii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		10 000,00			13 563,00	7 248,00	6 315,00	1,36			46,00	37,00	9,00
CO02	chômeurs de longue durée					3 610,00	1 912,00	1 698,00				1,00	1,00	0,00
CO03	personnes inactives					517,00	360,00	157,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation					357,00	216,00	141,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans		11 000,00			12 366,00	6 735,00	5 631,00	1,12			31,00	26,00	5,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)					7 546,00	4 184,00	3 362,00				14,00	12,00	2,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)					4 229,00	2 158,00	2 071,00				28,00	22,00	6,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)					793,00	387,00	406,00				4,00	3,00	1,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)					630,00	326,00	304,00				2,00	1,00	1,00
CO16	participants handicapés					450,00	256,00	194,00				2,00	1,00	1,00
CO17	autres personnes défavorisées					771,00	186,00	585,00				2,00	0,00	2,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement					97,00	53,00	44,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales					4 892,00	2 685,00	2 207,00				10,00	8,00	2,00
	Total général des participants					14 080,00						46,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		576,00	380,00	196,00	1 840,00	1 095,00	745,00	6 137,00	3 231,00	2 906,00
CO02	chômeurs de longue durée		61,00	36,00	25,00	353,00	198,00	155,00	1 684,00	896,00	788,00
CO03	personnes inactives		42,00	21,00	21,00	185,00	142,00	43,00	265,00	183,00	82,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		38,00	20,00	18,00	106,00	69,00	37,00	188,00	113,00	75,00
CO06	moins de 25 ans		497,00	334,00	163,00	1 704,00	1 058,00	646,00	5 582,00	3 018,00	2 564,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		300,00	208,00	92,00	1 009,00	658,00	351,00	3 529,00	1 905,00	1 624,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		195,00	122,00	73,00	657,00	354,00	303,00	1 828,00	936,00	892,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		83,00	39,00	44,00	213,00	136,00	77,00	270,00	127,00	143,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		56,00	31,00	25,00	213,00	119,00	94,00	335,00	170,00	165,00
CO16	participants handicapés		4,00	2,00	2,00	49,00	29,00	20,00	242,00	134,00	108,00
CO17	autres personnes défavorisées		29,00	12,00	17,00	85,00	26,00	59,00	385,00	94,00	291,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		0,00	0,00	0,00	29,00	12,00	17,00	56,00	36,00	20,00
CO19	personnes venant de zones rurales		191,00	123,00	68,00	666,00	428,00	238,00	2 245,00	1 209,00	1 036,00
	Total général des participants		618,00			2 025,00			6 402,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		4 964,00	2 505,00	2 459,00
CO02	chômeurs de longue durée		1 511,00	781,00	730,00
CO03	personnes inactives		25,00	14,00	11,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		25,00	14,00	11,00
CO06	moins de 25 ans		4 552,00	2 299,00	2 253,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		2 694,00	1 401,00	1 293,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		1 521,00	724,00	797,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		223,00	82,00	141,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		24,00	5,00	19,00
CO16	participants handicapés		153,00	90,00	63,00
CO17	autres personnes défavorisées		270,00	54,00	216,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		12,00	5,00	7,00
CO19	personnes venant de zones rurales		1 780,00	917,00	863,00
	Total général des participants		4 989,00		

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 2

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 2 / 8iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées					60,00	29,00	31,00						0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées					35,00	11,00	24,00						0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées					74,00	55,00	19,00						0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					473,00	237,00	236,00						0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00						0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00						0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	40,00 %	%	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00						0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00						0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00						0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	21,00	14,00	5,00	14,00	3,00	3,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	1,00	8,00	8,00	14,00	2,00	1,00	0,00	1,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	55,00	18,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	109,00	95,00	101,00	106,00	27,00	34,00	0,00	1,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2018						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
AQR14	Nombre d'emplois salariés créés avec le soutien du FSE	Plus développées	Nombre (ETP)		Nombre	7 000,00			0,08			536,00	0,00	0,00	536,00			
AQR15	Nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Plus développées	Nombre (entreprises)		Nombre	140,00			5,76			807,00	0,00	0,00	807,00			

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017							2016						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
AQR14	Nombre d'emplois salariés créés avec le soutien du FSE	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
AQR15	Nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015							2014						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
AQR14	Nombre d'emplois salariés créés avec le soutien du FSE	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
AQR15	Nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 2 / 8iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	2 300,00	1 000,00	130,00	599,00	263,00	336,00	0,26	0,26	2,58	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				219,00	95,00	124,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				509,00	262,00	247,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				385,00	194,00	191,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	2 300,00	1 200,00	1 100,00	965,00	540,00	425,00	0,42	0,45	0,39	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	3 400,00	1 800,00	1 600,00	324,00	235,00	89,00	0,10	0,13	0,06	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				99,00	39,00	60,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				7,00	3,00	4,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				433,00	255,00	178,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				670,00	397,00	273,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				922,00	390,00	532,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				342,00	151,00	191,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées				88,00	43,00	45,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				322,00	155,00	167,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				33,00	24,00	9,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				706,00	453,00	253,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	750,00			0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants					2 073,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	253,00	121,00	132,00	251,00	99,00	152,00	86,00	39,00	47,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	103,00	48,00	55,00	43,00	56,00	17,00	4,00	13,00	
CO03	personnes inactives	Plus développées	145,00	77,00	68,00	236,00	98,00	138,00	122,00	87,00	35,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	131,00	70,00	61,00	157,00	54,00	103,00	97,00	70,00	27,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	274,00	168,00	106,00	398,00	204,00	194,00	266,00	147,00	119,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	92,00	68,00	24,00	128,00	82,00	46,00	100,00	82,00	18,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	37,00	18,00	19,00	49,00	16,00	33,00	13,00	5,00	8,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	7,00	3,00	4,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	204,00	118,00	86,00	145,00	79,00	66,00	62,00	42,00	20,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	208,00	119,00	89,00	271,00	150,00	121,00	179,00	123,00	56,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	260,00	129,00	131,00	455,00	168,00	287,00	199,00	89,00	110,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	89,00	47,00	42,00	162,00	46,00	116,00	60,00	36,00	24,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	27,00	13,00	14,00	39,00	16,00	23,00	12,00	6,00	6,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	138,00	68,00	70,00	112,00	45,00	67,00	53,00	31,00	22,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	20,00	16,00	4,00	11,00	6,00	5,00	2,00	2,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	207,00	127,00	80,00	280,00	165,00	115,00	219,00	161,00	58,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		672,00			885,00			474,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	9,00	4,00	5,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	6,00	0,00	6,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	27,00	21,00	6,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	4,00	3,00	1,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	22,00	16,00	6,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	12,00	5,00	7,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	8,00	4,00	4,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	31,00	22,00	9,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	10,00	8,00	2,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	19,00	11,00	8,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00		
	Total général des participants		42,00		

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 2

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	10ii - Amélioration de la qualité, de l'efficacité et de l'accès à l'enseignement supérieur et équivalent afin d'accroître la participation et les niveaux de qualification, notamment des groupes défavorisés

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 2 / 10ii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	10ii - Amélioration de la qualité, de l'efficacité et de l'accès à l'enseignement supérieur et équivalent afin d'accroître la participation et les niveaux de qualification, notamment des groupes défavorisés

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2018							
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé		Total annuel		Qualitative			
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Qualitative	
AQR13	Part des étudiants sortis de l'enseignement supérieur sans diplôme	Plus développées	(participant)			15,00													

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
AQR13	Part des étudiants sortis de l'enseignement supérieur sans diplôme	Plus développées														

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
AQR13	Part des étudiants sortis de l'enseignement supérieur sans diplôme	Plus développées														

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	10ii - Amélioration de la qualité, de l'efficacité et de l'accès à l'enseignement supérieur et équivalent afin d'accroître la participation et les niveaux de qualification, notamment des groupes défavorisés

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 2 / 10ii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					0,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00

CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00		
	Total général des participants		0,00		

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	10ii - Amélioration de la qualité, de l'efficacité et de l'accès à l'enseignement supérieur et équivalent afin d'accroître la participation et les niveaux de qualification, notamment des groupes défavorisés

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 2

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
AQRib	Nombre d'établissements de l'enseignement supérieur impliqués	Plus développées	établissements	10,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AQRId	Nombre d'opérations en direction des lycéens issus des territoires les plus en difficultés	Plus développées	établissements	15,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
AQRib	Nombre d'établissements de l'enseignement supérieur impliqués	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AQRId	Nombre d'opérations en direction des lycéens issus des territoires les plus en difficultés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 2 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées					40,00	30,00	10,00					0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées					2 195,00	874,00	1 321,00					26,00	2,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées					10 540,00	4 586,00	5 954,00					130,00	67,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	75,00 %	%	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					2 351,00	1 090,00	1 261,00					63,00	23,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	40,00 %	%	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					1 388,00	498,00	890,00					14,00	14,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	1,00	17,00	9,00	13,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	291,00	481,00	422,00	689,00	135,00	149,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	2 138,00	2 116,00	1 952,00	3 274,00	357,00	494,00	9,00	3,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	425,00	451,00	509,00	659,00	79,00	114,00	14,00	14,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	184,00	307,00	254,00	467,00	39,00	98,00	7,00	4,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2018							
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative	
AQR11	Taux de rupture dans les formations	Plus développées	(participant)			8,00													
AQR12	Taux de satisfaction des stagiaires qui ont bénéficié d'un conseil et/ou d'un accompagnement en matière d'orientation	Plus développées	(participant)			82,00													
AQR1c	Taux de rupture en Apprentissage	Plus développées	(participant)			19,00													

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
AQR11	Taux de rupture dans les formations	Plus développées	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
AQR12	Taux de satisfaction des stagiaires qui ont bénéficié d'un conseil et/ou d'un accompagnement en matière d'orientation	Plus développées														
AQR1c	Taux de rupture en Apprentissage	Plus développées														

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
AQR11	Taux de rupture dans les formations	Plus développées	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
AQR12	Taux de satisfaction des stagiaires qui ont bénéficié d'un conseil et/ou d'un accompagnement en matière d'orientation	Plus développées														
AQR1c	Taux de rupture en Apprentissage	Plus développées														

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 2 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	18 000,00	9 000,00	9 000,00	20 025,00	7 995,00	12 030,00	1,11	0,89	1,34	298,00	171,00	127,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				4 130,00	1 671,00	2 459,00				19,00	8,00	11,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				245,00	132,00	113,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				107,00	67,00	40,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				89,00	26,00	63,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	5 100,00	2 600,00	2 500,00	9 488,00	4 379,00	5 109,00	1,86	1,68	2,04	70,00	52,00	18,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				1 049,00	375,00	674,00				14,00	5,00	9,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				11,00	7,00	4,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				10 097,00	4 285,00	5 812,00				118,00	62,00	56,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				5 870,00	2 155,00	3 715,00				83,00	48,00	35,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				1 699,00	569,00	1 130,00				47,00	28,00	19,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				2 382,00	836,00	1 546,00				19,00	3,00	16,00
CO16	participants handicapés	Plus développées				1 069,00	490,00	579,00				9,00	0,00	9,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				1 278,00	388,00	890,00				13,00	4,00	9,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				94,00	51,00	43,00				3,00	2,00	1,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				5 403,00	2 081,00	3 322,00				111,00	55,00	56,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					20 359,00						298,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	6 940,00	2 735,00	4 205,00	10 879,00	4 244,00	6 635,00	1 865,00	819,00	1 046,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	1 189,00	470,00	719,00	2 415,00	963,00	1 452,00	486,00	214,00	272,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	19,00	7,00	12,00	135,00	62,00	73,00	77,00	52,00	25,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	3,00	1,00	2,00	59,00	31,00	28,00	44,00	34,00	10,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	26,00	7,00	19,00	51,00	15,00	36,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	2 769,00	1 263,00	1 506,00	5 079,00	2 351,00	2 728,00	1 556,00	702,00	854,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	458,00	161,00	297,00	543,00	195,00	348,00	25,00	10,00	15,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8,00	5,00	3,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	3 359,00	1 402,00	1 957,00	5 568,00	2 317,00	3 251,00	1 008,00	479,00	529,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	1 957,00	695,00	1 262,00	3 090,00	1 107,00	1 983,00	724,00	296,00	428,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	693,00	243,00	450,00	836,00	252,00	584,00	116,00	40,00	76,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	821,00	273,00	548,00	1 422,00	500,00	922,00	111,00	54,00	57,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	204,00	99,00	105,00	572,00	261,00	311,00	227,00	98,00	129,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	407,00	128,00	279,00	666,00	197,00	469,00	173,00	49,00	124,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	33,00	19,00	14,00	48,00	25,00	23,00	10,00	5,00	5,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	1 941,00	760,00	1 181,00	2 882,00	1 055,00	1 827,00	446,00	194,00	252,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		6 959,00			11 040,00			1 993,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	43,00	26,00	17,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	21,00	16,00	5,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	14,00	11,00	3,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	1,00	1,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	12,00	4,00	8,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	14,00	11,00	3,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	9,00	4,00	5,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	3,00	2,00	1,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	44,00	25,00	19,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	16,00	9,00	7,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	7,00	6,00	1,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	9,00	6,00	3,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	57,00	32,00	25,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	19,00	10,00	9,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	23,00	17,00	6,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00		
	Total général des participants		69,00		

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 2

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
AQR1a	Nombre de projets liés à l'orientation et à la formation	Plus développées	projet	300,00			134,00	0,00	0,00	0,45			25,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014			
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
AQR1a	Nombre de projets liés à l'orientation et à la formation	Plus développées	20,00	0,00	0,00	89,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique et de nouveaux e-services au profit de tous les aquitains, tout en menant une stratégie concertée d'extension des réseaux
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 2a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	Plus développées	45 000,00			0,00	0,00	0,00	Opérations non encore programmées au 31/12/2018
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	Plus développées	45 000,00			0,00	0,00	0,00	Opérations non encore programmées au 31/12/2018
F	AQC1	Nombre de nouvelles prises installées dans les zones prioritaires	nombre	Plus développées	135 000,00			0,00	0,00	0,00	Opérations non encore programmées au 31/12/2018
S	AQC1	Nombre de nouvelles prises installées dans les zones prioritaires	nombre	Plus développées	135 000,00			0,00	0,00	0,00	Opérations non encore programmées au 31/12/2018 A noter que pour cet indicateurs également retenu dans le cadre de performance, le cadre de performance de l'Axe 3 a fait l'objet d'une modification en 2018, notamment pour tenir compte des retards de mise en oeuvre du THD par la mise en place d'un KIS (étape de mise en oeuvre) pour 2018 qui correspond aux 5 analyses préparatoires réalisées au titre de la procédure « grand projet » par le contractant externe et validées par l'Autorité de gestion.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	AQC1	Nombre de nouvelles prises installées dans les zones prioritaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	AQC1	Nombre de nouvelles prises installées dans les zones prioritaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00	0,00	0,00
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	AQC1	Nombre de nouvelles prises installées dans les zones prioritaires	0,00	0,00	0,00
S	AQC1	Nombre de nouvelles prises installées dans les zones prioritaires	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique et de nouveaux e-services au profit de tous les aquitains, tout en menant une stratégie concertée d'extension des réseaux
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	1 - Accroître la couverture des zones prioritaires du territoire en réseau très haut débit (THD)

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IR5	Part des ménages et des établissements ayant accès au THD en fibre optique	%	Plus développées	3,40	2013	90,00			2014-2015 valeur de référence Le renseignement de cet indicateur était lié à une source Aquitaine « Les données ne sont plus disponibles suite à la fusion des régions, l'étude permettant de récolter la donnée ayant été arrêtée. Cet indicateur devra être reconsidéré. » - Une nouvelle plateforme de suivi du THD (Pigma) à l'échelle Nouvelle Aquitaine est en cours de mise en place- Ce chantier est inscrit dans la feuille de route évaluation et fait partie des premiers travaux à mener en parallèle avec le lancement des évaluations d'impact

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR5	Part des ménages et des établissements ayant accès au THD en fibre optique					3,40		3,40	

Axe prioritaire	3 - Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique et de nouveaux e-services au profit de tous les aquitains, tout en menant une stratégie concertée d'extension des réseaux
Priorité d'investissement	2b - Développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne, et améliorer la demande de TIC

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 2b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	105,00			56,00	0,00	0,00	
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	105,00			75,00	0,00	0,00	Dans le cadre du dispositif chèque transformation numérique

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	22,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	55,00	0,00	0,00	29,00	0,00	0,00	8,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique et de nouveaux e-services au profit de tous les aquitains, tout en menant une stratégie concertée d'extension des réseaux
Priorité d'investissement	2b - Développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne, et améliorer la demande de TIC
Objectif spécifique	2 - Augmenter les usages avancés des technologies numériques par les entreprises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IR6	Taux de PME déclarant des usages avancés des TIC	%	Plus développées	52,00	2011	68,00			Le renseignement de cet indicateur était lié à une enquête spécifique Aquitaine (AEC) « Les données ne sont plus disponibles suite à la fusion des régions, l'étude permettant de récolter la donnée ayant été arrêtée. Cet indicateur devra être reconsidéré. » - Ce chantier est inscrit dans la feuille de route évaluation et fait partie des premiers travaux à mener en parallèle avec le lancement des évaluations d'impact

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR6	Taux de PME déclarant des usages avancés des TIC					52,00		52,00	

Axe prioritaire	3 - Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique et de nouveaux e-services au profit de tous les aquitains, tout en menant une stratégie concertée d'extension des réseaux
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 2c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	AQIC2	Nombre de nouveaux services publics numériques (e-service) réalisés et/ou améliorés à destination des aquitains	nombre	Plus développées	35,00			7,00	0,00	0,00	
S	AQIC2	Nombre de nouveaux services publics numériques (e-service) réalisés et/ou améliorés à destination des aquitains	nombre	Plus développées	35,00			20,00	0,00	0,00	

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	AQIC2	Nombre de nouveaux services publics numériques (e-service) réalisés et/ou améliorés à destination des aquitains	7,00	0,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	AQIC2	Nombre de nouveaux services publics numériques (e-service) réalisés et/ou améliorés à destination des aquitains	19,00	0,00	0,00	12,00	0,00	0,00	19,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	AQIC2	Nombre de nouveaux services publics numériques (e-service) réalisés et/ou améliorés à destination des aquitains	0,00	0,00	0,00
S	AQIC2	Nombre de nouveaux services publics numériques (e-service) réalisés et/ou améliorés à destination des aquitains	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique et de nouveaux e-services au profit de tous les aquitains, tout en menant une stratégie concertée d'extension des réseaux
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	3 - Accroître l'offre de services numériques à destination du public, améliorer leur qualité et leur appropriation

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IR7	Part de la population habitant une commune proposant le télépaiement de prestations aux familles	%	Plus développées	7,80	2011	60,00			2014-2015 valeur de référence Le renseignement de cet indicateur était lié à une source Aquitaine « Les données ne sont plus disponibles à l'échelle aquitaine suite à la fusion des régions, l'étude permettant de récolter la donnée ayant été arrêtée. Cet indicateur devra être reconsidéré. » - - Ce chantier est inscrit dans la feuille de route évaluation et fait partie des premiers travaux à mener en parallèle avec le lancement des évaluations d'impact

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR7	Part de la population habitant une commune proposant le télépaiement de prestations aux familles					7,80		7,80	

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	15,00			7,70	0,00	0,00	
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	15,00			17,60	0,00	0,00	
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	20 000,00			12 338,00	0,00	0,00	
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	20 000,00			76 728,00	0,00	0,00	12 opérations programmées dont certaines à haut rendement énergétique (ex 4 méthaniseurs, 2 récupérations de chaleur) qui expliquent un dépassement des cibles

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	6,00			0,00			0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	13,40			11,30			3,68		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	8 768,00			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	55 063,00			37 466,00			8 126,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables			
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre			

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	1 - Accroître la production d'énergies renouvelables à partir de la biomasse, de la géothermie et des ressources marines et solaires

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IR8	Production de chaleur renouvelable (Bois énergie dans l'industrie et le tertiaire, méthanisation, géothermie)	GWh	Plus développées	11 926,00	2010	14 300,00			2014/2015 valeurs de référence Le renseignement de cet indicateur était lié à une source Aquitaine (OREA) « Les données ne sont plus disponibles à l'échelle Aquitaine suite à la fusion des régions, l'étude permettant de récolter la donnée ayant été arrêtée. Cet indicateur devra être reconsidéré. » - Ce chantier est inscrit dans la feuille de route évaluation et fait partie des premiers travaux à mener en parallèle avec le lancement des évaluations d'impact

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR8	Production de chaleur renouvelable (Bois énergie dans l'industrie et le tertiaire, méthanisation, géothermie)					11 926,00		11 926,00	

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	45,00			3,00	0,00	0,00	
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	45,00			7,00	0,00	0,00	
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	20 000,00			4 519,00	0,00	0,00	
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	20 000,00			18 100,00	0,00	0,00	

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2,00			1,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	7,00			4,00			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	2 547,00			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	18 100,00			5 639,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre			

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises
Objectif spécifique	2 - Réduire l'intensité énergétique des entreprises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IR9	Intensité énergétique des secteurs de l'industrie et du tertiaire	Gwh/€	Plus développées	4 446,00	2010	4 000,00			2014-2015 valeurs de référence 2014/2015 valeurs de référence Le renseignement de cet indicateur était lié à une source Aquitaine (OREA) « Les données ne sont plus disponibles à l'échelle Aquitaine suite à la fusion des régions, l'étude permettant de récolter la donnée ayant été arrêtée. Cet indicateur devra être reconsidéré. » - Ce chantier est inscrit dans la feuille de route évaluation et fait partie des premiers travaux à mener en parallèle avec le lancement des évaluations d'impact

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR9	Intensité énergétique des secteurs de l'industrie et du tertiaire					4 446,00		4 446,00	

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	16 000,00			2 753,00			
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	16 000,00			3 536,00			
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	1 500,00			0,00			
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	1 500,00			138,70			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	15 000,00			6 671,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	15 000,00			3 612,00			
F	AQIC3	Niveau de performance énergétique des bâtiments publics	kWh/m ²	Plus développées	50,00			48,00			
S	AQIC3	Niveau de performance énergétique des bâtiments publics	kWh/m ²	Plus développées	50,00			48,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	1 121,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	1 654,00	0,00	0,00	47,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	138,70	0,00	0,00	138,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	226,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	869,00	0,00	0,00	97,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	AQIC3	Niveau de performance énergétique des bâtiments publics	44,00	0,00	0,00	44,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	AQIC3	Niveau de performance énergétique des bâtiments publics	44,00	0,00	0,00	44,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00	0,00	0,00
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00	0,00	0,00
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00
F	AQIC3	Niveau de performance énergétique des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
S	AQIC3	Niveau de performance énergétique des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	3 - Accroître l'efficacité énergétique pour réduire la consommation finale d'énergie des bâtiments publics et du logement

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IR10	Consommation énergétique du logement social et privé	kWh/m ²	Plus développées	184,00	2010	160,00			2014-2015 valeur de référence 2014/2015 valeurs de référence Le renseignement de cet indicateur était lié à une source Aquitaine (OREA) « Les données ne sont plus disponibles à l'échelle Aquitaine suite à la fusion des régions, l'étude permettant de récolter la donnée ayant été arrêtée. Cet indicateur devra être reconsidéré. » - Ce chantier est inscrit dans la feuille de route évaluation et fait partie des premiers travaux à mener en parallèle avec le lancement des évaluations d'impact

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR10	Consommation énergétique du logement social et privé					184,00		184,00	

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	AQIC4	Nombre de pôles d'échanges multimodaux ferroviaires créés et/ou aménagés	pôle d'échange	Plus développées	7,00			2,00			
S	AQIC4	Nombre de pôles d'échanges multimodaux ferroviaires créés et/ou aménagés	pôle d'échange	Plus développées	7,00			2,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	AQIC4	Nombre de pôles d'échanges multimodaux ferroviaires créés et/ou aménagés	2,00			0,00			0,00		
S	AQIC4	Nombre de pôles d'échanges multimodaux ferroviaires créés et/ou aménagés	2,00			1,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	AQIC4	Nombre de pôles d'échanges multimodaux ferroviaires créés et/ou aménagés			
S	AQIC4	Nombre de pôles d'échanges multimodaux ferroviaires créés et/ou aménagés			

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	4 - Accroître la fréquentation des modes durables de déplacements

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IR11	Fréquentation des Ter (montées et descentes) dans les pôles d'échanges multimodaux créés et/ou aménagés pendant la période	usagers/semaine	Plus développées	139 168,00	2013	146 000,00			2015-2014 valeurs de référence Le renseignement de cet indicateur était lié à une enquête spécifique « Les mêmes données ne sont plus disponibles à la même échelle suite à la fusion des régions, l'étude permettant de récolter la donnée ayant été modifiée. Cet indicateur devra être reconsidéré. » - Ce chantier est inscrit dans la feuille de route évaluation et fait partie des premiers travaux à mener en parallèle avec le lancement des évaluations d'impact. A noter cependant que la fréquentation annuelle des 2 pôles aménagés connaît un accroissement 2016/ 2017 de 11%à12%

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR11	Fréquentation des Ter (montées et descentes) dans les pôles d'échanges multimodaux créés et/ou aménagés pendant la période					146 000,00		146 000,00	

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	5a - Soutenir les investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 5a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Personnes	Plus développées	1 300 000,00			123 184,00			
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Personnes	Plus développées	1 300 000,00			646 087,00			nb Les populations concernées dépendent des communes qui portent le projet - une possibilité de doublon existe et sera vérifié par l'intermédiaire d'un SIG à l'occasion de l'état des lieux préparatoire aux études d'impact en 2019.
F	AQIC5	Population bénéficiant de mesures de protection contre la pollution des eaux	habitant	Plus développées	190 000,00			268 595,00			
S	AQIC5	Population bénéficiant de mesures de protection contre la pollution des eaux	habitant	Plus développées	190 000,00			659 362,00			nb Les populations concernées dépendent des communes qui portent le projet - une possibilité de doublon existe et sera vérifié par l'intermédiaire d'un SIG à l'occasion de l'état des lieux préparatoire aux études d'impact en 2019.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	90 109,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	566 087,00	0,00	0,00	383 572,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	AQIC5	Population bénéficiant de mesures de protection contre la pollution des eaux	268 595,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	AQIC5	Population bénéficiant de mesures de protection contre la pollution des eaux	339 941,00	0,00	0,00	268 595,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	0,00	0,00	0,00
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	0,00	0,00	0,00
F	AQIC5	Population bénéficiant de mesures de protection contre la pollution des eaux	0,00	0,00	0,00
S	AQIC5	Population bénéficiant de mesures de protection contre la pollution des eaux	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	5a - Soutenir les investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes
Objectif spécifique	5 - Réduire la vulnérabilité des populations les plus exposées aux risques d'inondation, d'érosion-submersion et de pollution de l'eau

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IR12	Part (en%) de la population des communes exposées protégées par un un plan de prévention approuvé	%	Plus développées	76,00	2013	90,00			2014-2015 valeur de référence 2014/2015 valeurs de référence Le renseignement de cet indicateur était lié à une source Aquitaine « Les données ne sont plus disponibles à l'échelle Aquitaine suite à la fusion des régions, l'étude permettant de récolter la donnée ayant été arrêtée. Cet indicateur devra être reconsidéré. » - Ce chantier est inscrit dans la feuille de route évaluation et fait partie des premiers travaux à mener en parallèle avec le lancement des évaluations d'impact

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR12	Part (en%) de la population des communes exposées protégées par un un plan de prévention approuvé					76,00		76,00	

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	Plus développées	400 000,00			435 000,00			moyenne de fréquentation sur 2 années de fonctionnement
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	Plus développées	400 000,00			400 000,00			
F	AQIC6	Surface utile construite	m ²	Plus développées	986,00			986,00			
S	AQIC6	Surface utile construite	m ²	Plus développées	986,00			986,00			superficie correspondant à la zone 2, zone du fac similaire, soit 12,8% sur la surface de Lascaux IV (initialement PO 7700m ²)

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00
F	AQIC6	Surface utile construite	986,00	0,00	0,00	986,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	AQIC6	Surface utile construite	986,00	0,00	0,00	986,00	0,00	0,00	986,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
F	AQIC6	Surface utile construite	0,00	0,00	0,00
S	AQIC6	Surface utile construite	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	6 - Développer le tourisme autour d'un patrimoine culturel exceptionnel : le site de la grotte préhistorique de Lascaux

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IR13	Nombre de nuitées hôtelières en Dordogne	nuitée	Plus développées	1 020 364,00	2013	1 100 000,00	1 040 025,00		Source Observatoire économie Touristique Dordogne

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR13	Nombre de nuitées hôtelières en Dordogne	1 061 700,00		1 017 551,00		1 031 982,00		1 036 810,00	

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	AQIC7	Nombre de points de fragmentation aménagés ou supprimés (trame verte)	points de fragmentation	Plus développées	50,00			0,00			
S	AQIC7	Nombre de points de fragmentation aménagés ou supprimés (trame verte)	points de fragmentation	Plus développées	50,00			0,00			Pas d'opération sur trame verte programmée à ce jour avec cette nature de travaux
F	AQIC8	Nombres d'obstacles à l'écoulement des cours d'eau aménagés ou supprimés (trame bleue)	obstacles	Plus développées	250,00			2,00			
S	AQIC8	Nombres d'obstacles à l'écoulement des cours d'eau aménagés ou supprimés (trame bleue)	obstacles	Plus développées	250,00			3,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	AQIC7	Nombre de points de fragmentation aménagés ou supprimés (trame verte)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	AQIC7	Nombre de points de fragmentation aménagés ou supprimés (trame verte)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	AQIC8	Nombres d'obstacles à l'écoulement des cours d'eau aménagés ou supprimés (trame bleue)	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	AQIC8	Nombres d'obstacles à l'écoulement des cours d'eau aménagés ou supprimés (trame bleue)	3,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	AQIC7	Nombre de points de fragmentation aménagés ou supprimés (trame verte)	0,00	0,00	0,00
S	AQIC7	Nombre de points de fragmentation aménagés ou supprimés (trame verte)	0,00	0,00	0,00
F	AQIC8	Nombres d'obstacles à l'écoulement des cours d'eau aménagés ou supprimés (trame bleue)	0,00	0,00	0,00
S	AQIC8	Nombres d'obstacles à l'écoulement des cours d'eau aménagés ou supprimés (trame bleue)	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	7 - Préserver et restaurer la biodiversité et les continuités écologiques

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IR14	Superficie des continuités écologiques majeures, cartographiées dans le SRCE	hectare	Plus développées	2 416 500,00	2014	2 416 500,00			2014-2015 valeur de référence Le renseignement de cet indicateur était lié au suivi du SRCAE Aquitaine- Le schéma a été révisé dans le cadre du Sradet nouvelle Aquitaine « Les données ne sont plus disponibles à l'échelle aquitaine suite à la fusion des régions, l'étude permettant de récolter la donnée ayant été arrêtée. Cet indicateur devra être reconsidéré. » - - Ce chantier est inscrit dans la feuille de route évaluation et fait partie des premiers travaux à mener en parallèle avec le lancement des évaluations d'impact

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR14	Superficie des continuités écologiques majeures, cartographiées dans le SRCE					2 416 500,00		2 416 500,00	

Axe prioritaire	5 - Assurer le développement intégré des quartiers urbains en difficulté
Priorité d'investissement	8a - Soutenir la création de pépinières d'entreprises ainsi que les aides à l'investissement en faveur des indépendants, des microentreprises et de la création d'entreprise

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 8a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	AQIC9	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins d'activités économiques	m ²	Plus développées	50 000,00			3 193,00	0,00	0,00	
S	AQIC9	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins d'activités économiques	m ²	Plus développées	50 000,00			3 176,00	0,00	0,00	

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	AQIC9	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins d'activités économiques	887,00	0,00	0,00	637,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	AQIC9	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins d'activités économiques	1 187,00	0,00	0,00	887,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	AQIC9	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins d'activités économiques	0,00	0,00	0,00
S	AQIC9	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins d'activités économiques	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	5 - Assurer le développement intégré des quartiers urbains en difficulté
Priorité d'investissement	8a - Soutenir la création de pépinières d'entreprises ainsi que les aides à l'investissement en faveur des indépendants, des microentreprises et de la création d'entreprise
Objectif spécifique	1 - Créer des activités économiques dans les quartiers urbains en difficulté

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IR15	Nombre d'établissements dans les quartiers prioritaires	Etablissement	Plus développées	17 326,00	2012	19 058,00			2014-2015 valeurs de référence

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR15	Nombre d'établissements dans les quartiers prioritaires					7 915,00		7 915,00	

Axe prioritaire	5 - Assurer le développement intégré des quartiers urbains en difficulté
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 9b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	130 000,00			110 382,00	0,00	0,00	
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	130 000,00			110 382,00	0,00	0,00	habitants vivant dans les quartiers prioritaires des 12 agglomérations concernés par une stratégie urbaine intégrée
F	AQICa	Copropriétés, bâtiments publics, espaces publics construits ou réhabilités	m ²	Plus développées	11 000,00			13 361,00	0,00	0,00	5 projets d'investissements terminés fin 2018
S	AQICa	Copropriétés, bâtiments publics, espaces publics construits ou réhabilités	m ²	Plus développées	11 000,00			32 791,00	0,00	0,00	nb : 9 dossiers concernant l'ingénierie de projet urbain et 7 dossiers concernant des investissements, aménagement ou création de services

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	110 382,00	0,00	0,00	110 382,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	110 382,00	0,00	0,00	110 382,00	0,00	0,00	101 492,00	0,00	0,00
F	AQICa	Copropriétés, bâtiments publics, espaces publics construits ou réhabilités	9 149,00	0,00	0,00	748,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	AQICa	Copropriétés, bâtiments publics, espaces publics construits ou réhabilités	13 361,00	0,00	0,00	9 149,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00	0,00	0,00
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00	0,00	0,00
F	AQICa	Copropriétés, bâtiments publics, espaces publics construits ou réhabilités	0,00	0,00	0,00
S	AQICa	Copropriétés, bâtiments publics, espaces publics construits ou réhabilités	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	5 - Assurer le développement intégré des quartiers urbains en difficulté
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Objectif spécifique	2 - Améliorer les conditions de vie des quartiers urbains en difficulté par leur réhabilitation physique

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IR16	Taux d'équipement des quartiers prioritaires rapporté au taux d'équipement des EPCI* englobants	%	Plus développées	80,40	2011	90,00			2014-2015 valeur de référence

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR16	Taux d'équipement des quartiers prioritaires rapporté au taux d'équipement des EPCI* englobants					80,40		80,40	

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6

Axe prioritaire		6 - Assistance technique FEDER									
(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	IRAT1	Nombre d'instances de pilotage et de mise en oeuvre	réunions des comité de suivi et de sélection		40,00			25,00	0,00	0,00	
S	IRAT1	Nombre d'instances de pilotage et de mise en oeuvre	réunions des comité de suivi et de sélection		40,00			40,00	0,00	0,00	Prévu de 2014 à 2016
F	IRAT2	Nombre de dossiers instruits	dossiers instruits		1 600,00			1 343,00	0,00	0,00	
S	IRAT2	Nombre de dossiers instruits	dossiers instruits		1 600,00			1 600,00	0,00	0,00	dossiers FEDER 2014 à 2016
F	IRAT3	Nombre de plan sur les activités d'information et de communication (commun au FSE)	plan annuel interfonds		7,00			4,00			
S	IRAT3	Nombre de plan sur les activités d'information et de communication (commun au FSE)	plan annuel interfonds		7,00			4,00			
F	IRAT4	Nombre équivalent temps plein (ETP) dédié à la gestion du PO	ETP		50,00			40,79			
S	IRAT4	Nombre équivalent temps plein (ETP) dédié à la gestion du PO	ETP		50,00			40,79			période 2014 à 2016

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IRAT1	Nombre d'instances de pilotage et de mise en oeuvre	16,00	0,00	0,00	11,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IRAT1	Nombre d'instances de pilotage et de mise en oeuvre	40,00	0,00	0,00	40,00	0,00	0,00	13,00	0,00	0,00
F	IRAT2	Nombre de dossiers instruits	1 113,00	0,00	0,00	782,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IRAT2	Nombre de dossiers instruits	1 600,00	0,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00
F	IRAT3	Nombre de plan sur les activités d'information et de communication (commun au FSE)	3,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IRAT3	Nombre de plan sur les activités d'information et de communication (commun au FSE)	3,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IRAT4	Nombre équivalent temps plein (ETP) dédié à la gestion du PO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IRAT4	Nombre équivalent temps plein (ETP) dédié à la gestion du PO	47,40	0,00	0,00	47,40	0,00	0,00	47,40	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IRAT1	Nombre d'instances de pilotage et de mise en oeuvre	0,00	0,00	0,00
S	IRAT1	Nombre d'instances de pilotage et de mise en oeuvre	0,00	0,00	0,00
F	IRAT2	Nombre de dossiers instruits	0,00	0,00	0,00
S	IRAT2	Nombre de dossiers instruits	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IRAT3	Nombre de plan sur les activités d'information et de communication (commun au FSE)	0,00	0,00	0,00
S	IRAT3	Nombre de plan sur les activités d'information et de communication (commun au FSE)	0,00	0,00	0,00
F	IRAT4	Nombre équivalent temps plein (ETP) dédié à la gestion du PO	0,00	0,00	0,00
S	IRAT4	Nombre équivalent temps plein (ETP) dédié à la gestion du PO	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	6 - Assistance technique FEDER
Objectif spécifique	1 - Garantir l'efficacité du pilotage du programme

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 6 / 1

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
AT1	Atteindre les cibles fixées par le cadre de performance pour chaque axe en 2018 et 2023	%		0,00	2014	100,00	95,00		18/19 cibles 2018
AT3	Réduire le délai moyen d'instruction d'un dossier complet	jour		149,00	2013	122,00	70,00		nb jours à compter de la réception du dossier complet

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
AT1	Atteindre les cibles fixées par le cadre de performance pour chaque axe en 2018 et 2023								
AT3	Réduire le délai moyen d'instruction d'un dossier complet								

Axe prioritaire	6 - Assistance technique FEDER
Objectif spécifique	2 - Accroître l'efficacité de la communication sur l'intervention de l'Union européenne en Aquitaine

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 6 / 2

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
AT2	Fréquentation du site europe-en-aquitaine.eu	nombre de visiteur unique		30 063,00	2013	36 075,00	31 051,00		nouveau site web europe-en-nouvelle-aquitaine.eu depuis dec 2017 référence 2017= nbre de visiteurs pour le mois de décembre 2017 référence 2018 = Nombre d'utilisateurs uniques : 31 051 du 1er janvier au 31 décembre 2018

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
AT2	Fréquentation du site europe-en-aquitaine.eu	2 693,00				0,00		0,00	

Axe prioritaire	7 - Assistance technique FSE
-----------------	------------------------------

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 7

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 7

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IRAT1	Nombre d'instances de pilotage et de mise en oeuvre		réunions des comité de suivi et de sélection	40,00			25,00	0,00	0,00	0,63			25,00		
IRAT2	Nombre de dossiers instruits		dossiers instruits	1 600,00			1 343,00	0,00	0,00	0,84			1 343,00		
IRAT4	Nombre équivalent temps plein (ETP) dédié à la gestion du PO		ETP	50,00			54,35	0,00	0,00	1,09			54,35		
IRAT5	Nombre de plan sur les activités d'information et de communication (commun au FEDER)		plan annuel interfonds	7,00			4,00	0,00	0,00	0,57			4,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014			
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
IRAT1	Nombre d'instances de pilotage et de mise en oeuvre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IRAT2	Nombre de dossiers instruits		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IRAT4	Nombre équivalent temps plein (ETP) dédié à la gestion du PO		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IRAT5	Nombre de plan sur les activités d'information et de communication (commun au FEDER)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	7 - Assistance technique FSE
Objectif spécifique	1 - Garantir l'efficacité du pilotage du programme

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 7 / 1

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2018						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
AT1	Atteindre les cibles fixées par le cadre de performance pour chaque axe en 2018 et 2023		Proportion (%)		Proportion	100,00						95,00	0,00%	0,00%	95,00	0,00%	0,00%	
AT3	Réduire le délai moyen d'instruction d'un dossier complet		Nombre (jour)		Nombre	122,00			0,57%			70,00	0,00	0,00	70,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
AT1	Atteindre les cibles fixées par le cadre de performance pour chaque axe en 2018 et 2023		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
AT3	Réduire le délai moyen d'instruction d'un dossier complet		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
AT1	Atteindre les cibles fixées par le cadre de performance pour chaque axe en 2018 et 2023		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
AT3	Réduire le délai moyen d'instruction d'un dossier complet		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	7 - Assistance technique FSE
Objectif spécifique	2 - Accroître l'efficacité de la communication sur l'intervention de l'Union Européenne en Aquitaine

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 7 / 2

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2018						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
AT2	Fréquentation du site europe-en-aquitaine.eu		Nombre (nombre de visiteur unique)		Nombre	36 075,00			0,86%			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Qualitative
												31 051,00	0,00	0,00	31 051,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
AT2	Fréquentation du site europe-en-aquitaine.eu		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
AT2	Fréquentation du site europe-en-aquitaine.eu		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	3 253
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	83
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	3 170
CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	920

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2018 Cumul total	2018 Cumul - hommes	2018 Cumul - femmes	2018 Total annuel	2018 Total annuel - hommes	2018 Total annuel - femmes
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	5 058,00					
1	F	IF1	Indicateur financier Axe1 Cadre de performance	euro	FEDER	Plus développées	104 819 951,14					
2	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	20 624,00	8 258,00	12 366,00	298,00	171,00	127,00
2	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	IEJ	Plus développées	13 563,00	7 248,00	6 315,00	46,00	37,00	9,00
2	F	IF2	Indicateur financier axe 2 cadre de performance	€	FSE	Plus développées	29 512 309,78					
2	F	IF2	Indicateur financier axe 2 cadre de performance	€	IEJ	Plus développées	9 309 482,03					
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	56,00					
3	F	IF3	Indicateur financier Axe 3 Cadre de performance	millions d'euro	FEDER	Plus développées	21 317 664,26					
3	I	AQC1b	Nombre d'analyses préparatoires réalisées au titre de la procédure « grand projet » par le contractant externe et validées par l'Autorité de gestion	analyse préparatoire	FEDER	Plus développées	5,00					
3	O	AQC1	Nombre de nouvelles prises installées dans les zones prioritaires	nombre	FEDER	Plus développées	0,00					
4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Plus développées	7,70					
4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	2 753,00					
4	F	IF4	Indicateur financier Axe 4 Cadre de performance	millions d'euros	FEDER	Plus développées	70 686 575,71					
4	O	AQIC3	Niveau de performance énergétique des bâtiments publics	kWh/m²	FEDER	Plus développées	48,00					
4	O	AQIC4	Nombre de pôles d'échanges multimodaux ferroviaires créés et/ou aménagés	pôle d'échange	FEDER	Plus développées	2,00					
4	O	AQIC6	Surface utile construite	m²	FEDER	Plus développées	986,00					
5	F	IF5	Indicateur financier Axe 5 Cadre de performance	millions d'euro	FEDER	Plus développées	8 251 390,41					
5	O	AQICa	Copropriétés, bâtiments publics, espaces publics construits ou réhabilités	m²	FEDER	Plus développées	13 361,00					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2017 Cumul total	2016 Cumul total	2015 Cumul total	Observations
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	6 158,00			Cet écart s'explique notamment par un nombre important d'opérations portées par des structures d'appui aux entreprises touchant un plus grand nombre de bénéficiaires.
1	F	IF1	Indicateur financier Axe1 Cadre de performance	euro	FEDER	Plus développées	46 527 256,79			Suivant les axes, la remontée de dépense varie selon la dimension, la nature et le timing de réalisation des opérations. Sur cet axe commencent à remonter des opérations plus importantes en volume se déroulant sur deux ou trois ans. Cet écart doit cependant être relativisé par rapport au cout total de l'axe (environ 6%).A noter que le montant des dépenses comptabilisées en appel de Fonds est diminué des retraits de dépenses suite aux contrôles d'opération
2	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	20 326,00	13 133,00	2 003,00	Le nombre importants de participants s'explique notamment par la programmation d'actions d'orientation, actions d'information et d'accompagnement de parcours vers l'emploi, plus courtes que les formations mais qui permettent de toucher un grand nombre de demandeurs d'emploi. A noter aussi que le niveau de programmation FSE est élevé.
2	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	IEJ	Plus développées	13 517,00	12 941,00	11 101,00	Toutes les actions IEJ phase 2015-2018 sont programmées et achevées. Toutes les entrées sont donc comptabilisées et dépassent l'objectif 2018 et plus légèrement l'objectif 2023 (12000 participants).
2	F	IF2	Indicateur financier axe 2 cadre de performance	€	FSE	Plus développées	11 599 648,20			A noter que le montant des dépenses comptabilisées en appel de Fonds est diminué des retraits de dépenses suite aux contrôles d'opération. Par ailleurs ce chiffre prend en compte les 6 appels de Fonds FSE jusqu'en mai 2019 pour des dépenses antérieures au 01/01/2019.
2	F	IF2	Indicateur financier axe 2 cadre de performance	€	IEJ	Plus développées	0,00			L'écart par rapport à la cible s'explique par le fait que la remontée des dépenses et la certification ont dû être suspendues 18 mois en l'absence d'un arbitrage national des autorités d'audit et de certification sur la fiabilité de la méthode de justification de l'éligibilité des NEET. L'AG a proposé une méthode, pour permettre la reprise de la certification des dépenses. La certification sur l'IEJ reprend progressivement, le montant des dépenses certifiées AC mais non transmis en appel de Fonds atteint en juin 2019 9,6M€ soit 52,7% et devrait atteindre 84,5% en septembre 2019 (cf argumentaire détaillé point 17 du RAMO) A noter que le montant des dépenses comptabilisées en appel de Fonds est diminué des retraits de dépenses suite aux contrôles d'opérations. Par ailleurs ce chiffre prend en compte les 5 appels de Fonds IEJ jusqu'en décembre 2018.
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	22,00			Sur cet axe, un effort soutenu de certification est fait sur les OS hors THD dont l'OS3.2 concernant la transformation numérique des entreprises. Ces investissements immatériels peuvent donner lieu aussi à des réalisations plus rapides que pour des investissements matériels ; en outre certains projets peuvent être commencés au moment de la sélection. Cette réalisation correspond cependant à 53 % de la cible 2023 (105 entreprises).
3	F	IF3	Indicateur financier Axe 3 Cadre de performance	millions d'euro	FEDER	Plus développées	7 769 742,77			A noter que le montant des dépenses comptabilisées en appel de Fonds est diminué des retraits de dépenses suite aux contrôles d'opération
3	I	AQC1b	Nombre d'analyses préparatoires réalisées au titre de la procédure « grand projet » par le contractant externe et validées par l'Autorité de gestion	analyse préparatoire	FEDER	Plus développées	0,00			Le cadre de performance de l'Axe 3 a fait l'objet d'une modification en 2018, notamment pour tenir compte des retards de mise en oeuvre du THD par la mise en place d'un KIS (étape de mise en oeuvre) pour 2018 qui correspond aux 5 analyses préparatoires réalisées au titre de la procédure « grand projet » par le contractant externe et validées par l'Autorité de gestion.
3	O	AQC1	Nombre de nouvelles prises installées dans les zones prioritaires	nombre	FEDER	Plus développées	0,00			non concerné pour 2018
4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Plus développées	6,00			Cette forte capacité est notamment liée à une opération performante de récupération de chaleur.
4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de	Households	FEDER	Plus	1 121,00			

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2017 Cumul total	2016 Cumul total	2015 Cumul total	Observations
			ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré			développées				
4	F	IF4	Indicateur financier Axe 4 Cadre de performance	millions d'euros	FEDER	Plus développées	27 684 575,02			A noter que le montant des dépenses comptabilisées en appel de Fonds est diminué des retraits de dépenses suite aux contrôles d'opération
4	O	AQIC3	Niveau de performance énergétique des bâtiments publics	kWh/m²	FEDER	Plus développées	44,00			
4	O	AQIC4	Nombre de pôles d'échanges multimodaux ferroviaires créés et/ou aménagés	pôle d'échange	FEDER	Plus développées	2,00			
4	O	AQIC6	Surface utile construite	m²	FEDER	Plus développées	986,00			
5	F	IF5	Indicateur financier Axe 5 Cadre de performance	millions d'euro	FEDER	Plus développées	3 574 416,79			A noter que le montant des dépenses comptabilisées en appel de Fonds est diminué des retraits de dépenses suite aux contrôles d'opération
5	O	AQICa	Copropriétés, bâtiments publics, espaces publics construits ou réhabilités	m²	FEDER	Plus développées	1 448,00			Sur cet axe URBAIN, l'écart s'explique par la nature de l'investissement sur cet OS2 lié au cadre de vie qui concerne les opérations de réhabilitation et d'embellissement de l'environnement physique des quartiers ; en 2018, ont été physiquement réalisés des projets de services (salles de spectacle, sport) et des espaces publics extérieurs créés ou réaménagés (place, parc). Cette cible était difficile à estimer au départ du programme

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2014 Cumul total
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	
1	F	IF1	Indicateur financier Axe1 Cadre de performance	euro	FEDER	Plus développées	
2	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	52,00
2	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	IEJ		4 964,00
2	F	IF2	Indicateur financier axe 2 cadre de performance	€	FSE	Plus développées	
2	F	IF2	Indicateur financier axe 2 cadre de performance	€	IEJ		
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	
3	F	IF3	Indicateur financier Axe 3 Cadre de performance	millions d'euro	FEDER	Plus développées	
3	I	AQC1b	Nombre d'analyses préparatoires réalisées au titre de la procédure « grand projet » par le contractant externe et validées par l'Autorité de gestion	analyse préparatoire	FEDER	Plus développées	
3	O	AQC1	Nombre de nouvelles prises installées dans les zones prioritaires	nombre	FEDER	Plus développées	
4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Plus développées	
4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	
4	F	IF4	Indicateur financier Axe 4 Cadre de performance	millions d'euros	FEDER	Plus développées	
4	O	AQIC3	Niveau de performance énergétique des bâtiments publics	kWh/m²	FEDER	Plus développées	
4	O	AQIC4	Nombre de pôles d'échanges multimodaux ferroviaires créés et/ou aménagés	pôle d'échange	FEDER	Plus développées	
4	O	AQIC6	Surface utile construite	m²	FEDER	Plus développées	
5	F	IF5	Indicateur financier Axe 5 Cadre de performance	millions d'euro	FEDER	Plus développées	
5	O	AQICa	Copropriétés, bâtiments publics, espaces publics construits ou réhabilités	m²	FEDER	Plus développées	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	2 430,00			3 800,00		
1	F	IF1	Indicateur financier Axe1 Cadre de performance	euro	FEDER	Plus développées	77 851 897,40			493 037 000,00		
2	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	8 500,00	4200,00	4300,00	18 300,00	9 000,00	9 300,00
2	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	IEJ		10900	5800	5100	12 000,00	6 400,00	5 600,00
2	F	IF2	Indicateur financier axe 2 cadre de performance	€	FSE	Plus développées	14 315 293,42			134 625 770,00		
2	F	IF2	Indicateur financier axe 2 cadre de performance	€	IEJ		18 285 021,96			30 162 369,00		
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	35			105,00		
3	F	IF3	Indicateur financier Axe 3 Cadre de performance	millions d'euro	FEDER	Plus développées	25 069 898,00			186 009 598,00		
3	I	AQC1b	Nombre d'analyses préparatoires réalisées au titre de la procédure « grand projet » par le contractant externe et validées par l'Autorité de gestion	analyse préparatoire	FEDER	Plus développées	5			5,00		
3	O	AQC1	Nombre de nouvelles prises installées dans les zones prioritaires	nombre	FEDER	Plus développées	0			135 000,00		
4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Plus développées	4,00			15,00		
4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière	Households	FEDER	Plus	3 000,00			16 000,00		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
			de consommation énergétique s'est amélioré			développées						
4	F	IF4	Indicateur financier Axe 4 Cadre de performance	millions d'euros	FEDER	Plus développées	56 715 178,45			359 247 699,00		
4	O	AQIC3	Niveau de performance énergétique des batiments publics	kWh/m²	FEDER	Plus développées	50,00			50,00		
4	O	AQIC4	Nombre de pôles d'échanges multimodaux ferroviaires créés et/ou aménagés	pôle d'échange	FEDER	Plus développées	2,00			7,00		
4	O	AQIC6	Surface utile construite	m²	FEDER	Plus développées	986,00			986,00		
5	F	IF5	Indicateur financier Axe 5 Cadre de performance	millions d'euro	FEDER	Plus développées	5 999 300,53			38 000 000,00		
5	O	AQICa	Copropriétés, bâtiments publics, espaces publics construits ou réhabilités	m²	FEDER	Plus développées	2 200,00			11 000,00		

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées	Dépenses totales éligibles engagées et payées par les bénéficiaires le 31 décembre 2018 au plus tard et certifiées à la Commission
1	FEDER	Plus développées	Total	493 037 000,00	31,85%	340 664 726,29	69,10%	57 694 915,41	203 110 199,47	41,20%	201	104 819 951,14
2	FSE	Plus développées	Total	134 625 770,00	50,00%	124 440 700,00	92,43%	58 488 482,16	45 609 012,33	33,88%	577	29 512 309,78
2	IEJ		Total	30 162 369,00	66,67%	32 173 387,00	106,67%	7 815 243,40	20 569 730,15	68,20%	283	9 309 482,03
3	FEDER	Plus développées	Total	186 009 598,00	30,91%	35 454 776,36	19,06%	9 093 054,69	25 626 048,07	13,78%	92	21 317 664,26
4	FEDER	Plus développées	Total	359 247 699,00	34,06%	234 767 282,28	65,35%	86 358 560,15	106 814 110,93	29,73%	158	70 686 575,71
5	FEDER	Plus développées	Total	38 000 000,00	50,00%	12 714 748,73	33,46%	7 232 554,96	9 946 820,65	26,18%	22	8 251 390,41
6	FEDER	Plus développées	Total	25 661 480,00	50,00%	7 644 570,00	29,79%	3 038 231,00	4 686 382,62	18,26%	8	
7	FSE	Plus développées	Total	6 307 200,00	50,00%	3 431 382,00	54,40%	1 282 071,00	1 799 728,00	28,53%	2	
Total	FEDER	Plus développées		1 101 955 777,00	33,46%	631 246 103,66	57,28%	163 417 316,21	350 183 561,74	31,78%	481	205 075 581,52
Total	FSE	Plus développées		140 932 970,00	50,00%	127 872 082,00	90,73%	59 770 553,16	47 408 740,33	33,64%	579	29 512 309,78
Total	IEJ			30 162 369,00	66,67%	32 173 387,00	106,67%	7 815 243,40	20 569 730,15	68,20%	283	9 309 482,03
Total général				1 273 051 116,00	36,08%	791 291 572,66	62,16%	231 003 112,77	418 162 032,22	32,85%	1 343	243 897 373,33

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Plus développées	001	01	01	07	03		07	FR61	3 400 126,00	0,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	001	01	01	07	03		08	FR61	2 823 000,00	0,00	2 121 496,00	1
1	FEDER	Plus développées	001	01	01	07	03		21	FR61	1 497 285,00	220 401,00	1 194 997,00	1
1	FEDER	Plus développées	001	01	02	07	03		03	FR61	6 026 548,88	0,00	2 281 685,00	2
1	FEDER	Plus développées	001	01	02	07	03		07	FR61	9 447 190,00	135 952,00	4 222 486,17	4
1	FEDER	Plus développées	001	01	02	07	03		24	FR61	2 498 171,00	0,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	001	01	03	07	03		03	FR61	12 627 135,00	564 000,00	8 667 298,22	4
1	FEDER	Plus développées	001	01	03	07	03		07	FR61	11 264 170,00	660 551,00	7 406 483,64	3
1	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03		03	FR61	26 714 658,00	2 294 351,00	24 085 638,00	9
1	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03		06	FR61	3 022 595,00	0,00	3 009 746,06	1
1	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03		07	FR61	18 696 375,00	0,00	9 760 938,77	8
1	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03		08	FR61	1 707 999,00	0,00	1 707 999,00	1
1	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03		13	FR61	1 524 249,00	132 653,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03		14	FR61	3 000 000,00	423 000,00	3 000 000,00	1
1	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03		20	FR61	3 169 565,00	137 755,00	3 071 606,71	2
1	FEDER	Plus développées	002	01	01	07	01		06	FR61	2 848 057,00	0,00	354 628,95	2
1	FEDER	Plus développées	002	01	03	07	01		05	FR61	2 162 588,00	0,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	002	01	07	07	01		02	FR61	1 778 990,00	196 398,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	002	01	07	07	01		04	FR61	1 932 103,00	0,00	1 328 646,00	1
1	FEDER	Plus développées	002	01	07	07	01		05	FR61	31 705 665,00	1 898 052,00	21 435 218,21	3
1	FEDER	Plus développées	056	01	07	07	03		07	FR61	3 748 852,00	0,00	3 748 852,00	1
1	FEDER	Plus développées	056	01	07	07	03		17	FR61	598 000,00	122 000,00	588 318,89	2
1	FEDER	Plus développées	058	01	07	07	01		07	FR61	1 812 784,00	548 000,00	807 165,01	1
1	FEDER	Plus développées	058	01	07	07	01		17	FR61	9 250 000,00	4 000 000,00	9 249 783,99	2
1	FEDER	Plus développées	058	01	07	07	01		20	FR61	2 416 770,00	898 585,00	920 750,00	2
1	FEDER	Plus développées	059	01	03	07	01		01	FR61	850 300,00	0,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	059	01	07	07	01		03	FR61	1 276 546,00	446 791,00	1 276 546,00	1
1	FEDER	Plus développées	059	01	07	07	01		07	FR61	837 000,00	0,00	837 000,00	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		03	FR61	1 834 901,00	363 277,00	294 938,47	2

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		06	FR61	2 567 805,00	0,00	1 131 432,20	3
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		20	FR61	871 282,00	268 091,00	81 199,15	3
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		22	FR61	910 000,00	246 000,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	02	07	01		11	FR61	800 000,00	0,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	02	07	01		19	FR61	11 843 006,00	6 334 631,00	849 458,39	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	02	07	01		22	FR61	805 274,28	258 164,29	431 535,28	2
1	FEDER	Plus développées	060	01	02	07	01		24	FR61	1 377 270,00	516 476,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	03	07	01		01	FR61	458 256,00	182 740,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		01	FR61	487 245,00	187 449,00	481 588,66	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		03	FR61	1 192 910,00	911 659,00	1 192 910,00	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		07	FR61	6 772 550,00	1 573 713,00	2 278 281,75	4
1	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		20	FR61	5 800 380,00	2 008 100,00	2 429 852,91	5
1	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		22	FR61	900 000,00	262 500,00	459 478,91	1
1	FEDER	Plus développées	061	01	03	07	01		01	FR61	1 423 137,00	473 193,00	975 906,02	3
1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		01	FR61	1 144 368,00	356 000,00	473 360,66	3
1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		02	FR61	317 506,00	76 201,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		07	FR61	1 770 238,00	574 597,00	1 770 238,00	1
1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		20	FR61	1 789 800,00	447 450,00	865 264,74	1
1	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01		07	FR61	1 772 793,00	775 505,00	1 739 599,16	2
1	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01		22	FR61	638 562,00	310 850,00	638 562,00	1
1	FEDER	Plus développées	063	01	07	07	01		03	FR61	84 352,00	0,00	84 352,00	1
1	FEDER	Plus développées	063	01	07	07	01		07	FR61	915 000,00	0,00	319 612,85	2
1	FEDER	Plus développées	063	01	07	07	03		03	FR61	184 239,19	0,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	01	07	01		06	FR61	885 647,00	0,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	01	07	01		23	FR61	865 277,00	242 222,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	01		03	FR61	957 255,00	178 080,00	688 588,53	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	01		05	FR61	3 735 768,00	0,00	870 980,83	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	01		06	FR61	5 289 226,00	874 076,00	983 784,18	4
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	01		07	FR61	2 367 310,00	85 451,00	1 291 517,01	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	01		10	FR61	6 995 603,00	870 000,00	4 250 331,63	2
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	01		13	FR61	9 726 975,00	651 957,00	8 620 993,78	7
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	01		22	FR61	2 328 651,00	0,00	2 071 643,74	2

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension							Données financières				
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	03		03	FR61	713 178,00	124 798,00	713 178,00	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	03		05	FR61	978 839,00	96 621,00	978 839,00	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	03		07	FR61	426 459,00	0,00	426 459,00	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	03		20	FR61	8 170 436,00	1 913 553,00	7 962 011,25	2
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	03		22	FR61	1 999 709,00	522 672,00	1 999 709,00	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	03		23	FR61	794 663,00	0,00	751 949,00	1
1	FEDER	Plus développées	066	01	01	07	01		23	FR61	825 445,00	210 356,00	825 445,00	1
1	FEDER	Plus développées	066	01	01	07	03		17	FR61	274 711,00	20 000,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	066	01	01	07	03		24	FR61	2 975 814,94	1 486 329,35	1 607 462,00	3
1	FEDER	Plus développées	066	01	03	07	01		24	FR61	156 319,00	98 781,00	102 663,92	1
1	FEDER	Plus développées	066	01	03	07	03		24	FR61	322 000,00	167 000,00	213 475,76	1
1	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	01		03	FR61	210 212,00	0,00	205 561,70	2
1	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	01		05	FR61	582 400,00	0,00	294 018,00	1
1	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	01		07	FR61	5 948 916,00	2 340 259,00	4 619 865,96	5
1	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	01		17	FR61	3 537 669,00	1 836 669,00	3 499 978,93	1
1	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	01		22	FR61	765 028,00	348 968,00	765 028,00	1
1	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	01		24	FR61	4 047 076,00	833 363,00	4 047 076,00	6
1	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	03		07	FR61	781 288,00	204 932,00	700 797,39	2
1	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	03		17	FR61	2 996 739,00	1 724 540,00	2 925 220,54	3
1	FEDER	Plus développées	066	03	07	07	03		16	FR61	2 000 000,00	0,00	500 000,00	1
1	FEDER	Plus développées	067	01	01	07	03		24	FR61	436 393,00	227 600,00	208 393,00	2
1	FEDER	Plus développées	067	01	02	07	03		03	FR61	256 107,00	156 107,00	256 107,00	1
1	FEDER	Plus développées	067	01	02	07	03		17	FR61	2 558 016,00	1 711 440,77	932 795,39	2
1	FEDER	Plus développées	067	01	02	07	03		18	FR61	607 398,00	100 000,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	067	01	02	07	03		24	FR61	250 079,00	40 000,00	250 079,00	1
1	FEDER	Plus développées	067	01	03	07	03		03	FR61	3 635 098,00	1 226 846,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	067	01	03	07	03		17	FR61	94 800,00	0,00	94 800,00	1
1	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03		03	FR61	3 427 209,00	300 000,00	3 427 209,00	1
1	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03		05	FR61	1 087 100,00	315 000,00	1 087 100,00	1
1	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03		07	FR61	241 000,00	141 000,00	241 000,00	1
1	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03		17	FR61	19 896 231,00	9 823 059,00	17 121 283,16	28
1	FEDER	Plus développées	067	04	01	07	03		01	FR61	6 204 000,00	18 150,00	0,00	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Plus développées	067	04	02	07	03		24	FR61	15 015 085,00	0,00	0,00	2
2	FSE	Plus développées	103	01	07	07		08	19	FR61	41 096 634,00	24 395 332,13	1 754 874,57	114
2	FSE	Plus développées	104	01	03	07		02	01	FR61	25 000,00	4 000,00	25 000,00	1
2	FSE	Plus développées	104	01	03	07		08	01	FR61	1 726 425,00	728 414,00	1 405 825,00	14
2	FSE	Plus développées	104	01	03	07		02	21	FR61	156 602,00	77 976,56	156 602,00	2
2	FSE	Plus développées	104	01	07	07		08	01	FR61	1 645 425,00	635 212,50	735 525,00	18
2	FSE	Plus développées	104	01	07	07		02	14	FR61	65 769,00	17 332,00	65 769,00	1
2	FSE	Plus développées	104	01	07	07		02	17	FR61	55 000,00	25 000,00	54 130,00	1
2	FSE	Plus développées	104	01	07	07		02	19	FR61	100 091,00	48 737,00	91 830,96	2
2	FSE	Plus développées	104	01	07	07		07	19	FR61	681 420,00	173 977,00	674 280,00	5
2	FSE	Plus développées	104	01	07	07		08	19	FR61	2 150 455,00	273 412,00	1 415 970,73	8
2	FSE	Plus développées	104	01	07	07		02	21	FR61	4 395 794,00	1 356 330,80	4 214 462,91	50
2	FSE	Plus développées	104	01	07	07		08	21	FR61	1 003 024,00	328 415,00	463 988,41	6
2	FSE	Plus développées	104	01	07	07		02	22	FR61	92 090,00	25 786,00	26 566,33	2
2	FSE	Plus développées	104	01	07	07		02	23	FR61	296 453,00	58 820,00	283 189,28	7
2	FSE	Plus développées	104	01	07	07		08	23	FR61	111 369,00	17 679,00	87 929,00	2
2	FSE	Plus développées	104	01	07	07		08	24	FR61	11 399 087,00	3 000 822,66	4 316 966,45	89
2	FSE	Plus développées	116	01	07	07		06	19	FR61	3 513 695,00	1 734 738,00	216 816,00	2
2	FSE	Plus développées	116	01	07	07		08	19	FR61	1 246 112,00	205 746,00	0,00	2
2	FSE	Plus développées	116	01	07	07		08	23	FR61	300 600,00	0,00	0,00	1
2	FSE	Plus développées	117	01	03	07		08	19	FR61	250 490,00	84 255,00	250 490,00	2
2	FSE	Plus développées	117	01	07	07		08	01	FR61	632 730,00	435 666,00	619 988,98	3
2	FSE	Plus développées	117	01	07	07		08	04	FR61	62 215,00	31 205,00	62 215,00	1
2	FSE	Plus développées	117	01	07	07		02	19	FR61	200 848,00	48 313,00	171 747,20	2
2	FSE	Plus développées	117	01	07	07		05	19	FR61	3 091 155,00	1 545 610,00	2 995 705,13	6
2	FSE	Plus développées	117	01	07	07		06	19	FR61	435 190,00	241 436,00	433 970,05	3
2	FSE	Plus développées	117	01	07	07		08	19	FR61	46 323 446,00	21 302 580,00	23 694 729,79	196
2	FSE	Plus développées	117	01	07	07		08	24	FR61	3 383 581,00	1 691 686,51	1 390 440,54	37
2	IEJ		103	01	03	07			01	FR61	133 000,00	30 590,00	85 488,54	1
2	IEJ		103	01	07	07			19	FR61	32 040 387,00	7 784 653,40	20 484 241,61	282
3	FEDER	Plus développées	004	01	01	07	02		07	FR61	40 239,00	0,00	40 239,00	1
3	FEDER	Plus développées	078	01	01	07	02		18	FR61	3 485 105,69	1 908 674,69	1 929 306,58	3
3	FEDER	Plus	078	01	07	07	02		13	FR61	497 000,00	0,00	305 592,81	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
		développées												
3	FEDER	Plus développées	079	01	03	07	02		13	FR61	7 417 704,00	3 217 704,00	7 417 704,00	1
3	FEDER	Plus développées	079	01	03	07	02		22	FR61	1 258 489,00	0,00	804 236,69	1
3	FEDER	Plus développées	079	01	07	07	02		13	FR61	4 450 425,00	2 171 444,00	4 370 443,00	3
3	FEDER	Plus développées	079	01	07	07	02		22	FR61	70 000,00	35 000,00	70 000,00	1
3	FEDER	Plus développées	079	01	07	07	02		23	FR61	1 076 878,00	538 439,00	1 076 878,00	1
3	FEDER	Plus développées	080	01	01	07	02		19	FR61	1 232 337,00	0,00	343 130,20	1
3	FEDER	Plus développées	081	01	02	07	02		07	FR61	22 000,00	0,00	13 043,48	1
3	FEDER	Plus développées	081	01	07	07	02		13	FR61	826 561,00	414 541,00	826 561,00	1
3	FEDER	Plus développées	082	01	01	07	02		07	FR61	245 864,00	0,00	41 896,00	3
3	FEDER	Plus développées	082	01	01	07	02		10	FR61	201 779,00	0,00	0,00	1
3	FEDER	Plus développées	082	01	01	07	02		12	FR61	76 339,00	0,00	76 339,00	1
3	FEDER	Plus développées	082	01	01	07	02		14	FR61	493 042,00	0,00	171 581,54	3
3	FEDER	Plus développées	082	01	01	07	02		17	FR61	169 617,00	0,00	169 617,00	1
3	FEDER	Plus développées	082	01	01	07	02		20	FR61	70 185,00	0,00	0,00	1
3	FEDER	Plus développées	082	01	01	07	02		24	FR61	68 390,00	0,00	23 690,00	2
3	FEDER	Plus développées	082	01	02	07	02		01	FR61	89 405,00	0,00	32 925,00	2
3	FEDER	Plus développées	082	01	02	07	02		03	FR61	245 680,00	0,00	141 150,00	1
3	FEDER	Plus développées	082	01	02	07	02		07	FR61	620 769,00	0,00	23 853,12	5
3	FEDER	Plus développées	082	01	02	07	02		13	FR61	86 524,00	0,00	85 691,60	1
3	FEDER	Plus développées	082	01	02	07	02		14	FR61	316 657,00	0,00	244 957,00	3
3	FEDER	Plus développées	082	01	02	07	02		17	FR61	32 082,00	0,00	31 432,00	1
3	FEDER	Plus développées	082	01	02	07	02		24	FR61	131 652,00	0,00	50 522,00	3
3	FEDER	Plus développées	082	01	03	07	02		03	FR61	170 867,00	0,00	49 750,00	4
3	FEDER	Plus développées	082	01	03	07	02		04	FR61	30 195,00	0,00	0,00	1
3	FEDER	Plus développées	082	01	03	07	02		07	FR61	312 739,67	0,00	98 855,00	4
3	FEDER	Plus développées	082	01	03	07	02		08	FR61	95 273,00	0,00	24 816,00	2
3	FEDER	Plus développées	082	01	03	07	02		13	FR61	1 200 000,00	98 061,00	371 515,00	1
3	FEDER	Plus développées	082	01	03	07	02		14	FR61	52 819,00	0,00	52 819,00	1
3	FEDER	Plus développées	082	01	03	07	02		23	FR61	154 187,00	0,00	154 187,00	1
3	FEDER	Plus développées	082	01	03	07	02		24	FR61	139 479,00	0,00	71 000,00	1
3	FEDER	Plus développées	082	01	07	07	02		03	FR61	727 254,00	0,00	293 332,43	3
3	FEDER	Plus développées	082	01	07	07	02		07	FR61	342 802,00	5 120,00	342 802,00	5

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
		développées												
3	FEDER	Plus développées	082	01	07	07	02		08	FR61	35 000,00	0,00	0,00	1
3	FEDER	Plus développées	082	01	07	07	02		12	FR61	86 749,00	0,00	56 513,77	1
3	FEDER	Plus développées	082	01	07	07	02		13	FR61	6 611 491,00	704 071,00	3 671 366,05	12
3	FEDER	Plus développées	082	01	07	07	02		14	FR61	1 600 357,00	0,00	1 477 462,80	7
3	FEDER	Plus développées	082	01	07	07	02		17	FR61	335 408,00	0,00	335 408,00	4
3	FEDER	Plus développées	082	01	07	07	02		24	FR61	335 432,00	0,00	335 432,00	1
4	FEDER	Plus développées	003	01	01	07	04		07	FR61	7 568 000,00	0,00	0,00	1
4	FEDER	Plus développées	003	01	01	07	04		12	FR61	3 637 850,00	2 182 710,00	1 884 112,00	1
4	FEDER	Plus développées	011	01	01	07	04		10	FR61	8 008 949,00	1 400 000,00	0,00	1
4	FEDER	Plus développées	011	01	03	07	04		10	FR61	31 713 354,00	6 138 002,00	18 325 637,00	4
4	FEDER	Plus développées	011	01	03	07	04		22	FR61	11 907 780,00	190 000,00	0,00	1
4	FEDER	Plus développées	011	01	03	07	06		07	FR61	2 713 620,00	0,00	0,00	1
4	FEDER	Plus développées	011	01	07	07	04		10	FR61	27 617 165,00	5 382 181,00	24 222 405,96	5
4	FEDER	Plus développées	012	01	07	07	04		10	FR61	2 904 459,00	350 000,00	185 126,29	2
4	FEDER	Plus développées	013	01	01	07	04		23	FR61	779 476,00	479 476,00	0,00	1
4	FEDER	Plus développées	013	01	02	07	04		22	FR61	2 259 240,00	1 988 040,00	0,00	1
4	FEDER	Plus développées	013	01	07	07	04		22	FR61	4 740 028,00	2 497 265,00	2 004 176,00	2
4	FEDER	Plus développées	014	01	01	07	04		22	FR61	16 480 841,00	6 465 288,29	10 601 421,19	7
4	FEDER	Plus développées	014	01	01	07	05		22	FR61	2 844 278,00	2 402 278,00	0,00	1
4	FEDER	Plus développées	014	01	02	07	04		22	FR61	19 474 281,00	10 462 313,39	141 684,00	10
4	FEDER	Plus développées	014	01	07	07	04		22	FR61	14 306 964,00	11 183 429,32	3 514 880,98	5
4	FEDER	Plus développées	016	01	07	07	04		10	FR61	11 105 067,00	6 862 698,00	9 216 114,08	3
4	FEDER	Plus développées	036	01	02	07	04		12	FR61	597 953,00	388 610,00	572 436,00	1
4	FEDER	Plus développées	043	01	07	07	04		22	FR61	1 310 394,00	851 756,00	1 103 024,70	1
4	FEDER	Plus développées	068	01	07	07	04		22	FR61	6 104 891,00	1 016 497,00	2 377 525,23	4
4	FEDER	Plus développées	085	01	01	07	05		22	FR61	210 036,00	153 636,00	196 208,53	1
4	FEDER	Plus développées	085	01	01	07	06		22	FR61	1 177 780,00	581 275,00	384 450,00	2
4	FEDER	Plus développées	085	01	02	07	06		22	FR61	1 229 491,00	565 894,00	176 924,41	5
4	FEDER	Plus développées	085	01	03	07	06		22	FR61	7 200 571,50	2 750 610,05	4 529 981,37	22
4	FEDER	Plus développées	085	01	07	07	06		22	FR61	8 159 100,00	4 688 240,67	6 916 182,84	27
4	FEDER	Plus développées	087	01	01	07	05		18	FR61	152 031,00	115 956,00	0,00	1
4	FEDER	Plus développées	087	01	01	07	05		22	FR61	2 472 392,00	645 971,00	157 119,16	3

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
		développées												
4	FEDER	Plus développées	087	01	02	07	05		18	FR61	5 262 281,00	2 210 979,00	1 325 874,93	8
4	FEDER	Plus développées	087	01	02	07	05		22	FR61	563 645,00	227 633,00	0,00	2
4	FEDER	Plus développées	087	01	03	07	05		22	FR61	455 000,00	250 250,00	455 000,00	1
4	FEDER	Plus développées	087	01	07	07	05		18	FR61	90 000,00	36 000,00	70 587,63	1
4	FEDER	Plus développées	087	01	07	07	05		22	FR61	10 960 362,78	4 533 096,43	5 535 446,69	23
4	FEDER	Plus développées	090	01	01	07	04		15	FR61	993 488,00	356 258,00	0,00	1
4	FEDER	Plus développées	090	01	02	07	04		15	FR61	6 496 301,00	4 798 645,00	248 483,00	5
4	FEDER	Plus développées	090	01	07	07	04		22	FR61	3 520 914,00	2 253 712,00	2 920 009,94	3
4	FEDER	Plus développées	094	01	03	07	06		15	FR61	9 749 299,00	1 949 860,00	9 749 299,00	1
5	FEDER	Plus développées	073	01	01	02	08		03	FR61	301 046,00	0,00	301 046,00	1
5	FEDER	Plus développées	095	01	01	02	09		23	FR61	2 485 964,00	1 685 964,00	1 941 508,85	1
5	FEDER	Plus développées	097	01	01	02	08		13	FR61	340 000,00	187 193,00	260 891,46	1
5	FEDER	Plus développées	097	01	01	02	08		24	FR61	1 328 270,86	832 429,58	209 340,00	2
5	FEDER	Plus développées	097	01	01	02	09		18	FR61	661 579,00	258 229,00	661 579,00	1
5	FEDER	Plus développées	097	01	01	02	09		21	FR61	769 367,00	280 450,00	769 367,00	1
5	FEDER	Plus développées	097	01	01	02	09		24	FR61	1 836 360,02	1 067 448,58	1 424 786,49	3
5	FEDER	Plus développées	097	01	02	02	08		24	FR61	645 000,00	150 000,00	645 000,00	1
5	FEDER	Plus développées	097	01	02	02	09		18	FR61	547 798,00	303 600,00	0,00	1
5	FEDER	Plus développées	097	01	02	02	09		21	FR61	3 310 281,85	2 189 612,80	3 310 281,85	3
5	FEDER	Plus développées	097	01	02	02	09		24	FR61	489 082,00	277 628,00	423 020,00	7
6	FEDER	Plus développées	121	01	07	07			18	FR61	6 190 472,00	2 747 410,00	4 287 058,58	5
6	FEDER	Plus développées	122	01	07	07			18	FR61	579 098,00	115 821,00	160 097,40	2
6	FEDER	Plus développées	123	01	07	07			18	FR61	875 000,00	175 000,00	239 226,64	1
7	FSE	Plus développées	121	01	07	07		08	18	FR61	3 431 382,00	1 282 071,00	1 799 728,00	2

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	5	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre	6	0,00		0,00	

du FSE, mais soutenus par le FEDER					
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	7	0,00		0,00	

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles

Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) prévu pour être alloué à des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles (en euros), tel qu'indiqué à la section 2.A.6.1 du programme opérationnel	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) alloué à des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 éligibles (en euros)	Dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions éligibles (en euros)	Soutien de l'Union correspondant aux dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions admissibles, résultant de l'application d'un taux de cofinancement de l'axe prioritaire (en euros)
2	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

Conformément au règlement, pour le PO Aquitaine une évaluation d'impact 2018 pour l'IEJ a été réalisée.

La démarche d'évaluation en résumé

« Dans quelle mesure l'IEJ a-t-elle contribué à accroître l'accès à l'emploi des Aquitains de moins de 26 ans qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation? »

*L'IEJ mobilise sur 5 ans 39 M€ en Aquitaine dont 19 M€ sur le PO national et 10,05M€ IEJ et 10,05M€ FSE sur le PO régional. Ce dispositif a fait l'objet d'une première étape d'évaluation dès 2015 qui est actualisée en 2018. L'objectif est d'apprécier, au regard de la programmation et des réalisations (participations) observables, **la pertinence** de la stratégie ciblée, **la cohérence** avec les autres dispositifs d'emploi formation, **l'efficacité** au regard des objectifs fixés notamment en terme de qualité de l'offre, **l'adéquation des moyens** mobilisés, et enfin **l'impact prévisible** du dispositif en terme d'amélioration durable de la situation professionnelle des jeunes les plus en difficultés.*

Cette étude a été mutualisée avec la DGEFP et les régions autorités de gestion de gestion du volet régional de l'IEJ permettant ainsi d'utiliser un questionnement et une méthodologie commune et d'analyser plus en détail l'articulation des dispositifs entre le programme national et régional

Tous les travaux sont **disponibles sur <http://fse.gouv.fr/évaluations>**.

Le cahier des charges a été découpé en plusieurs lots, correspondant à différentes logiques d'évaluation qui se complètent. Le lot 1, attribué aux cabinets Quadrant Conseil et KPMG, constitue l'évaluation « socle » (selon le terme utilisé dans le cahier des charges) de l'évaluation. Celle-ci s'inscrit dans une approche fondée sur la théorie. Les lots 2, 3 et 4, attribués aux cabinets Edater et Amnyos, devaient suivre une approche quantitative contrefactuelle afin d'évaluer les impacts de l'IEJ à différents niveaux : d'abord au niveau national sur la situation des jeunes, en comparant les bénéficiaires des non-bénéficiaires (du point de vue des territoires et des catégories d'âge) (Lot 2), ensuite au niveau de dispositifs particuliers financés par l'IEJ, dans le cadre du programme national (3 dispositifs à évaluer à ce niveau) et des programmes régionaux (3 autres dispositifs). Le lot 5, attribué au cabinet Itinere Conseil, portait spécifiquement sur l'évaluation de projets expérimentaux ou innovants financés par l'IEJ. La définition de l'innovation et la sélection des études de cas relevait ici aussi de choix évaluatifs menés dans une phase amont. 15 projets ont été retenus. Un dernier lot a été ajouté à cet ensemble sous la forme d'une « assistance à maîtrise d'ouvrage », pour appuyer le pilotage de l'évaluation et pour garantir la cohérence globale des travaux des lots 1 à 5, assistance apporté par le cabinet ORSEU.

Ainsi plus spécifiquement pour le PO Aquitaine une monographie régionale a été produite (livrable lot 1)

:
Evaluation IEJ 2018 Monographie Aquitaine, KPMG/Quadrant Conseil, janvier 2019 39p.

(http://www.fse.gouv.fr/sites/default/files/page-evaluations/document/monographie_aquitaine.pdf) Cette monographie retrace le contexte de la mise en oeuvre de l'IEJ sur le territoire ex Aquitaine, analyse la portée et les limites du dispositif à l'échelle régionale.

A noter que parmi les études de cas concernant plus spécifiquement des projets du PO régional Aquitaine

- au titre des études d'impact contrefactuelles l'analyse du dispositif régional des Ecole de la deuxième chance (livrable lot 4)

lot 4 – Evaluation contrefactuelle de 3 dispositifs régionaux co-financés par l'IEJ, Edater/Amnyos, Janvier 2019, 55p ([http://www.fse.gouv.fr/sites/default/files/page-
evaluations/document/190130_eval_iej_lot4.pdf](http://www.fse.gouv.fr/sites/default/files/page-evaluations/document/190130_eval_iej_lot4.pdf))

- au titre des projets innovants l'analyse du projet de l'Institut de l'engagement (livrable lot 5)

IEJ_Monographie_du_projet_"Accompagnement après un engagement de jeunes aquitains NEET dans leur parcours professionnel " - Bordeaux (Nouvelle-Aquitaine), Itinere Conseil, 2018, 28p.

([http://www.fse.gouv.fr/sites/default/files/page-
evaluations/document/iej_monographie_institut_engagement_bordeaux_vf.pdf](http://www.fse.gouv.fr/sites/default/files/page-
evaluations/document/iej_monographie_institut_engagement_bordeaux_vf.pdf))

A souligner que le lot 6 propose un « retour sur expérience de cette démarche d'évaluation » en pointant les principaux résultats de l'évaluation mais aussi en insistant sur les conditions de réalisation de cette évaluation. Elle synthétise les principaux messages de l'évaluation, l'apport des différents travaux, et aborde dans un dernier temps la pertinence de la démarche retenue et les enseignements pour le futur.

Synthèse des travaux Evaluation de l'impact de l'IEJ en France, 2018, ORSEU, 11p

([http://www.fse.gouv.fr/sites/default/files/page-
evaluations/document/synthese_lot_6_vf_.pdf](http://www.fse.gouv.fr/sites/default/files/page-evaluations/document/synthese_lot_6_vf_.pdf))

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
Evaluation d'impact IEJ 2018	IEJ	7	2017	12	2018	Impact	08	<p>« Dans quelle mesure l'IEJ a-t-elle contribué à accroître l'accès à l'emploi des Aquitains de moins de 26 ans qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation? ». L'objectif est d'apprécier, au regard de la programmation et des réalisations (participations) observables, l'impact du dispositif en terme d'amélioration durable de la situation professionnelle des jeunes les plus en difficultés. Cette étude a été mutualisée avec la DGEFP.</p>	<p>Les principaux constats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'approche par les NEET se révèle pertinente pour identifier « les invisibles » et faire évoluer les politiques publiques de l'emploi, mais le concept reste difficile à comprendre et mettre en oeuvre. - Si l'IEJ ne bouscule pas les politiques de l'emploi des jeunes, elle permet toutefois de renforcer ou expérimenter des actions en direction des jeunes les plus éloignés de l'emploi - L'offre soutenue par l'IEJ est assez similaire à celle des territoires non éligibles mais propose des actions spécifiques nouvelles <p>Les pistes à suivre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une approche par les NEET à conserver , car les politiques actuelles, aujourd'hui principalement centrées sur les jeunes chômeurs peu qualifiés et laissant de côté un pan de la population jeune non identifiée par le service public de l'emploi au sens large. - mieux connaître les NEET : se donner les moyens de mieux appréhender le

										<p>public des jeunes NEET et leurs difficultés de manière à mieux cibler des actions spécifiques.</p> <p>- constituer des partenariats : la recherche de plus de cohérence entre l'intervention des différents acteurs en partant des besoins spécifiques des jeunes mais aussi de leurs atouts dans une logique de parcours.</p> <p>- simplifier les modalités de gestion : celles-ci ne doivent pas nuire à l'efficacité des actions (ex pièces justificatives situation NEET) ; une simplification des procédures des financements européens doit permettre à tous les acteurs de se positionner sur les appels à projets</p>
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

1- Contexte

Dans le Programme Opérationnel (PO) Aquitaine, les actions visant les jeunes NEETs sont inscrites dans l'Axe 2, et plus précisément dans l'Objectif spécifique 2.4 « **Accroître l'accès à l'emploi des aquitains de moins de 26 ni en emploi ni en étude ni en formation** ».

Sur le plan financier la dotation initiale de 20,1M€ correspond à 10,05M€ de Fonds IEJ et 10,05M€ de Fonds Social Européen en soutien à un investissement prévisionnel de 30,16 M€ .

L'objectif est d'augmenter le **nombre de jeunes accompagnés dans un parcours d'orientation/formation et en emploi à l'issue des projets/actions**. Sont ciblés au moins 12000 jeunes "NEETs" sur la période 2014-2018 dont près 10000 chômeurs. Les résultats immédiats attendus sont :

- au moins 92 % des participants arrivant au terme de l'action ;
- et un niveau de 90 % de sorties positives vers l'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage.

Le PO s'appuie essentiellement sur les actions suivantes:

- la formation, l'orientation dans le cadre du programme régional de formation (PRF),
- l'apprentissage
- des actions spécifiques d'accompagnement
- la création d'activités

A noter que d'autres objectifs spécifiques soutenus par le FSE impactent directement sur la situation des jeunes NEET aquitains (2.1 Emploi qualification, 2.3 Lutte contre le décrochage, 2.5 Entreprenariat) ou indirectement (2.2, Structures d'accompagnement, développement de l'apprentissage, 2.6 développement filière ESS)

2- Description de la programmation et résultats visibles au 31 12 2018 pour le PO Aquitaine.

Au 31/12/2018, 283 opérations ont été sélectionnées pour un montant de 32,17M€ correspondant à 107% de l'enveloppe en cout total soit un taux moyen d'intervention de 73,6% (données provisoires).

Fin 2018, Toutes les' opérations programées sont physiquement terminées. A noter que l'IEJ étant prolongé jusqu'en 2023, les sous réalisations pouvant générer des reliquats et le PO Aquitaine bénéficiant d'un abondement (à confirmer), des programmations complémentaires vont donc se poursuivre après

2018 jusqu'à épuisement de l'enveloppe.

Pour répondre à l'objectif national de programmation intégrale de l'enveloppe avant fin 2016 et intervenir rapidement et massivement sur la situation des jeunes "NEETs", l'accent a été mis sur la mobilisation des fonds sur le **Programme Régional de Formation** (augmentation du nombre de place pour les "NEETs", augmentation du nombre d'heures de formations pour les "NEETs", accompagnement renforcé pour les "NEETs") pour 18,6 M€ dans le cadre de 9 Mises en Concurrence (MC) qui se déclinent en :

- 2 Mises en Concurrence Formations Pré-qualifiantes et Qualifiantes Modulaires (3 000 jeunes, 4 M €) ;
- 2 Mises en Concurrence Formation Modulaire (2 000 jeunes, 2,5 M €) ;
- 3 Formations Qualifiantes Spécialisées (2 000 jeunes, 5 M €) ;
- 1 ORIENTATION professionnelle (5 700 jeunes, 6,5 M €) ;
- 1 Formations Compétences Clés (1 200 jeunes, 1 M €).

Au total, au moins 14000 participants étaient attendus sur ces actions.

Par ailleurs, dans l'optique d'ouvrir le champ de la programmation et de proposer, développer une offre territoriale complète, cohérente et articulée, des subventions ont été programmées (4,8 M€ FSE-IEJ) pour le développement de projets plus innovants et structurants à l'échelle du territoire.

Dans ce cadre, 18 opérations ont été sélectionnées dont 7 sur un volet formation / insertion professionnelle pour 300 jeunes (dont 2 écoles de la 2ème chance) et 9 opérations contribuant à favoriser l'accès à l'apprentissage pour 1 500 jeunes [opérations portées par des Centres de Formation des Apprentis (CFA)] et 2 liées à la création d'activités (Institut de l'engagement et ADIE-association pour le droit à l'insertion économique).

Au total sur ces opérations la participation de 3000 jeunes supplémentaires est attendue.

Bilan chiffré observable fin 2018

Sur la base du suivi des participants analysé à partir des bilans transmis à l'autorité de gestion fin 2018 et prenant en compte 80% des projets, quelques caractéristiques :

Fin 2018 - 14080 participants sont entrés dans ces actions.

- 46 % sont des femmes
- 96 % sont chômeurs
- 81% ont moins de 25 ans
- 54% ont un niveau maximum CITE 1 ou 2 (collège)
- 3,2 % ont une reconnaissance de handicap

- 35% habitent en zone rurale

Sur 12227 sorties (données provisoires) 85% ont suivi l'intervention jusqu'à son terme, 26,5% suivent un enseignement, une formation ou ont obtenu un emploi.

Quelques Données sur le marché du travail des jeunes

Entre 2012 et 2016 le taux de chômage des jeunes sur le territoire Aquitaine enregistre une légère baisse de 0,2 points (24,7 à 24,5%) mais le nombre de jeunes au chômage a sensiblement augmenté sur la même période de 30900 en 2012 à 37400 en 2016 (+21%) , (source Eurostat).

A noter cependant que le taux de NEETs en Aquitaine a lui connu une baisse d'environ 2,9 points depuis 2012 (contre -0,6 en France et -1,6 en Europe).

Il faut souligner ici que le taux de chômage des jeunes est estimé sur la base de la population active restreinte des jeunes qui peut varier fortement suivant les flux d'entrée et sortie en emploi et en enseignement (environ 61% de la classe d'âge pour cette dernière catégorie). Il importe par conséquent de relativiser cette situation avec des éléments d'évaluation qui devront préciser dans quelle mesure l'ensemble des dispositifs en faveur des jeunes Neets en Aquitaine, notamment les PO régional et National IEJ, ont pu jouer favorablement sur l'insertion des jeunes.

C'est en partie l'objet de l'évaluation 2018 réalisée avec la DGEFP et l'ensemble des Autorités de gestion en France (cf point 4)

3 - Mise en œuvre, éventuelles difficultés rencontrées et mesures prise pour y répondre

Au 31/12/2018, si la totalité de la maquette IEJ est programmée, de nombreuses opérations font l'objet de sous réalisations notamment sur l'apprentissage et certaines opérations du PRF. Face à ce constat, une sur-programmation de la maquette a été décidée ; des ajustements de programmations ont lieu régulièrement pour tendre vers l'équilibre de la maquette.

Par ailleurs, la remontée des dépenses et la certification ont dû être suspendues en l'absence d'un arbitrage national des autorités d'audit et de certification sur la fiabilité de la méthode de justification de l'éligibilité des NEET. L'Autorité de gestion a proposé une méthode, pour permettre la reprise de la certification des dépenses. La certification sur l'IEJ reprend progressivement mais accuse un retard important par rapport à l'objectif 2018 (48% de la cible financière).

4- Evaluation d'impact IEJ 2018

Conformément au règlement une évaluation d'impact de l'IEJ a été réalisée. Celle-ci a été mise en œuvre de manière mutualisée avec la DGEFP autorité nationale coordinatrice pour le FSE et l'IEJ. Une synthèse de l'évaluation est présentée au point 4 du rapport ; la monographie régionale et la synthèse de l'évaluation nationale sont annexées au rapport annuel.

Exemples de projets : le point 18 du rapport présente quelques illustrations de projets soutenus et met en perspective les résultats de l'évaluation d'impact 2018

6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

6. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Le programme opérationnel FEDER-FSE est au 31/12/2018, dans sa quatrième année de programmation. Son bilan se caractérise par une programmation UE de 274,1M€ pour 1343 opérations, soit un taux programmé de 59,7% de la maquette FEDER-FSE.

La programmation du FSE/IEJ connaît un taux de programmation de 90,7%.

La programmation du FEDER plus en retrait atteint un taux de 52,1%.

La plupart des problèmes rencontrés sont communs aux différents programmes de Nouvelle Aquitaine. La programmation des fonds présente des inégalités de programmation et de consommation entre les axes et les types d'action du programme qui peut s'expliquer par :

- Sur l'Axe 1 innovation-compétitivité, pour l'OT1 notamment, les opérations structurantes fléchées sur le Contrat de plan Etat Région arriveront en programmation au cours de l'année 2019.
- Sur l'Axe 2 FSE/IEJ la priorité est à la certification notamment sur l'IEJ.
- Sur l'Axe 3 numérique, les projets THD sont en cours d'instruction . L'AG a fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour sécuriser la programmation. Des incertitudes sur les options finales de programmation restent cependant à lever au regard du résultat des analyses.
- Sur l'Axe 4, environnement-climat, l'avancée de la programmation est inégale suivant les objectifs spécifiques. Un réajustement au sein de l'axe est à l'étude pour réorienter les crédits vers les actions à fort potentiel notamment les projets relatifs à la production d'énergies renouvelables. D'autre part certains OS encore en retrait (ex mobilités durables) vont voir arriver de nouvelles programmation dès 2019.
- Sur l'Axe 5, axe urbain, une accélération se profile entre 2019 et 2020 notamment sur l'OS 5.1 (développement économique)

D'une manière générale, concernant aussi bien l'instruction que la justification des dépenses, les procédures et les analyses nécessaires restent complexes ce qui ralentit le rythme de programmation et réalisation.

Par ailleurs, malgré les dispositions de simplification apportées par le règlement "Omnibus" et l'accompagnement renforcé des services instructeurs, l'AG dispose de peu de marges de manoeuvre pour

alléger la charge administrative qui pèse sur les bénéficiaires.

Enfin, la montée en puissance des plans de contrôle de tous niveaux mobilise les équipes au détriment de la programmation.

Pour faire face à ces difficultés l'AG a organisé des formations pour permettre la montée en compétences des services instructeurs dans certains domaines (ex aides d'Etat et marchés publics), a mené des actions de sensibilisation des porteurs, et a mis en place des outils de gestion et d'analyse à destination des services instructeurs.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

Sur l'année 2018, une évaluation d'impact 2018 sur l'IEJ a été réalisée de manière mutualisée avec la DGEFP autorité de coordination FSE et IEJ en France cf.point 4.

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	2 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	2014FR16M2OP006, 2014FR16M2OP009
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	8 avr. 2016
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Fonds Aquitaine Co-Invest
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	14 rue François de Sourdis - 33077 BORDEAUX CEDEX
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou	

indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Oui
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Compte fiduciaire
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement	Organisme de droit public ou de droit privé

public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	AQUITI GESTION
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Centre Condorcet - 162 avenue du Docteur Schweitzer - 33600 PESSAC
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	23 avr. 2018
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	2 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	2 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	0,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	0,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	0,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties	

capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	investissements en fonds propres ou quasi-fonds propres
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	0,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	0
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	0
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au	

niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	2,00
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments	0,00

financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	0,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	0,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	7,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER

3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	01 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	3 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	8 avr. 2016
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Fonds de Prêts d'honneur agricole
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Cré@Vallée Nord-Boulevard des saveurs, 24660 Coulounieix- Chamiers
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR)	Oui

9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Oui
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Compte fiduciaire
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Périgord Initiative
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Cré@Vallée Nord-Boulevard des saveurs, 24660 Coulounieix- Chamiers
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	21 mars 2019
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46,	

paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	6 204 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	3 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	3 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	0,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	0,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	0,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. <i>Nom du produit financier proposé par l'instrument financier</i>	<i>Fonds de prêts d'honneur agricole</i>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	

24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	2,06
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par	

produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	3 204 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	0,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00

38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	376,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	2 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	2014FR16M2OP009, 2014FR16M2OP006

30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	8 avr. 2016
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Fonds de prêts d'honneur création/reprise d'entreprise
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Pôle interconsulaire- Boulevard des saveurs, 24660 Coulounieix- Chamiers
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Oui
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38,	Compte fiduciaire

paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Initiative Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Pôle interconsulaire-Boulevard des saveurs, 24660 Coulounieix-Chamiers
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	21 mars 2019
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	13 440 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	2 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	0,00

15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	0,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	0,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts d'honneur création/reprise d'entreprise
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	

25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	6,72
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument	

financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	11 440 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	0,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises

	<i>bénéficiaire d'un soutien</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	1 280,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	1 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	2014FR16M2OP009, 2014FR16M2OP006
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	8 avr. 2016
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Fonds de prêts d'honneur dédiés au développement d'entreprise
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du	Pôle interconsulaire-

pays et ville)	Boulevard des saveurs, 24660 Coulounieix-Chamiers
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Oui
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Compte fiduciaire
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	

11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Initiative Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Pôle interconsulaire-Boulevard des saveurs, 24660 Coulounieix-Chamiers
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	21 mars 2019
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	1 575 085,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	1 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	0,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	0,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	0,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument	

financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts d'honneur développement d'entreprise
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	

29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	1,57
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	

37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	575 085,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	0,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	105,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
Projet réseau Très Haut Débit Gironde Numérique		Notification/soumission à la CE prévue	0,00	0,00	2019, T4		2018, T1	2023, trimestre 4	3 - 2a	0,00	Conception	Couverture en THD des zones rurales prioritaires en Gironde		Analyse de l'assiette éligible en cours

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

--

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

Suite aux analyses préparatoires à l'instruction des projets THD , le projet porté par le Département des Pyrénées Atlantiques (64) relèverait d'une procédure grand projet.

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises
-----------------	--

Progression dans l'atteinte des objectifs de l'Axe

A l'échelle de l'axe :

Au 31/12/2018, l'axe 1 enregistre 131 opérations terminées sur un total de 201 opérations sélectionnées. Ces opérations concernent près de 4979 entreprises aidées par un soutien financier ou non financier. En prenant en compte la totalité des opérations sélectionnées, 7629 entreprises sont potentiellement bénéficiaires du FEDER (atteignant même 16326 en prenant en compte les bénéficiaires des programmes de R&D d'expérimentations agricoles).

La cible du cadre de performance est donc atteinte pour 2018 et même pour 2023 (2340 entreprises initialement attendues pour 2018 et 3800 pour 2023). Cet écart s'explique notamment par un nombre important d'opérations portées par des structures d'appui aux entreprises touchant un plus grand nombre de bénéficiaires.

La cible financière du cadre de performance pour 2018 est atteinte à un niveau de 134 % avec 104,8 M€ euros de certifiés en fin d'année pour un objectif de 77,8 M€. A noter que sur la base de l'ensemble des opérations sélectionnées, un volume de 338,5 M€ d'investissement est programmé avec un niveau de programmation de la maquette UE de l'axe de 65%.

Situation selon les objectifs spécifiques

D'un point de vue méthodologique et au titre de l'indicateur « nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien » la somme des entreprises soutenues par Objectif spécifique est consolidée sans double compte à l'échelle de l'axe

Au 31/12/2018 au sein de l'objectif 1.1, qui vise à « Augmenter les capacités de recherche appliquée, de développement technologique et d'innovation dans le cadre de la stratégie de spécialisation intelligente de l'Aquitaine », 58 dossiers ont été sélectionnés pour un investissement total de 68,6 M€ et

une subvention UE de 32,2 M€, soit un taux moyen de 47%.

En terme de type d'action soutenue, 48 concernent les investissements et programmes structurants des laboratoires de recherche et des centres de compétences en innovation (dont 28 privés et 20 publics), 2 les opérations de renforcement du potentiel régional de formation de chercheurs et d'ingénieurs (ENSAM et ESTIA) et 8 la diffusion de la culture de l'innovation auprès du public, en particulier des jeunes, et des entreprises (les CCSTI Cap Sciences, Lacq Odysée).

En fin d'année 2018, 40 projets sont terminés. Tout type de soutien confondu, 231 entreprises ont bénéficié du FEDER. Concernant plus particulièrement les programmes de R&D, 50 nouveaux chercheurs ont pu ainsi bénéficier d'un soutien.

Suivant les cibles fixées pour l'objectif 1.1 pour 2023, en prenant en compte les projets sélectionnés, certaines cibles sont déjà atteintes ou proches de l'être. C'est le cas pour le nombre d'entreprises visées : 198 bénéficiaires constatés et 9166 potentiels, pour 1700 entreprises attendues fin 2023. C'est le cas également pour le nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiaires avec 133 nouveaux chercheurs pour les opérations sélectionnées (100 attendus pour 2023). Le nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées atteint 2157 pour les opérations sélectionnées pour 1700 attendus au terme du programme. Les objectifs de réalisation sont également en bonne voie pour les CCSTI pour lesquels la fréquentation atteint 1 219 700 visiteurs de 2015 à 2018 pour un total de 2 millions de visiteurs attendus au terme du programme (7 années de fréquentation).

Au sein de **l'objectif 1.2, qui vise à « Accroître et accélérer la mise sur le marché de produits ou procédés innovants »**, 40 dossiers ont été sélectionnés, pour un investissement total de 83,5 M€ et une subvention UE de 23 M€, soit un taux moyen de 28%.

En terme de type d'action soutenue, 28 concernent les programmes d'innovation des entreprises, 4 les programmes d'actions des structures d'interface (portées par l'Agence régionale de l'innovation), 8 la connaissance et la diffusion de l'innovation dans l'économie (7 actions de filière agro-alimentaire, chimie, métallurgie ainsi qu'une étude régionale sur la performance industrielle).

En fin d'année 2018, 24 projets sont terminés. Tout type de soutien confondu, 1715 entreprises ont bénéficié du FEDER, dont 23 dans le cadre d'une aide directe de R&D, et 1697 par l'intermédiaire de structures d'appui.

Suivant les cibles fixées pour 2023, en prenant en compte les projets réalisés, certaines cibles sont déjà atteintes ; c'est le cas pour le nombre d'entreprises visées qui atteint au total 1715 bénéficiaires pour 1540 entreprises attendues fin 2023. Par ailleurs 23 sont bénéficiaires d'aides directes (41 sélectionnés) pour une cible de 40 entreprises pour 2023. L'investissement privé sélectionné atteint 33 M€ réalisés (54 M€ programmés) pour un objectif de 77M€ au terme du programme. Le taux de programmation UE est de 63% de la maquette de l'OS.

Au 31/12/2018 au sein de l'objectif 1.3, qui vise à "Accroître la pérennité des PME nouvellement créés et reprises", 46 dossiers ont été sélectionnés, pour un investissement total de 59 M€ et une subvention UE de 18,7 M€, soit un taux moyen d'intervention de 32%.

En terme de type d'action soutenue, 38 concernent l'accompagnement à la création ou reprise d'entreprises, (détection et accompagnement des jeunes entreprises innovantes, accompagnement à la création d'entreprises par un public en difficulté et quelques investissements de jeunes pousses...) et 8 visent la consolidation et professionnalisation du réseau d'appui territorial, notamment la construction ou modernisation de pépinières.

En fin d'année 2018, 32 projets sont terminés. Tout type de soutien confondu, 2331 entreprises ont bénéficié du FEDER, dont 14 dans le cadre d'une aide directe et 2260 par l'intermédiaire de structures d'appui.

Suivant les cibles fixées pour 2023, en prenant en compte seulement les projets terminés, certaines cibles sont déjà atteintes ; c'est le cas pour le nombre d'entreprises visées, 2331 bénéficiaires pour 395 entreprises soutenues attendues fin 2023 et 14 entreprises bénéficiant de subventions pour 5 prévues (à noter 37 sélectionnés). Par ailleurs 1929 nouvelles entreprises bénéficient d'un soutien (390 attendus). Enfin, l'investissement privé atteint fin 2018 9,8 M€ pour 3 M€ d'investissements attendus au terme du programme.

Au 31/12/2018 au sein de l'objectif 1.4, qui vise à « Accroître la taille des PME », 57 dossiers ont été sélectionnés, pour un investissement total de 127,3 M€ et une subvention UE de 27,7 M€, soit un taux moyen de 22%.

En terme de type d'action soutenue, 42 projets concernent des investissements de modernisation, (investissements matériels et immobiliers), 4 opérations des projets de RDI et 11 opérations des projets collectifs (essentiellement des programmes d'accueil d'investisseurs et un salon sur la maintenance aéronautique).

En fin d'année 2018, 35 projets sont terminés. Tout type de soutien confondu, 702 entreprises ont bénéficié du FEDER, dont 37 dans le cadre d'aides directes, et 648 par l'intermédiaire de structures d'appui.

Atteinte des cibles 2023 : en prenant en compte seulement les projets terminés, certaines cibles sont déjà atteintes ; c'est le cas pour le nombre d'entreprises visées 702 bénéficiaires pour 165 entreprises soutenues attendues fin 2023 ; en bonne voie d'être atteintes pour les autres cibles : 52 entreprises bénéficiant de subventions sélectionnées dont 37 réalisées pour 45 prévues au terme du programme; 2667 créations d'emplois sont prévues en lien avec les projets terminés pour 280 etp attendus fin 2023 ;

45,7 M€ d'investissements privés sont constatés (88,6 M€ programmés) pour 63 M€ d'investissements attendus au terme du programme.

A noter enfin que les premiers instruments financiers ont été mis en oeuvre sur les OS 1.3 et 1.4 (prêts d'honneur, co-investissement cf point instruments financiers) permettant de toucher un plus grand nombre de bénéficiaires notamment dans le domaine de la création d'entreprises.

Contribution à la stratégie de spécialisation intelligente

L'Axe 1, et plus particulièrement les objectifs spécifiques 1.1 (capacité de recherche) et 1.2 (R&D des entreprises) mais également à la marge l'objectif 1.3 (création d'entreprises) contribuent à la stratégie de spécialisation intelligente. Au total 101 projets sélectionnés au 31/12/2018 sont fléchés sur un ou plusieurs domaines S3. Suivant les 11 domaines de spécialisation de la S3 Aquitaine, la répartition s'établit comme suit : « Chimie et industrialisation des matériaux » (23 projets), « Logiciels embarqués et objets connectés » (10 projets), « Mobilisation de la biomasse et éco-efficience agroalimentaire » (4 projets), "Délivrance intelligente d'actifs pour le bien-être et la santé" (1 projet), «Systèmes laser, photonique et imagerie» (13 projets), « Parcours de soin intégrés et techniques d'assistance au paiement » (12 projets), « Agriculture de précision et éco-efficience agroalimentaire » (15 projets), « Systèmes et données pour la mobilité propre et intelligente » (5 projets), « Ecoconstruction à base de bois et efficacité énergétique du bâtiment » (5 projets), « L'usine compétitive centrée sur le facteur humain » (12 projets), « Géoscience, métrologie / monitoring pour une gestion durable des ressources naturelles » (3 projets) ; s'ajoutent à ces projets les actions transversales non thématiques en faveur de la recherche-développement-innovation (17 projets).

Comme évoqué lors du dernier comité de suivi, l'animation de la stratégie à l'échelle Nouvelle Aquitaine a dû évoluer pour prendre en compte la réorganisation politique et administrative du territoire et pour tenir compte de la réorganisation des parties prenantes et de leurs interactions à l'échelle de la nouvelle région.

Depuis 2016, la Région s'est impliquée dans le projet Interreg « Public Policy Living Lab » (P2L2) où elle a comparé avec 5 régions européennes la mise en oeuvre de sa S3. Dans ce cadre, un plan d'action 2018-2020 a été élaboré pour redéfinir l'articulation entre la stratégie régionale d'innovation et la S3 sur le sujet test des matériaux avancés. La méthodologie « P2L2 », testée à travers la définition d'une première feuille de route et sa gouvernance a été validée lors du dernier comité de suivi comme base de l'élaboration de la future S3 unifiée à l'échelle de la région et consiste à adosser la future S3 sur la découverte entrepreneuriale et la réflexion menée pour l'élaboration du SRDEII.

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
-----------------	--

L'Axe 2 vise à "Améliorer l'accès à l'emploi des Aquitains par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous

les leviers de la création d'activités et d'emploi"

A l'échelle de l'axe

Au 31/12/2018, on enregistre 742 opérations terminées sur un total de 860 opérations sélectionnées.

Au regard des bilans d'action transmis à l'Autorité de gestion fin 2018, on dénombre 36512 participants dont 34187 chômeurs bénéficiaires du programme dont (61%) ont moins de 25 ans.

Concernant le cadre de performance, l'axe 2 vise à accompagner avec le Fonds social au moins 8500 chômeurs pour 2018 (18300 pour 2023) et avec l'IEJ 10900 chômeurs NEET en 2018 (12000 pour 2023). En comptant les participants réellement entrés dans les actions dont les bilans ont été transmis fin 2018, avec 20624 chômeurs pour le FSE et 13563 jeunes NEET demandeurs d'emploi pour l'IEJ les cibles 2018 et 2023 ont été atteintes. Le bon niveau de programmation du FSE (84% de la maquette) et de l'IEJ (116%) et les actions d'orientation mobilisant beaucoup de participants expliquent en partie ce bon résultat.

La cible financière 2018 du cadre de performance pour le FSE est quant à elle atteinte à un niveau de 204% avec 29,3 M€ certifiés en fin d'année pour un objectif de 14,3 M€ (134,6M€ pour 2023). Pour l'IEJ la cible financière est atteinte à 48% avec 8,8M€ certifiés pour 18,2M€ ciblés fin 2018 et 30,2M€ fin 2023.

Situation par objectif spécifique :

Au 31/12/2018, au sein de l'**objectif 2.1, qui vise à "Accroître l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie"**, 199 dossiers ont été sélectionnés, pour un investissement total de 59 M€ et une subvention UE de 24,6 M€ soit un taux moyen d'intervention de 41%.

En termes de types d'action soutenue : 51 projets sont des actions de formation en faveur des personnes sous-main de justice (2380 bénéficiaires prévus). Enfin 131 actions sont soutenues dans le cadre du programme de formation de la Nouvelle Région concernant les compétences clés (23) et des formations modulaires (62) ou des actions d'orientation (41) en articulation avec les autres programmes opérationnels. Les actions programmées en subvention visent majoritairement les publics ciblés (ex : dispositif d'accompagnement spécialisé à la Validation des Acquis de l'Expérience - VAE pour les personnes handicapées), ou des actions innovantes correspondant à des nouveaux besoins (ex actions pour lever les freins liés à la mobilité, développement de formations artistiques, formation en accompagnement au déploiement du THD...). En fin d'année 2018, 108 projets sont terminés touchant près de 20000 demandeurs d'emploi (pour 18000 attendus en fin de programme).

Au 31/12/2018, au sein de l'**objectif 2.2, qui vise à "Accroître la qualité et l'efficacité du système d'orientation et de formation aquitain"**, 167 dossiers ont été sélectionnés, pour un investissement total de 35,6 M€ et une subvention UE de 18,7 M€, soit un taux moyen de 53%. En fin d'année 2018, 138 projets sont terminés.

Sur cet Objectif une part importante des actions a été programmée en faveur de l'apprentissage (105 opérations) dans le cadre d'un appel à projets visant à améliorer la qualité du système d'apprentissage aquitain (innovations pédagogiques, travail sur la relation entreprise/centre de formation/apprenti, mobilité des apprentis, promotion et développement de l'apprentissage...). A noter parmi les autres opérations importantes le soutien aux concours des Olympiades des métiers (2016 à 2018) qui sont une réelle vitrine de promotion des métiers auxquels on peut accéder par la voie de l'apprentissage. Le soutien au service public régional d'orientation est également un des axes forts de cet OS avec notamment la mise en place d'Espaces Métiers sur le territoire de l'ex-Aquitaine (42 opérations). Les Espaces Métiers sont des lieux placés le plus souvent au sein d'une mission locale dont l'objet principal est d'accueillir et informer le public pour l'accompagner dans son orientation professionnelle, en présentant une offre lisible des services existants sur le territoire en termes de formation, accès à l'emploi...). A noter également parmi les opérations structurantes, le soutien au réseau « information-jeunesse » (5 opérations) apportant un service d'information de proximité pour l'insertion professionnelle des jeunes et les actions en faveur de la lutte contre l'illettrisme (4 projets). Au regard des cibles 2023, cet objectif spécifique atteint ainsi 167 projets sélectionnés dont 138 réalisés sur un total de 300 attendus au terme du programme.

L'objectif 2.3 qui vise à « Faciliter l'accès et le maintien dans l'enseignement supérieur de jeunes issus des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou appartenant à un des groupes cibles les plus menacés de discrimination ou d'exclusion sociale » connaît 4 opérations programmées au 31/12/2018. Trois sont portées par l'université de Bordeaux visant la lutte contre le décrochage : une action visant à créer un dispositif de médiation et d'accompagnement pour des lycéens/étudiants atteints d'altérités singulières (ex difficultés de santé) ; un projet global associant l'université de Bordeaux et Pau lié à l'orientation des lycéens, la lutte contre le décrochage scolaire et universitaire et l'accompagnement à l'entrepreneuriat et l'insertion professionnelle ; une action préparatoire à l'entrée universitaire à la faculté de droit, destinée à favoriser l'adaptation des étudiants et prévenir le décrochage. Enfin un quatrième projet plus ciblé est porté par une école d'enseignement supérieur et vise à mettre le numérique au service de la lutte contre le décrochage.

Aucune opération n'est encore terminée fin 2018. L'implication de dix établissements au terme du programme est attendue sur cet objectif de lutte contre les discriminations.

Au sein de **l'objectif 2.4 dédié à la mise en œuvre de l'IEJ, qui vise à "accroître l'accès des aquitains de moins de 26 ans qui ne travaillent pas ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation (NEET)"**, 283 dossiers ont été sélectionnés, pour un investissement total de 32,1 M€ et une subvention UE de 23,5 M€, soit un taux moyen de 73,1%.

Fin 2018, 183 projets sont physiquement terminés. Ils correspondent majoritairement aux actions 2014 et 2015 (264 projets) du Programme Régional de Formation au bénéfice des NEET ; 19 projets correspondent à une offre d'accompagnement et d'insertion professionnelle complémentaire et novatrice sur le territoire Aquitain. Sont soutenus ainsi 2 écoles de la 2ème chance (les premières sur l'ex Aquitaine), 13 actions d'accompagnement renforcé vers l'alternance portées par les chambres consulaires et des organismes de formation, un projet de soutien à la création d'entreprises, 2 accompagnements innovants s'appuyant sur le domaine artistique en faveur de publics éloignés de l'emploi et une action d'accompagnement de jeunes issus du service civique (IDE). Ces opérations touchent près de 14080 jeunes NEET dont 13563 chômeurs dépassant ainsi l'objectif 2018 (10900) et l'objectif 2023 (12000). L'IEJ ayant été prolongé jusqu'en 2023 et le PO Aquitaine bénéficiant d'un abondement, les actions se

poursuivent en tenant compte des enseignements de cette première période en articulation avec les autres OS.

Au 31/12/2018 au sein de l'**objectif 2.5, qui vise à "Augmenter le nombre de créateurs-repreneurs issus notamment des publics les plus éloignés des dispositifs classiques d'accompagnement à la création d'activité (jeunes, apprentis, bas niveau de qualification...)"**, 55 dossiers ont été sélectionnés, pour un investissement total de 9,1 M€ et une subvention UE de 4,3 M€, soit un taux moyen de 47,5%.

En terme de type d'action soutenue, une majorité de projets (33) concernent le dispositif d'accompagnement à l'installation en agriculture (diagnostic, étude économique et éventuellement suivi) qui s'adresse en amont des projets à des personnes souhaitant créer ou reprendre une exploitation agricole ; 18 autres projets correspondent à des dispositifs d'accompagnement à la création-reprise d'activités dans d'autres secteurs, certains ciblés sur des publics spécifiques (entrepreneuriat féminin, publics des quartiers prioritaires...) ; 5 actions visent la sensibilisation à l'entrepreneuriat avec une approche territoriale (ex Bouscat, Pau) ou innovante. Fin 2018 au moins 2073 participants ont bénéficié du FSE (5600 prévus au terme du programme).

Au 31/12/2018 au sein de l'**objectif 2.6, qui vise à "Accroître le nombre d'emplois salariés et indépendants dans le secteur de l'économie sociale et solidaire."**, 154 dossiers ont été sélectionnés, pour un investissement total de 14,8 M€ et une subvention UE de 6,4 M€, soit un taux moyen de 43%.

En termes de type d'action soutenue 55 projets correspondent à un soutien aux réseaux d'accompagnement de l'ESS autour d'une vingtaine d'acteurs et 99 projets sont des soutiens directs à la création ou reprise d'entreprises de l'ESS visant à la création d'emplois pérennes. A noter dans le cadre des réseaux d'appui à l'ESS 3 principales formes d'accompagnement : le financement de l'amorçage d'activités de petites structures en cours de création ou développant une nouvelle activités (dispositif spécifique) ; le soutien aux coopératives d'activité et d'emploi qui accompagnent les créateurs sous un statut particulier (entrepreneur-salarié)et leur permettent de tester la viabilité économique de leur activité ; et autres accompagnements spécifiques à l'ESS, (projets en faveur de l'innovation sociale), Tous ces projets visent la création d'emplois salariés ou indépendants (création ou reprise d'entreprise) dans le champ de l'ESS. En fin d'année 2018, 126 projets sont terminés.

Au regard des objectifs fixés pour 2023, pour l'ensemble des projets sélectionnés 98 entreprises bénéficient directement du FSE et 1060 par l'intermédiaire de coopératives d'activité ou d'appui à l'amorçage, pour un objectif total initial de 750 entreprises attendues au terme du programme. En termes de résultats la création de plus de 600 emplois est estimée en lien avec les projets soutenus.

Axe prioritaire	3 - Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique et de nouveaux e-services au profit de tous les aquitains, tout en menant une stratégie concertée d'extension des réseaux
-----------------	---

Axe 3 – Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique et de nouveaux –e-services au profit de tous les aquitains tout en menant une stratégie concertée d'extension des réseaux.

Au 31/12/2018

l'Axe 3 enregistre opérations 44 terminées sur un total de 91 opérations sélectionnées. Ces opérations concernent le développement de 75 investissements de transformation numérique des entreprises et de 20 services numériques.

Le cadre de performance de l'Axe 3 a fait l'objet d'une modification en 2018, notamment pour tenir compte des retards de mise en oeuvre du THD. En terme de réalisations physiques, deux cibles sont visées : la première concerne le très haut débit à travers une étape de mise en oeuvre pour 2018 et l'installation de 135000 prises pour 2023 ; l'étape de mise en oeuvre correspond aux 5 analyses préparatoires réalisées au titre de la procédure « grand projet » par le contractant externe et validées par l'Autorité de gestion ; la deuxième cible vise à atteindre 35 entreprises bénéficiaires de soutien aux investissements numériques en 2018 et 105 entreprises en 2023. Concernant l'atteinte des cibles pour le cadre de performance 2018, les 5 analyses ont été réalisées sur le THD et on dénombre 37 entreprises ayant réalisé leur investissement au 31/12/2018.

La cible financière du cadre de performance atteint un niveau de 47,6% avec près de 11,9 M€ de certifiés en fin d'année pour un objectif de 25,06 M€ fin 2018. A noter que sur la base de l'ensemble des opérations sélectionnées, un volume d'investissement de 35,5 M€ euros est programmé avec un niveau de consommation de la maquette FEDER de 28,5%.

La situation par objectif spécifique :

L'Objectif 3.1 qui vise à « Accroître la couverture des zones prioritaires du territoire en réseau très haut débit » n'a pas encore été engagé. Pour le PO Aquitaine les cinq départements sont concernés mais le dispositif est commun aux trois PO.

Ces dossiers ont pris du retard principalement pour plusieurs raisons :

- une arrivée tardive du régime d'aide THD (mars 2017) fournissant la base légale et précisant les modalités d'intervention
- le mode de calcul du déficit de financement qui reste encore à préciser (une note méthodologique est attendue A ACTUALISER)
- l'interprétation relative à la définition d'un grand projet pour la période 2014-2020 conduisant l'Autorité de gestion à sécuriser cette définition avant de lancer toute procédure grand projet.
- une diversité de situation des partenaires dans le contexte des trois ex-régions avec des partenariats en binôme ou en trinôme suivant les cas pour l'intégration des différentes composantes du projet (construction, commercialisation...)

Cependant, suivant les départements, certaines opérations ont déjà été engagées sur les phases marché/ construction (ex Landes ET AUTRES ?). PEUT ON APPORTER DES PRECISIONS SUR L'AVANCEMENT DES PROCEDURES ?

Au 31/12/2018, au sein de l'objectif 3.2, qui vise à "Augmenter les usages avancés des technologies numériques par les entreprises", 75 dossiers ont été sélectionnés, pour un investissement total de 11,56 M€ et une subvention UE de 4,8 M€ soit un taux moyen de 41%

En terme de type d'action soutenue, 74 projets concernent le dispositif chèques innovation TIC (ou transformation numérique) et 1 projet l'aide au développement de produits ou d'applications.

En fin d'année 2018, 37 projets sont terminés (sur 35 attendus), portés par des entreprises dans les domaines de l'industrie du commerce ou des services aux entreprises ou à la personne, qui ont bénéficié d'un appui pour le développement et l'intégration d'outils TIC dans leur activité.

Suivant les cibles fixées pour 2023, 3/4 de l'objectif est potentiellement atteint (74 bénéficiaires sélectionnés pour 100 entreprises soutenues attendues fin 2023). Le dispositif a reçu un très bon accueil. Il a été étendu aux deux autres PO.

Au 31/12/2018 au sein de l'objectif 3.3, qui vise à "Accroître l'offre de services numériques à destination du public, améliorer leur qualité et leur appropriation", 17 dossiers ont été sélectionnés, pour un investissement total de 23,9 M€ et une subvention UE de 11,6 M€, soit un taux moyen de 49%.

En terme de type d'action soutenue

- 12 contribuent au développement de nouveaux services numériques dans divers secteurs comme le transport (ConnecTram/Keolis, système de billetterie/Agglo Cote Basque), l'éducation et la formation (plateforme technique Poppy, BTP CFA Aquitaine), l'environnement (Surfrider Foundation, Gip Littoral, Fédération de pêche), les services aux personnes (DomAssist), le tourisme (contenus numériques de Lascaux, compagnon de visite de la Cité du vin de Bordeaux) ou contribuent à la sensibilisation et accompagnement à l'utilisation des e-services vers les entreprises (action Chambre des métiers)
- 2 projets correspondent à la création et modernisation des plateformes thématiques d'e-administration mutualisées (plateforme marchés publics, plateforme de services à destination des collectivités en Dordogne)
- 3 projets coordonnés de plateformes d'information géographiques (GIP aménagement du territoire et gestion des risques)

En fin d'année 2018, 7 projets sont terminés correspondant à la mise en place de nouveaux services

Suivant les cibles fixées pour 2023 pour cet objectif spécifique, 7 services sont réalisés sur 20 nouveaux services sélectionnés pour 35 attendus au terme du programme.

En conclusion, l'OS 3.2 reste sur une dynamique de programmation soutenue, l'enveloppe initiale sera épuisée fin 2019. L'Objectif 3.3 connaît un ralentissement (EVENTUELLEMENT PRECISER

POURQUOI) ; l'enjeu important pour cet axe est le bon déroulement des procédures liées aux projets THD. Cet Objectif Spécifique représente près de 50% de l'allocation de l'axe et correspond à la cible la plus importante du cadre de performance.

Quelques exemples de projets :

Transformation numérique des entreprises, aperçu de certains investissements numériques accessibles en ligne :

- Commerce / sport > <https://www.sports-aventure.fr>
- Fabrication rénovation siège d'ameublement d'intérieur : <http://latelierbash.fr/>
- Agroalimentaire : <https://www.bioloeklock.com/>

Développement de services, aperçu de quelques services en ligne :

- Education > Des kits robotiques open-source pour l'éducation ; <https://www.poppy-education.org/> (COMBIEN D'ETABLISSEMENTS BENEFICIAIRES fin 2018)
- Plateforme cartographique partagée : <https://portail.pigma.org/> (COMBIEN D'ADHERENTS AU GIP fin 2018)
- Services de Collectivités : <http://www.atd24.fr/8-administration-numerique.html> (COMBIEN DE COMMUNES UTILISATRICES fin 2018)

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
-----------------	---

Au 31/12/2018 l'axe 4 enregistre 69 opérations terminées sur un total de 153 sélectionnées.

Concernant le **cadre de performance sur le volet des réalisations physiques**, 5 cibles sont fixées. Pour l'étape 2018 quatre ont été atteintes et l'une à plus de 85% :

- la capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable avec 7,7Mwh réalisés sur 4MWh attendus pour 2018 (15 Mwh pour 2023) ;

- 2 pôles d'échanges réalisés sur 2 attendus en 2018 (7 au terme du programme) ;
- le site de Lascaux est réalisé avec 986m² d'aménagement du fac simulé ;
- Sur le plan de l'efficacité énergétique, la cible concernant les rénovations thermiques de logements a été atteinte à + de 90% avec 2753 logements / 3000 attendus en 2018 (16000 en 2023) – cependant au moins 6000 logements sociaux sont prévus suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé en 2015 – par ailleurs l'appui aux 10000 logements privés prévus dans le PO est conditionné à la mise en place d'un instrument financier.
- Enfin la dernière cible concerne l'atteinte d'un niveau de performance thermique de 50Kwh /m². an en moyenne pour les bâtiments publics. Elle est respectée avec un niveau de 48Kwh/m² observés au terme des travaux.

La réalisation financière du cadre de performance pour la cible 2018 atteint un niveau de 111,6% (18,6% pour la cible 2023) avec 66,6 M€ d'investissements certifiés. A noter que sur la base de l'ensemble des opérations sélectionnées un montant de 234,8 M€ d'investissement est programmé et que le niveau de consommation de la maquette UE est de 52%.

La situation par objectif spécifique :

Au 31/12/2018 au sein de **l'objectif 4.1, qui vise à "Accroître la production d'énergies renouvelables à partir de la biomasse, de la géothermie et des ressources marines"**, 16 dossiers ont été sélectionnés, pour un investissement total de 95,5 M€ et un co-financement UE de 17,2 M€, soit un taux moyen de 18,0%.

Actuellement deux types d'action sont soutenues : 15 investissements matériels et immobiliers dans des équipements de production d'énergies renouvelables ou récupération de chaleur et un investissement immatériel (outil multimédia). Fin 2018, 7 projets sont terminés.

En terme de d'énergie, 11 projets concernent la biomasse (7 créations et ou extensions d'unité de méthanisation et 2 chaufferies bois avec réseaux de chaleur) ; un projet la géothermie (outils de formation multimedia pour la géothermie profonde) et 4 projets la seule récupération de chaleur (1 pour site de la Poyade (33) pour le chauffage de serres agricoles et 3 pour le réseau de chaleur du quartier St jean Belcier à Bordeaux).

Suivant les cibles fixées pour 2023, en prenant en compte les projets sélectionnés, certaines cibles sont déjà atteintes ou proches de l'être ; c'est le cas pour la capacité supplémentaire d'énergie, avec 17,6 MW sélectionnés pour une production de 15 MW attendus fin 2023, s'exliquant en partie par le rendement important des unités de méthanisation. La cible est même dépassée pour la diminution annuelle estimée des gaz à effet de serre avec une diminution de 76 000 TeqCO² pour un total de 20000 teq CO2 attendus au terme du programme qui s'explique notamment par la performance des opérations de récupération de chaleur.

Au 31/12/2018 au sein **de l'objectif 4.2, qui vise à "Réduire l'intensité énergétique des entreprises"**, 7 dossiers ont été sélectionnés, pour un investissement total de 17,8 M€ et une subvention UE de 4,7 M€, soit un taux moyen de 26%. En terme de type d'action soutenue, les 5 projets sont des investissements matériels des entreprises, un concerne des investissements innovants (Bus à Hydrogène) et un à pour

objet le développement d'une technologie d'optimisation de consommation. Fin 2018, trois projets sont terminés.

Suivant les cibles de réalisation fixées pour 2023, le nombre d'entreprises à atteindre reste encore important, 7 entreprises sélectionnées pour 45 entreprises attendues fin 2023. Cependant ces investissements au total une diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre 18000 teq CO² pour un total de 20000 Teq CO² attendus au terme du programme.

Au 31/12/2018 au sein de **l'objectif 4.3 qui vise à "Accroître l'efficacité énergétique pour réduire la consommation finale d'énergie des bâtiments publics et du logement"**, 27 projets ont été sélectionnés pour un investissement de 60,8 M€ et une subvention UE de 9,9 M€ soit un taux moyen de 16%.

24 projets sélectionnés concernent des rénovations thermiques d'habitat social pour 3536 ménages, 2 projets une rénovation de bâtiment public et un projet correspond au programme d'animation du plan de rénovation énergétique aquitain porté par la Région.

En fin d'année 2018 19 projets sont réalisés dont 2753 logements correspondant à 91% de la cible 2018 (16000 attendus pour 2023). Cependant au moins 6224 logements sociaux au total sont prévus suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé en 2015 impliquant 19 opérateurs.

Les réhabilitations thermiques des opérations terminées entraînent une diminution de gaz à effet de serre de 6671 Teq CO² pour une diminution totale de 15000 TeqCO² attendue en fin de programme. Concernant les bâtiments publics, le niveau de performance énergétique atteint en moyenne 48Kwh/m² pour 50Kwh /m² maximum attendu.

Au 31/12/2018 au sein de **l'objectif 4.4, qui vise à "Accroître la fréquentation des modes durables de déplacement"**, 11 dossiers ont été sélectionnés, pour un investissement total de 12,9 M€ et une subvention UE de 4 M€, soit un taux moyen de 31%.

En terme de type d'action soutenue, 2 opérations concernent la création et l'aménagement de pôles d'échanges multimodaux (Marcheprime et Biganos en Gironde) et 9 opérations des extensions et aménagements du réseau de véloroutes voies vertes (Dordogne, Gironde, Landes, Pyrénées Atlantiques).

En fin d'année 2018, 9 projets sont terminés. La cible fixée pour le cadre de performance concerne uniquement les pôles d'échanges : 2 sont terminés (2 pôles attendus en 2018 et 7 en 2023).

Au 31/12/2018 au sein de **l'objectif 4.5, qui vise à "Réduire la vulnérabilité des populations les plus exposées aux risques d'inondation, d'érosion-submersion et de pollution de l'eau"**, 40 dossiers ont été sélectionnés, pour un investissement total de 20,2 M€ et une subvention UE de 11,4 M€, soit un taux moyen de 56%.

En terme de type d'action soutenue, 35 visent le renforcement des connaissances et l'élaboration de stratégies d'adaptation aux changements climatiques, trois la réalisation de travaux (réhabilitation du

cordon dunaire sur la commune de Capbreton, confortement de digue à la Teste, installation de postes de secours mobiles dans 5 communes côtières) et 2 la sensibilisation des acteurs et du grand public aux impacts du changement climatique.

En termes de risques 18 projets concernent le risque d'inondation-submersion (exemple plans communaux de sauvegarde; programmes d'action et de prévention des inondations) ; 7 le risque de pollution et 15 les risques littoraux d'une manière plus générale (GIP Littoral, EUCC France-Atlantique).

En fin d'année 24 projets sont terminés.

Suivant les cibles fixées pour 2023, sur la base des opérations sélectionnées certaines sont déjà atteintes. C'est le cas pour le nombre d'habitants concernés par les pollutions avec 659 595 habitants bénéficiant de mesures pour 190000 attendus. La cible est atteinte pour moitié pour les mesures de protection contre les inondations : 646087 habitants pour les opérations sélectionnées pour 1,3 M hab. attendus en fin de programme.

L'objectif 4.6 vise à " Développer le tourisme autour d'un patrimoine culturel exceptionnel : le site de la grotte préhistorique de Lascaux » et concerne plus précisément la construction du fac-similé de la grotte ainsi que les espaces d'installation. Ces travaux portés par le Conseil Départemental de la Dordogne se sont terminés fin 2016 et couvrent un aménagement de 986 m² conformément aux objectifs fixés. Ils ont été réalisés dans le cadre de cet objectif pour un investissement éligible prévisionnel de 9,7 M€ et une subvention UE programmée de 7,8 M€. Cette opération s'articule avec la réalisation de contenus numériques qui sont soutenus dans l'objectif 3.3 de l'axe 3. Lascaux IV, Centre international de l'art pariétal de Montignac (24) a ouvert mi-décembre 2016 et a été inauguré par le Président de la République. Le site a reçu près de 490000 visiteurs en 2017 et 380000 en 2018 pour environ 400 000 visiteurs attendus par an. Pour en savoir plus : <http://www.lascaux.fr/fr>

Dernier objectif spécifique de l'axe, **l'objectif 4.7 qui vise à "Préserver et restaurer la biodiversité et les continuités écologiques"**, enregistre le plus grand nombre de dossiers sélectionnés (56), pour un investissement total de 17,7 M€ et une subvention UE de 8,3 M€, soit un taux moyen de 46,8%. Deux types d'action soutenue : des travaux visant à la préservation et au rétablissement des continuités écologiques (21 projets sélectionnés portant essentiellement sur la restauration de poissons migrateurs et les franchissements de cours d'eau) et 35 actions d'amélioration des connaissances, d'accompagnement et de sensibilisation (Cistude, BRGM, LPO, Fédération pour la pêche, Epidor, Graine d'Aquitaine, Conservatoire des races d'Aquitaine, IRSTEA, Agence régionale pour la biodiversité, GIP Littoral, Collectivités...).

En fin d'année 2018, 40 projets sont terminés.

Suivant les cibles fixées pour 2023, encore peu de réalisations de travaux, la majorité des actions étant tournée vers des investissements immatériels. A ce jour, 3 obstacles à l'écoulement des cours d'eau aménagés ou supprimés (trame bleue) sont prévus pour 250 attendus au terme du programme. Encore aucun point de fragmentation aménagé ou supprimé (trame verte) pour 50 attendus en fin de programme.

En résumé, l'axe 4 atteint le cadre de performance pour la majorité des cibles fixées pour 2018. Pour les objectifs fin 2023, certains ajustements seront nécessaires dans le cadre de la révision stratégique (ex efficacité énergétique) ainsi qu'un travail accru de soutien sur les projets à porter à la programmation (pôle d'échange multimodale notamment).

Axe prioritaire	5 - Assurer le développement intégré des quartiers urbains en difficulté
-----------------	--

L'axe 5 se décline en deux objectifs spécifiques qui visent à :

- créer des activités économiques dans les quartiers en difficulté (OS 5.1),
- améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers urbains en difficulté par leur réhabilitation physique (OS 5.2).

Douze Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) sont concernés et désignés comme organismes intermédiaires. Ces douze agglomérations comprennent 44 quartiers prioritaires pour un total de 110 382 habitants (Insee, RP 2013).

Au 31/12/2018, 9 EPCI sur 12 ont réalisé des études stratégiques et 6 ont programmé des opérations d'investissement.

A l'échelle du territoire Aquitain, 16 comités de sélection et 8 Comités de Coordination de l'axe 5 du PO FEDER-FSE se sont tenus depuis le début du programme. L'Autorité de gestion a par ailleurs mobilisé le GIP Pays et Quartiers d'Aquitaine (PQA) pour l'appuyer dans l'animation du volet urbain. PQA organise des séminaires FESI et des ateliers thématiques sur l'axe 5 à destination des partenaires et des porteurs de projets. Dans ce cadre 2 rencontres régionales Europe et politique de la Ville ont été organisés (en 2017 et 2018) abordant la question de la mobilisation des Fonds européens pour les quartiers prioritaires et permettant l'échanges d'expériences (cf <https://pqn-a.fr/mise-en-reseau-des-acteurs/programmes-europeens-2>).

A l'échelle de l'axe 5, au 31/12/2018, 22 projets au total ont été sélectionnés dont 9 opérations sont liées à l'appui pour l'élaboration des stratégies urbaines intégrées qui ont été réalisées en 2014-2015 ; 13 sont des projets d'investissements (immobiliers, matériels et immatériels), dont 5 sur l'objectif 5.1 et 8 sur l'objectif 5.2.

Sur l'OS 5.1 (économie), 5 dossiers ont été programmés pour un montant total de dépenses de 2,6 M€ et de 1,01M€ de FEDER soit 13% de l'OS 5.1. Pour mémoire 8M€ sont disponibles sur cet OS. Ces opérations correspondent à 3193 m² d'aménagement soit 6% de la cible 2023 (50000m²).

Sur l'OS 5.2, la programmation est plus importante 10,1M€ de dépenses ont été programmées pour un montant FEDER de 4,03M€ soit 37% de l'OS sur 11M€ alloués sur cet OS. Ces opérations correspondent à 32791m² d'aménagement prévus dont 13361 de réalisés soit 121% de la cible 2023 (11000 m²).

La programmation de cet axe a démarré lentement et un déséquilibre se confirme entre les deux objectifs avec une concentration de projets relatifs à l'aménagement des espaces publics. Cependant l'objectif intermédiaire 2018 du cadre de performance, 2200m² sur la 5.2 est atteint.

Ce retard tient pour partie au fait que certains investissements sont adossés au dispositif du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) qui conventionnent actuellement avec les territoires concernées. L'ensemble des conventions ANRU devrait être effectif mi 2018. Au 31/12/2018, une convention a été signée (Pau Béarn Pyrénées en 2017), les autres ne sont pas officiellement signées mais toutes validées en principe.

Les organismes intermédiaires ont été sollicités sur les projets à venir d'ici la fin du programme. Une accélération se profile entre 2019 et 2020 notamment sur l'OS 5.1. En effet, cet OS est faiblement programmé mais de gros projets d'investissement ont commencé à émerger fin 2018, ils demandent un certain temps de travail et d'élaboration. Ce sont notamment les EPCI n'ayant pas ou peu programmé jusque ici qui sont concernés par ces projets.

La situation des projets par EPCI est la suivante :

Département de la Dordogne

- **Communauté d'Agglomération Bergeracoise**

- 3 quartiers à Bergerac Rive gauche, Quartier des deux rives, Quartier nord, 5563 habitants
- 3 projets sélectionnés et terminés; 0,8M€ (UE) - 2,4M€ (CT)
 - élaboration de stratégie (5.2)
 - Construction du Pôle Petite Enfance (5.2), quartier rive gauche.
 - Web association Bergerac, création d'un espace de co-working et de service d'appui à la création d'entreprises (5.1), quartier des deux rives.

- **Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux**

- 2 quartiers prioritaires à Coulouniex-Chamiers, Chamiers, quartier régional NPNRU, 2666 habitants
- 3 projets sélectionnés; 0,4 M€ (UE) 1,2 M€ (CT)
 - élaboration de stratégie (5.2)
 - création d'un pôle artisanal (5.1), quartier Chamiers (en cours).
 - requalification du quartier du Bas-Toulon (5.2), quartier La boucle de l'Isle (en cours).

Département de la Gironde

- **Bordeaux Métropole**

- 14 communes, 21 quartiers, 67 831 habitants concernés
- 6 projets sélectionnés et terminés ; 0,9M € (UE) et 1,9 M€ (CT)
 - 3 sur OS 5.1 – restaurant jardin pêcheur (espace vécu-quartier Bacalan- Bordeaux) et Social Lab (Lormont-Cenon-Floirac-Bassens), Boulangerie entreprise d'insertion (espace vécu Mérignac Beaudésert)

- 3 sur OS 5.2 - Parc Pinçon (quartier Benauge - Bordeaux), Réhabilitation Salle des Fêtes (quartier du Grand Parc-Bordeaux), restructuration et extension du Complexe Sportif (espace vécu quartier Saige-Pessac)
- **Communauté d'Agglomération du Libournais**
 - 1 commune Coutras, 1 quartier (quartier du centre), 1250 habitants
 - 1 projet sélectionné et terminé ; 0,013 M€ (UE) et 0,043 M€ (CT)
 - élaboration de stratégie (5.2)
- **Communauté de Commune du Pays Foyen**
 - 2 communes (Ste Foy-Pineuilh), 1 quartier prioritaire (Quartier Bourg), 2206 habitants
 - 2 projets sélectionnés et terminés (5.2) ; 0,4 M€ (UE) 1,0 M€ (CT)
 - élaboration de stratégie
 - 1 projet d'investissement, Maison de la petite enfance (quartier Bourg de Ste Foy la Grande)

Département des Landes

- **Communauté d'agglomération du grand Dax**
 - 1 commune (DAX) 3 quartiers (le Sablar, Cuyès, Le Gond), 3745 habitants
 - 1 projet sélectionné et terminé ; 0,3 M€ (UE) et 0,05 M€ (CT)
 - élaboration de stratégie (5.2)
- **Communauté d'agglomération Le Marsan**
 - 2 communes, 2 quartiers Mont de Marsan (Le Peyrouat) et Saint Pierre du Mont (quartier la Moustey) – les deux quartiers d'intérêt régional NPNRU ; 3786 habitants.
 - Aucun projet programmé actuellement

Département du Lot et Garonne -

- **Communauté d'Agglomération d'Agen**
 - 3 quartiers (Rodrigues-Barleté/Pin/Montanou)
 - 5305 habitants
 - Aucun projet actuellement
- **Val de Garonne Agglomération**
 - 2 quartiers Marmande Baylac-Gravette (quartier d'intérêt régional NPNRU) Tonneins
Coeur de Ville
 - 2781 habitants
 - 2 projets sélectionnés et terminés ; 0,2 M€ (UE) et 0,3 M€ (CT)
 - élaboration de stratégie (5.2)
 - réaménagement place de la Serrurerie quartier de la Marne (5.2) (quartier cœur de ville-Tonneins)
- **Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois**
 - 2 quartiers Sainte Livrade/lot quartier Bastide au bord du Lot ; Villeneuve/Lot quartier Bastide
 - 3638 habitants
 - 2 projet sélectionnés et terminés ; 0,3 M€ (UE) 0,6 M€ (CT)
 - élaboration de stratégie (5.2)
 - aménagement de la place Castelvielh, Sainte Livrade (5.2)

Département des Pyrénées Atlantiques

- **Communauté d'Agglomération Pays Basque**
 - 2 quartiers à Bayonne (Hauts de Ste Croix –Maubec Citadelle),
 - 5452 habitants
 - 1 projet sélectionné et terminé ; 0,03 M€ (UE) - 0,1 M€ (CT)
 - élaboration de stratégie (5.2)
- **Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées**
 - 2 quartiers à Pau, Ousse des Bois et Saragosse (national NPNRU),
 - 6159 habitants
 - 1 projet sélectionné et terminé ; 0,04 M€ (UE) 0,1 M€ (CT)
 - élaboration de stratégie (5.2)

Les opérations d'aménagement (4) participent à valoriser les quartiers en terme d'espace de vie (La Benaugue-Bordeaux) et notamment à la revalorisation des centres-bourgs dans les villes moyennes (Tonneins, Sainte Livrade, Périgueux). Les opérations d'équipements (4) contribuent à renforcer les services à la population (Maisons de l'enfance Sainte Foy et Bergerac, salle des fêtes du Grand Parc-Bordeaux, COSEC Saige-Pessac).

Suivi de quelques projets :

- Le restaurant du Jardin Pêcheur correspond à un aménagement mobilier de 637 m² d'un restaurant en entreprise adaptée (insertion des personnes en situation de handicap), situé en espace vécu du quartier Bacalan. Le restaurant est ouvert depuis mars 2017- Sur 22 personnes recrutées, 12 sont issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Le Social Lab est un aménagement de deux modules bois permettant l'accompagnement de créateur d'entreprises sur les quartiers de la Rive Droite (Lormont-Cenon Floirac-Bassens) articulé avec le développement du pôle emploi des Haut de Garonne soutenu sur d'autres volets du programme opérationnel. Depuis sa création en 2016, environ 25-30 projets de créations d'entreprise et environ 70 personnes accompagnées.
- La salle des fêtes rénovée du Quartier du Grand Parc a été inaugurée le 29 juin 2018. Salle de spectacle de plus de 1200 places elle permet l'accueil de spectacles professionnels tout en préservant la mixité des usages dans le quartier, qu'ils soient culturels, associatifs, familiaux ou scolaires.(<http://www.bordeaux.fr/1971/salle-des-fetes-bordeaux-grand-parc>). Ce projet a été cofinancé avec l'OS 4.3.

Articulation avec les autres Axes : la logique de l'approche intégrée est notamment visible en articulation avec les autres axes du programme (réhabilitation énergétique, action d'insertion FSE, développement économique dans les quartiers vécus...).

10% du PO FEDER-FSE Aquitain sont dédiés aux quartiers prioritaires, soit 46M€ dont 19M€ sur l'axe 5. 27 M€ demeurent disponibles sur les autres axes.

Lors du comité de coordination en date du 12/11/18, état des lieux hors axe 5:

- axe 1 : projet BGE multi-sites,
- axe 2 : 52 projets FSE/IEJ,
- axe 4 : 7 projets (chaufferie bois à Bayonne, 4 réhabilitations de logements à Eysines/Marmande/Bordeaux, réhabilitation salle des fêtes du Grand Parc et parc des Coteaux à Lormont).

Au 31/12/18 - 9M€ d'aide européenne ont été consacrés aux quartiers en difficulté sur les axes 1, 2 et 4 du PO. Ces projets peuvent être valorisés dans le cadre des Stratégies Urbaines Intégrées, dès lors que les habitants des Quartiers Politiques de la Ville en sont les principaux bénéficiaires. Les évaluations permettront de vérifier l'impact réel de ces projets.

A noter que la politique de la ville en Nouvelle Aquitaine regroupe 81 quartiers prioritaires pour un total de 209 287 habitants (dont 52,74% en Aquitaine). Une étude a été réalisée en 2018 par l'INSEE et PQA en partenariat avec l'Etat et la Région pour caractériser les quartiers notamment au regard du cadre de vie, de la cohésion sociale et de l'emploi et activité (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3356050>). Cette photographie 2012/2013 sert de base de références pour l'évaluation de l'axe (niveau de revenus, caractéristiques sociales, niveau d'équipement, dynamique d'emploi et d'activité...). Elle pourra cependant être complétée par la perception des habitants de l'évolution des conditions de vie dans le quartier.

Axe prioritaire

6 - Assistance technique FEDER

Axe 6 Assistance technique FEDER

Cet axe est doté de 12,8M€ de FEDER pour un montant total d'investissements de 25,7M€, soit un taux moyen d'intervention UE de 50%.

Il se décline en 2 Objectifs Spécifiques (OS) :

- 6.1 Garantir l'efficacité du pilotage du programme
- 6.2 Accroître l'efficacité de la communication sur l'intervention de l'union européenne en Aquitaine.

Au 31/12/2018, 8 projets sélectionnés sur l'axe 6, d'un coût total de 7,6 M€, et un taux moyen UE de 61,54%, soit 29,79 % en coût total de la maquette. Fin 2018, 59,6% de la maquette UE est programmé

Aucun projet n'a fait l'objet de paiement. Deux projets concernent les évaluations : évaluation ex-ante des instruments financiers et première phase du plan d'évaluation ; six autres projets relèvent de la mise en œuvre du programme : rémunération des agents, prestation d'appui à l'instruction et à la vérification des objectifs d'efficacité énergétique dans le logement, externalisation de la vérification de service fait,

l'animation des territoires, prestation pour la réalisation des diagnostics de Responsabilité Sociétale des Organisations et 1ère phase du plan de communication.

Concernant le système d'information, le portail de dématérialisation des aides mis en place fin 2014 a évolué pour prendre en compte les différentes étapes de gestion, le transfert d'informations à l'autorité de certification et pour assurer la valorisation des données.

En terme de réalisation : on dénombre, 4 comités de suivi et 8 comités de sélection (Instance de consultation partenariale). L'action relative au personnel porte sur 40,79 ETP. En terme d'instruction, 1343 dossiers ont été programmés.

Le portail des aides

Afin d'alléger la charge des bénéficiaires, la mise en œuvre du programme s'appuie sur une dématérialisation des procédures engagée dès 2014 avec le choix d'un outil dédié (Aquit'aide devenu mes démarches en Nouvelle Aquitaine MDNA) interfacé avec les logiciels de gestion des aides. Cette démarche a été étendue à l'ensemble des programmes de Nouvelle Aquitaine et est actualisé par étape pour optimiser la gestion du dossier par le bénéficiaire et le service instructeur. Le premier appel de Fonds a été réalisé en mai 2016. Fin 2018 X appels de Fonds ont été réalisés.

Le descriptif de gestion et de contrôle

Le descriptif de gestion et de contrôle du PO aquitain validé début 2016 est adapté pour tenir compte de la fusion des 3 régions. Dans le prolongement de cette consolidation, un travail d'harmonisation des procédures et des dispositifs est organisé (documents types, processus de sélection des opérations, modalités d'instruction, dispositif de contrôle interne...) qui va aboutir à un document unique en 2019 pour l'ensemble des 3 PO FEDER/FSE à l'échelle Nouvelle Aquitaine.

Suite à la fusion, les organigrammes du Conseil régional et du pôle Europe ont été actualisés. Désormais ce pôle a compétence pour intervenir au niveau du pilotage de l'ensemble des programmes européens intervenant en nouvelle Aquitaine. Le suivi des programmes FEDER/FSE, réalisé par chacun des sites concernés (Bordeaux, Poitiers, Limoges) jusqu'à fin 2018 sera suivi à partir de 2019 par 2 services transversaux : appui à la mise en œuvre des fonds européens et valorisation et animation des Fonds européens.

Par ailleurs, il est mis en place une organisation spécifique de nature à garantir une séparation adéquate des fonctions. Cette séparation fonctionnelle pour les demandes d'assistance technique, comme pour les autres opérations mises en œuvre sous maîtrise d'ouvrage par la Région, se matérialise par une séparation du service bénéficiaire qui sollicite les crédits européens et du service instructeur de l'aide européenne pour chaque dossier. Le service bénéficiaire est celui qui est à l'initiative du projet et qui en assure le pilotage.

Le plan de formation

Dans le cadre de la fusion de la Région, un recensement des besoins sur les trois sites a permis d'élaborer un plan de formation Europe interfonds à l'échelle de Nouvelle Aquitaine à partir de 2016. Il cible un public potentiel de 1035 personnes dont 708 agents de la région et 317 partenaires.

Il a bénéficié depuis 2014 à près de 2416 participants, au cours de 196 journées de formation réparties sur 15 modules et 176 sessions de formation. Le champ des thématiques couvert par ces modules concernent, les politiques européennes et leur impact en région, la présentation des programmes européens intervenant en Nouvelle Aquitaine, les missions de l'instructeur, les fondamentaux et approfondissement des aides d'Etat et leur mise en pratique, le respect des règles de la commande publique, l'environnement du contrôle interne, les principes horizontaux, l'analyse comptable, le contrôle d'opération, la TVA, l'analyse financière des structures privées, et le portail dématérialisé et l'animation des territoires.

Communication évaluation

Les travaux sur la communication et l'évaluation font également l'objet d'une mutualisation dans le cadre d'une stratégie de communication commune et une feuille de route convergente pour les évaluations à l'échelle nouvelle Aquitaine (cf parties concernées).

Pour les actions à venir, l'accent est mis sur l'atteinte des objectifs de performance du programme notamment en renforçant l'animation du programme et l'appui technique auprès des bénéficiaires et des instructeurs.

Axe prioritaire

7 - Assistance technique FSE

Axe 7 Assistance technique FSE

En articulation avec l'axe 6, l'axe 7 a pour vocation de prendre en charge les frais liés à l'assistance technique relevant du FSE. Pour cela il est doté de 3,15M€ de FSE pour un montant total d'investissements de 6,3M€, soit un taux moyen d'intervention UE de 50%. Le taux de consommation de la maquette UE atteint 30,1%.

Cet axe se décline en 2 Objectifs Spécifiques (OS) : 7.1 Garantir l'efficacité du pilotage du programme 7.2 Accroître l'efficacité de la communication sur l'intervention de l'union européenne en Aquitaine

L'axe 7 enregistre au 31/12/2018, deux projets sélectionnés, pour un coût total de près de 3,4 M€ et un taux moyen UE de 62,64%, soit 54,4% en coût total de la maquette. Aucun projet n'a fait l'objet de

paiement fin 2018.

Les projets concernent la rémunération des agents et l'externalisation de la vérification de service fait. L'action relative au personnel porte sur 13,56 ETP.

En terme de réalisation on dénombre 1343 dossiers instruits dont 579 soutenus par le FSE et 285 par l'IEJ sur l'ensemble du programme fin 2018.

Nb - voir partie point Axe 6 pour les actions transversales au programme

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

L'Autorité de gestion a pris des engagements portant sur trois mesures qui participent d'une démarche intégrée commune aux trois principes horizontaux (PH) cf. PO section 11.2 :

- les PH constituent un des principes directeurs de sélection au sein de chaque priorité d'investissement,
- chaque dossier de demande intègre des modalités concrètes de prise en compte au travers d'un formulaire dédié dont le renseignement est un critère de recevabilité ;
- un accompagnement est mis en place pour informer et former les publics concernés.

L'enjeu principal est de promouvoir les PH et de sensibiliser les bénéficiaires à leur prise en compte au sein de leur structure ou de leur projet afin de mesurer la contribution de ce programme à ces trois principes.

La mise en oeuvre du dispositif

Le dispositif comprend pour tous les bénéficiaires un formulaire d'autodiagnostic obligatoire à compléter sur l'égalité femme/homme et égalité des chances, non-discrimination. Le questionnement leur permet de se positionner par rapport à leur secteur d'activité et de décliner les actions obligatoires ou volontaires qu'ils ont entrepris au sein de leur structure avant le dépôt du dossier ou pendant la réalisation du projet. Par ailleurs, pour les projets de plus de 2M€ en coût total le bénéficiaire doit réaliser un autodiagnostic de responsabilité sociétale des organisations assisté par un expert, mis à disposition par l'autorité de gestion, aboutissant à un état des lieux de la structure et à des recommandations. Un guide du bénéficiaire accompagne la promotion de ces principes ([www.https://europe-en-nouvelle-aquitaine.eu](http://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu)).

Ces autodiagnostic ont tous pour objectif de permettre aux bénéficiaires d'identifier et de s'approprier les éventuelles marges de progrès pouvant se traduire par des actions d'amélioration continue. Le bilan d'exécution de l'opération retrace les nouvelles actions entreprises.

Quelques tendances observées sur l'Égalité

Les diagnostics relèvent de nombreux engagements concrets de démarches non obligatoires engagées à l'occasion des investissements.

Plus spécifiquement sur les 41 diagnostics de responsabilité sociétale, plus du quart des bénéficiaires ont mis en place ou envisage de mettre en place de actions ou démarches volontaires telles que la charte de l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, la charte de l'égalité professionnelle, le contrat pour la mixité des emplois ou l'égalité professionnelle, la prise en compte d'un diagnostic sectoriel ou territorial, et ont recours à un partenariat spécialisé sur l'égalité femmes-hommes. Près de 5 % ont obtenu le Label Egalité et plus de 7 % ont engagé une démarche pour l'obtenir.

Globalement et à l'échelle du territoire de l'ex Aquitaine, 8 entreprises ont déjà obtenu le double Label Egalité

Parmi les exemples d'opérations dédiées aux problématiques égalité et lutte contre les discriminations

- Les actions en faveur de l'entrepreneuriat féminin portées par le Centre d'information sur le droit des femmes et des familles de la Gironde, l'association ANDERE NAHIA, ou encore l'incubateur au Féminin Bordeaux Aquitaine.
- Les actions vers les personnes handicapés, LUDOSENS, partager des jeux qui font grandir, plateforme dédiée portée par HAND2HAND, l'action Auto'nomme : permettre à des jeunes en situation de handicap psychique d'accéder à une première expérience professionnelle portée par l'association ENTR-AUTRES

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

Contexte

L'Autorité de gestion a pris des engagements portant sur trois mesures qui participent d'une démarche intégrée commune aux trois principes horizontaux (PH) cf. PO section 11.2 :

- les PH constituent un des principes directeurs de sélection,
- chaque dossier de demande précise les modalités concrètes de prise en compte des principes horizontaux dont le Développement durable ; le renseignement dans le portail des aides est un critère de recevabilité ;
- un accompagnement est mis en place pour informer et former les publics concernés.

L'enjeu principal est de promouvoir les PH et de sensibiliser les bénéficiaires à leur prise en compte de manière concrète au sein de leur projet ou de leur structure.

A noter que la Région en tant que chef de file en matière d'aménagement et de développement durable du territoire (Loi Notre, 7/8/15) élabore et met en oeuvre le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) visant notamment à intégrer le développement durable dans l'ensemble des dispositifs de la collectivité, ainsi qu'à son fonctionnement. Ce document stratégique s'inscrit également dans les 17 objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies. En interne, elle s'appuie sur un réseau de référents développement Durable, qui vise à « infuser » l'engagement régional en la matière et en rend compte dans un rapport annuel.

Spécificité du PO Aquitaine, le dossier est complété par un formulaire d'autodiagnostic sur le développement durable. Le questionnaire leur permet de décliner les actions obligatoires ou volontaires en la matière entreprises au sein de leur structure avant le dépôt du dossier ou pendant la réalisation du projet. Par ailleurs, pour certains projets susceptibles d'avoir une forte incidence sociale ou environnementale, dans des domaines à fort enjeu repérés par l'évaluation stratégique environnementale, une série d'éco-socio-conditions incitatives s'applique dans le cas, d'une construction, d'un investissements matériels ou aménagements de + 2M€, et de projet de plus de 2M€ en coût total ; pour ce dernier cas, le bénéficiaire doit réaliser un autodiagnostic de responsabilité sociétale des organisations (RSO) accompagné par un prestataire.

Quelques résultats remarquables

Un grand nombre de bénéficiaires s'engagent dans des démarches DD non obligatoires pour la structure y compris des opérateurs de petite taille et pour toute nature de projet. C'est le cas par exemple de l'incubateur "les premières Nouvelle Aquitaine" engagée dans 7 démarches.

Fin 2018, 41 projets ont bénéficié d'une analyse RSO ; ces projets recouvrent près de 15% des projets sélectionnés et 70 % du cout total programmé (cf bilan annexé au RAMO). A noter parmi les démarches remarquables celle de la société ADAM (<https://www.adampack.com/resultats-evaluation-afaq-26000/>).

Ce bilan intermédiaire est encourageant car il témoigne d'un effort d'intégration fait par les bénéficiaires à l'occasion de ces investissements. Cependant on constate qu'un accompagnement des bénéficiaires est utile à la fois pour valoriser les actions en matière de développement durable et pour apporter des recommandations simples et concrètes contribuant à une démarche d'amélioration continue. L'effort d'animation et de sensibilisation est donc à poursuivre par l'AG sur ces questions. La valeur ajoutée des conditionnalités fera l'objet d'une évaluation pour en tirer les enseignements utiles au futur programme.

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
------------------------	--	--

4	70 285 436,69	57,44%
Total	70 285 436,69	15,30%

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

Conformément au PO (section 7.2.1), l'Autorité de gestion a pris des mesures pour associer les partenaires à la réalisation, au suivi et à l'évaluation du programme notamment dans le cadre des instances et des modalités permettant la mise en œuvre de l'intervention

La Région Aquitaine a installé en 2014 (27/11/2014) un comité de suivi inter-Fonds pour le PO FEDER-FSE, le PDR FEADER, suivant également pour information les volets déconcentrés du FSE IEJ et FEAMP. Devenue Autorité de gestion en 2016 pour 6 programmes, la Région Nouvelle Aquitaine a mis en place un Comité de suivi commun auquel participent des représentants du niveau européen, national et régional. Sa fréquence est annuelle et des consultations écrites ont complété ces réunions .

Avec la constitution de la grande région, une procédure dématérialisée de consultation des partenaires, dénommée instance de consultation partenariale (ICP), a remplacé les Comités initiaux avec une fréquence mensuelle pour le FEADER et bimensuelle pour le PO FEDER-FSE ainsi que pour le volet régional du FEAMP. L'ICP est constituée des représentants des services de l'Etat, de la Région, des Départements, Bordeaux Métropole et les Communautés d'agglomération, des agences de l'Etat et établissements publics (ADEME, Agences de l'eau, ASP, Banque de France, BPI, Caisses des dépôts et consignations, Chambres consulaires, organismes intermédiaires).

Cas particulier pour les opérations de l'axe 5 entrant dans le périmètre de la stratégie urbaine intégrée : l'autorité de gestion a confié aux 12 EPCI concernés en qualité d'organismes intermédiaires, les tâches d'animation, d'information des porteurs de projets et bénéficiaires potentiels ainsi que la sélection des opérations dans le cadre de comités ad hoc. Celui-ci se prononce sur les dossiers présentés par le service instructeur de l'Autorité de Gestion, au regard de la stratégie urbaine intégrée.

L'animation des partenaires : afin de renforcer le dialogue avec les partenaires, un comité d'animation inter-fonds a été mis en place en 2016. Il est le lieu d'un débat stratégique sur l'avancement des programmes dans l'ensemble des composantes de leur gestion; 5 réunions ont eu lieu depuis 2016. Il est constitué des mêmes membres que l'instance de consultation partenariale et la Commission y est invitée.

Sur le plan de la communication : la mise en œuvre du plan de communication mutualisé (cf point communication) associe les partenaires notamment au travers d'actions ciblées (comme par exemple les événements du joli mois de l'Europe) ou spécifiques pour la promotion du programme (actions accompagnant les Comités de suivi ou autres instances du programme). Les partenaires sont également associés par l'intermédiaire d'un réseau Europe des chargés de communication et référents des institutions concernées. Par ailleurs depuis novembre 2017 le site web Europe pour l'ensemble de la nouvelle Aquitaine a été mis en place (<https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr>).

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

Evolution de la démarche d'évaluation.

Le plan d'évaluation du PO FEDER-FSE Aquitaine a été présenté et adopté lors du premier Comité de suivi fin 2014.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme territoriale en France, les Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes se sont regroupées et forment, depuis le 1er janvier 2016, une nouvelle région : Nouvelle-Aquitaine. Cette nouvelle entité prend la responsabilité d'autorité de gestion pour l'ensemble des programmes qui relevaient des précédentes régions.

Toutefois, les plans d'évaluation n'ont pas été modifiés suite à la fusion des régions. En effet, les changements apportés ont eu des conséquences directes sur la gestion et la mise en œuvre des fonds européens. L'Autorité de gestion a fait le choix d'attendre l'installation effective de sa nouvelle organisation en privilégiant une convergence des plans d'évaluation notamment sur la gestion et la gouvernance à des amendements successifs.

Au 31 décembre 2018

Suite à la fusion, et afin d'optimiser la démarche d'évaluation des politiques européennes, la Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité conduire un plan d'Evaluation des programmes européens Nouvelle-Aquitaine (inter sites / inter fonds), tenant compte des spécificités des anciens territoires et des politiques soutenues par chaque programme. En ce sens, elle a rédigé sa feuille de route des évaluations des programmes européens en Nouvelle-Aquitaine.

Le document propose de regrouper les plans d'évaluation des Fonds Européens et Structurels d'Investissements (FESI) des anciens territoires en un plan convergent pour d'une part, rendre la démarche d'évaluation plus opérationnelle dans le cadre de la fusion et d'autre part, anticiper la préparation des futurs programmes Nouvelle- Aquitaine prochaine génération.

La feuille de route « Evaluation des programmes européens en Nouvelle-Aquitaine » a pour finalité de contribuer à la mise en œuvre des plans d'évaluations des programmes européens validés lors de précédents comités de suivi. Elle a défini des thèmes évaluatifs qui ont été décliné dans des fiches évaluations :

- Thème compétitivité centrée sur l'innovation, la connaissance et les partenariats européens
- Thème Compétitivité centrée sur la performance économique et la ressource humaine
- Thème Développement de l'économie numérique, accroissement de l'offre de services et des usages
- Thème Renforcement de l'utilisation des énergies renouvelables, prévention des risques

environnementaux, adaptation au changement climatique

- Thème Développement et revitalisation des territoires fragilisés
- Thème Protection du patrimoine culturel, de la biodiversité, des continuités écologiques
- Thème Compétences, qualification, emplois
- Thème Questionnements spécifiques au PDR
- Thème Evaluation stratégique environnementale du programme 2021-2027
- Etudes diverses pour recueillir les indicateurs de résultat

Le calendrier des évaluations a été arrêté. Les premiers travaux évaluatifs débuteront en 2020. L'année 2019 sera donc une phase de préparation des cahiers des charges des évaluations et des consultations.

Enfin en 2018, un travail de cohérence avec les services est mené, afin de veiller à la complémentarité et à la l'articulation des programmes d'évaluations des politiques européennes et régionales.

Travaux spécifiques PO Aquitaine :

Spécifique au PO Aquitaine, l'évaluation de l'IEJ a fait l'objet d'une évaluation d'impact en 2018. Celle-ci s'est déroulée comme pour l'étape d'évaluation 2015 de manière mutualisée avec la DGEFP.

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

Afin de présenter une vision large de l'intervention de l'Europe en Nouvelle-Aquitaine (N-A), une stratégie de communication commune aux 6 programmes européens FESI des 3 territoires est privilégiée. Cette stratégie s'appuie sur les stratégies préexistantes. Une synergie avec la communication sur les programmes de coopération internationale et régionale est recherchée. Une démarche participative associant les partenaires clés de la région permet d'optimiser les modalités de mise en œuvre de la stratégie. D'une manière générale il est recherché une corrélation avec les actions de communication de la Région, des partenaires et des relais.

La communication a été essentiellement dirigée vers le grand public et les porteurs de projet.

Entre 2014 et 2018, les dépenses de communication mutualisées représentent **1.313.657,44 € TTC**.

Les objectifs stratégiques sont :

1- Assurer la transparence et la notoriété des programmes européens en communiquant sur les programmes et leur état d'avancement, par les actions suivantes

- Une mise en ligne régulière sur le site internet et une présence sur les réseaux sociaux ont vocation à informer le grand public et à accompagner les partenaires et les bénéficiaires.

La cartographie permet de visionner les projets par thématiques, par territoires, par année de programmation.

Statistiques du site internet : 8 699 pages vues par mois (104 391 vues en 2018)

Pages les plus consultées :

1-« Je suis un bénéficiaire » permettant au bénéficiaire des FESI d'accéder au dépôt et au suivi de son dossier / **10 435 vues**

2-« Que soutient l'Europe dans ma région » présentant les différents types d'aides européennes possible en N-A / **7 670 vues**

3-« J'ai un projet » page avec un moteur de recherche permettant d'aiguiller un bénéficiaire potentiel sur un contact pour son projet / **3 650 vues**

4-« Projets soutenus » qui correspond à la cartographie des projets soutenus sur le territoire de la N-A. / **3 155 vues**

Statistiques : Twitter : + 80 abonnés en 2018 ; Facebook : +432 abonnés en 2018

- La diffusion de diverses brochures permet de rendre compte de l'intervention européenne sur le territoire auprès du grand public. Ces documents, illustrés par des projets et complétés par des chiffres, sont aussi des sources d'informations pour les journalistes.
- « L'Europe à nos côtés » distribué dans le journal de la Nouvelle-Aquitaine à **2,7 millions** d'exemplaires

Exemples : L'Europe et vous, book thématique ; Lien vers la page « Médiathèque » du site : <http://bit.ly/mediathèqueUE>

- Tous les 2 mois, après chaque instance de consultation, un communiqué de presse permet d'informer la presse des derniers projets programmés.

Statistiques : + de 140 retombées presse recensées en 2018 (fichier joint)

Nb de Communiqués de presse après chaque instance de consultation : 5 (http://bit.ly/espace_presseUE)

- Des vidéos de bénéficiaires qui témoignent de manière concrète du soutien de l'Europe : <http://bit.ly/nouvelle-aquitaine-europe>
- Deux articles dans le journal de la Nouvelle-Aquitaine ont informé tous les néo-aquitains de l'apport de l'Europe en matière agriculture et de transition énergétique.
- **Statistique** : le journal de la Nouvelle-Aquitaine est distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la Nouvelle-Aquitaine soit : **2,7 millions d'exemplaires**.
- Le calendrier Europe 2018 a vocation à souligner les rendez-vous annuels de l'Union européenne. Ce support, distribué auprès de l'ensemble du partenariat et bénéficiaires (**+ de 300 structures**) , a permis de promouvoir le site internet.
- Une exposition permet, depuis 2018, de présenter les premiers résultats visibles des programmes européens avec des exemples concrets de projets.

Statistiques : 7 expositions mises à disposition des CIED et des partenaires notamment les conseils départementaux dans le cadre du JME.

- La mise en place de supports de communication, Roll-up, oriflammes, fulangas a pour objectif de marquer la présence de l'Europe à l'occasion de manifestations et d'inaugurations.
- Deux affiches "La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe soutiennent l'apprentissage / la formation continue", et des goodies ont été transmis aux organismes de formation et CFA, pour promouvoir

le FSE.

- Afin de sensibiliser la presse aux programmes européens, la Région est présente dans le cadre d'ateliers presse.
- La grande action annuelle de communication récurrente est le Joli Mois de l'Europe. Cet évènement fédérateur permet de marquer davantage la présence de l'Europe dans le quotidien des Néo aquitains. Labelliser tous les évènements en lien avec l'Europe organisés en mai permet de donner une plus grande visibilité sur l'Europe.

Statistiques : en 2018 c'est plus de 150 évènements labellisés dans les 12 départements. 117 retombées médias ont été recensées. 7 500 participants au quizz de l'Europe via le site internet, Facebook et flyer distribués sur les évènements. Audience des publications : Mai 2018 : 4259 Taux d'engagement : Mai 2018 : +210% Twitter / nbde fois que les utilisateurs ont vu les tweets): 23 856

2 - Faciliter la mise en œuvre de la programmation, par les actions suivantes

- Une des actions à destination des bénéficiaires consistait à les accompagner dans leurs obligations de publicité. Les bénéficiaires ont à leur disposition des notices sur les obligations de publicité, d'autocollants Europe dans plusieurs formats, une plaque générique. Ces supports ainsi que les maquettes d'affiche A3, panneau de chantier, plaque, logos sont téléchargeables sur le site internet : http://bit.ly/obligations_comUE

Des vidéos ludiques et humoristiques ont été réalisées pour dédramatiser les obligations de publicité. Celles-ci sont largement diffusées et mises en ligne sur le site et les réseaux sociaux.

- **les 5 vidéos** ont été envoyées à **502 bénéficiaires** afin de leur rappeler leur rôle d'ambassadeur et leur dire que communiquer sur l'Europe c'est pas si compliqué que ça.
- Des plaquettes d'informations thématiques sont diffusées pour favoriser la mobilisation des fonds européens. Thématiques : Bois-énergie / Compétitivité des entreprises / Recherche, développement technologique et innovation / Accès aux technologies de l'information et de la communication / Développement intégré des territoires urbains.
<http://bit.ly/mediathèqueUE>

- **Moteur de recherche sur le site Europe en Nouvelle-Aquitaine.eu :**

Moteur de recherche des contacts pour information et accompagnement multi-programmes européens (FEDER/FSE/FEADER/ERASMUS/HORIZON 2020/SUDOE...) disponible sur la page d'accueil du site europe-en-nouvelle-aquitaine.eu.

Objectif : Informer les bénéficiaires potentiels sur les possibilités de financements européens

et leur permettre d'affiner leur projet en les orientant vers le bon contact

Résultat attendu : Cet outil d'orientation permettra au futur porteur de projet en 2-3 clics de trouver le bon contact pour son projet

Nb de mails envoyés aux services thématiques en 2018 : **84**

Pour la fin de la programmation l'accent est mis sur la valorisation des résultats et la préparation de la prochaine programmation.

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

14.1 Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

Le développement urbain durable est mis en oeuvre dans le cadre d'un Axe dédié l'Axe 5 visant à assurer le développement intégré des quartiers urbains en difficultés (cf partie 11)

Zone géographique souffrant d'un handicap naturel (PO section 6) - Le territoire du PO aquitain est composé d'une zone géographique souffrant d'un handicap naturel tel que défini par l'article 174 du Traité . Il s'agit de sa zone de montagne : le massif pyrénéen (les Pyrénées-Atlantiques). 6 programmes la recouvrent : le PO FEDER-FSE Aquitaine, le POI FEDER Massif Pyrénées, le PO de coopération transfrontalière Espagne- France-Andorre, le PDR FEADER Aquitaine et les PO de coopération transnationale Espace Atlantique et Sud Ouest Européen (SUDOE) et 2 GECT la couvrent en partie (le GECT « Espacio Pourtalet » et le GECT « Aquitaine-Euskadi » .

le PO FEDER-FSE Aquitaine permettra de répondre à l'ensemble des enjeux du territoire aquitain notamment dans sa composante Montagne par une complémentarité recherchée avec le PO interrégional Massif Pyrénéen : compétitivité des PME, réseau TIC, usages et services TIC, production d'énergies renouvelables et protection de l'environnement.

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

14.3 Progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

Fin 2018, aucune action interrégionale ou transnationale telle que décrite dans le PO (section 4 point 4.4) n'a été programmée au titre d'un axe du programme.

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

14.4 Le cas échéant, contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Les priorités 1, 2 et 4 de la Stratégie Atlantique sont en cohérence avec les objectifs du programme régional, en particulier ceux qui visent à :

- « Augmenter les capacités de recherche, de développement et d'innovation dans les domaines de spécialisation intelligente » (Axe 1) : géosciences/météorologie/monitoring pour une gestion durable des ressources naturelles, et, délivrance intelligente d'actifs pour le bien-être et la santé, et, mobilité propre et intelligente ;

- « Accroître et accélérer la mise sur le marché de produits ou procédés innovants » (Axe 1) : soutien des PME et de tout l'écosystème d'innovation (interfaces formation/recherches/entreprises) ;

- « Accroître la production d'énergies renouvelables » (Axe 4) : soutien des études et investissements en termes de production d'énergies marines ;

- « Réduire la vulnérabilité des populations les plus exposées aux risques d'inondation et d'érosion/submersion et de pollution de l'eau », « préserver et restaurer la biodiversité » (Axe 4) : connaissance et élaboration de stratégies de prévention et d'adaptation, sensibilisation des acteurs et mise en œuvre opérationnelle de ces stratégies.

C'est essentiellement l'axe 4 qui y contribue à travers notamment l'objectif spécifique 4.5 qui vise à réduire la vulnérabilité des populations les plus exposées aux risques d'inondation, d'érosion-submersion et de pollution de l'eau qui comprend une série de projets liés à la protection des eaux marines ou des zones côtières, tels que des projets portés par le Gip Littoral (stratégie de gestion des risques côtiers), des collectivités (travaux de réhabilitation du littoral) ou des associations environnementales liés à la prévention et la gestion des risques littoraux. Sur le volet biodiversité, d'autres acteurs interviennent sur la préservation des ressources (ex esturgeon, poissons migrateurs...). A noter quelques opérations soutenues par le Fonds social (axe 2), action de formation à des métiers nautiques ou accompagnement à l'installation en conchyliculture.

--

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

Priorité(s) et objectif(s) pour lesquels le programme est pertinent:

	Priorité	Objectif
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.1 - Partage des connaissances entre les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises et les centres de recherche
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.2 - Renforcement de la compétitivité et des capacités d'innovation dans l'économie maritime de la région atlantique
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.3 - Encourager l'adaptation et la diversification des activités économiques en favorisant le potentiel de la région atlantique
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.1 - Renforcement de la sécurité et de la sûreté maritimes
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.2 - Exploration et protection des eaux marines et des zones côtières
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.3 - Gestion durable des ressources marines
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.4 - Exploitation du potentiel des énergies renouvelables de l'environnement marin et côtier de la région atlantique
<input type="checkbox"/>	3 - Améliorer l'accessibilité et la connectivité	3.1 - Promouvoir la coopération entre les ports
<input checked="" type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.1 - Favoriser une meilleure connaissance des défis sociaux dans la région atlantique
<input checked="" type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.2 - Préserver et promouvoir le patrimoine culturel de l'Atlantique

Actions ou mécanismes utilisés pour mieux lier le programme avec l'ATLSBS

A. Les coordonnateurs des stratégies relatives aux bassins maritimes (principalement les coordonnateurs nationaux, les coordonnateurs des domaines stratégiques et/ou les coordonnateurs des objectifs ou les membres) participent-ils au comité de suivi du programme?

Oui Non

B. Dans les critères de sélection, des points supplémentaires ont-ils été attribués aux mesures spécifiques visant à soutenir l'ATLSBS?

Oui Non

C. Le programme a-t-il investi des fonds de l'UE dans l'ATLSBS?

Oui Non

Montant approximatif ou exact en EUR investi dans l'ATLSBS:

FEDER	34 337 997,19
FC	
FSE	291 832,00
Feader	
FEAMP	
tous les autres fonds	
nom de «tous les autres fonds»	

D. Résultats obtenus en rapport avec l'ATLSBS (sans objet pour 2016)

--

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

L'innovation sociale fait l'objet d'un soutien transversal des axes FEDER et FSE à travers des projets dont la dimension innovante peut être de différente nature. Elle fait aussi l'objet d'un suivi particulier dans une catégorie d'intervention secondaire du Fonds social européen.

Dans le PO Aquitaine les projets d'innovation sociale sont notamment identifiés dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par la Région (cf PO OS 2.6). Ces projets ont pour but de répondre à des besoins nouveaux ou mal satisfaits et de proposer de nouveaux modes de relations entre des personnes et/ou des organisations.

Trois AMI ont été lancés depuis le début du programme (2014 à 2016). Au total parmi les 53 lauréats aquitains, 8 ont fait l'objet d'un cofinancement du Fonds social européen. C'est par exemple le cas de projets comme :

- Hand to hand : une plateforme web de consommation collaborative, permettant aux parents dont les enfants ont des différences et aux professionnels de la rééducation, d'être mis en lien pour vendre, acheter ou donner des outils ludiques et pédagogiques adaptés.
- Les Détritivores : collecte de biodéchets de restauration et compostage de proximité ; les micro plateformes de proximité sont implantées au plus près des quartiers permettant de créer du lien avec les habitants et professionnels.
- Les Amis de SuperCoop : supermarché coopératif et participatif sur le territoire de Bordeaux Métropole
- Wimoov : association qui vise à lever les freins liés à la mobilité géographique afin d'accroître l'accès et le retour à l'emploi ainsi que l'inclusion sociale des publics les plus fragiles par la mise en œuvre d'actions de formations à la mobilité.

En dehors des appels à manifestation d'intérêt, on compte de nombreux autres projets d'innovation sociale portés par les acteurs de l'ESS qui sont sources de transformation sociale et de nouveaux modèles de développement (54 projets). Ces projets touchent divers besoins sociaux : les services à la personne, des actions d'appui à la création d'activité, des actions d'amélioration des conditions de vie, de nouvelles offres de formation, des services numériques adaptés... Ils sont en général réalisés dans le respect des valeurs de solidarité et de gestion collaborative.

Au-delà de l'économie sociale et solidaire, d'autres initiatives sont soutenues par le FSE ou l'IEJ et visent à renouveler des solutions de formation, d'insertion ou d'apprentissage et à renforcer l'accompagnement des publics les plus fragiles (exemple Ecole deuxième Chance, Pac Artisanat).

A noter que la promotion et l'accompagnement de l'innovation sociale sont également soutenus par des structures dédiées comme l'Association territoire et innovation sociale (Développement de l'incubateur d'innovation sociale) ou par l'intermédiaire d'organisme comme l'Agence régionale de développement et d'innovation (ADI, soutenue par le FEDER axe 1).

Le FEDER soutient par ailleurs d'autres initiatives qui peuvent relever de l'innovation sociale, qu'il s'agisse de l'Axe 1 à travers des programmes de R&D sociale, de l'axe 3 qui appuie les e-services à la population, l'installation de tiers lieux ou de l'Axe 5 urbain également en citant ici l'exemple de

l'installation de l'entreprise adaptée du restaurant du Jardin Pêcheur à Bordeaux (quartier Bacalan).

Dans le cadre de l'évaluation, il pourra être intéressant de suivre le devenir de certains projets de manière à valoriser les résultats de ces innovations sociales.

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

Actions en faveur des groupes cibles

L'axe 2 vise dans ses actions participants (OS 2.1, 2.4 et 2.5) plus spécifiquement les chômeurs, les jeunes ni en emploi en formation ou en éducation (cf point Axe 2)

Concernant l'égalité des chances et la non-discrimination plusieurs types de projet peuvent être distingués : les actions en faveur de l'insertion de l'aide à la création d'entreprises pour un public en difficulté (dispositifs axe 1 et axe 2), école 2ème chance (IEJ), actions de formation pour les publics sous main de justice(Axe 2 OS 2.1), du handicap (ex VAE, services en ligne, OS.2.1), illétrisme (3 projets programmés), difficultés de santé (2 projets),

Actions en faveur des territoires les plus touchés par la pauvreté

Actions en faveur des territoires prioritaires urbains : le PO comprend un axe dédié aux territoires prioritaires de la politique de la ville (cf point Axe 5) les plus touchés par la pauvreté (critère clé de la politique de la ville).

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE
[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU
PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°
1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Contribution à la croissance européenne intelligente, durable inclusive

En mars 2010, dans la continuité de la stratégie de Lisbonne, l'Union européenne a adopté une stratégie pour faire face aux grands défis de l'Union à l'horizon 2020 baptisée « Europe 2020 ». Elle s'appuie sur une plus grande coordination entre les politiques nationales et européennes et s'articule autour de 3 priorités :

- « une croissance intelligente » qui vise à développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation ;
- « une croissance durable » qui vise à promouvoir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive ;
- « une croissance inclusive » qui vise à favoriser la cohésion sociale et territoriale et à encourager une économie à fort taux d'emploi.

Ces objectifs ont été transposés en au moins 8 cibles à atteindre à l'horizon 2020, à l'échelle européenne mais aussi à l'échelle de chaque État membre afin qu'ils intègrent la stratégie Europe 2020 à leur situation particulière. Les programmes européens contribuent directement à cette stratégie par l'intermédiaire d'un nombre limité d'objectifs thématiques (OT) et d'investissements (ou domaines) prioritaires.

La région Nouvelle Aquitaine en tant qu'autorité de gestion gère trois programmes opérationnels FEDER/FSE et trois programmes de développement rural FEADER intervenant sur les trois ex régions Aquitaine, Limousin et Poitou Charentes ; par ailleurs en tant qu'autorité déléguée à l'échelle de la grande région elle gère également le volet régional du programme FEAMP. Ces programmes mobilisent au total près de 2473,2 M€ de crédits européens directement au service de la Stratégie UE 2020.

Ce point du rapport aborde les questions suivantes :

1. *Comment les programmes mis en œuvre par la Région Nouvelle-Aquitaine contribuent-ils de manière complémentaire à cette stratégie UE 2020 suivant les objectifs thématiques ? Cette question renvoie notamment aux engagements contenus dans la section 8 du PO "articulation entre les fonds"*
2. *Comment se positionne le Programme Opérationnel FEDER/FSE Aquitaine dans cet ensemble régional ? Quel est le niveau d'avancement (niveau de programmation) par Objectif thématique ?*
3. *Comment ont évolué l'Europe et La France par rapport aux cibles fixées dans le cadre de cette stratégie à l'horizon 2020 ? Les tendances observables en Nouvelle-Aquitaine ou infra (territoires Nuts Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes) sur les mêmes indicateurs vont-ils dans le sens souhaité ?*

1 - Eléments de contexte : les programmes européens mis en œuvre en Nouvelle Aquitaine au

service de l'UE 2020

Les programmes mobilisent au total près de 2473,2 M€ (enveloppe initiale) directement au service de la Stratégie UE 2020, dont suivant les Fonds et les programmes :

- 63.56% de FEADER (1 572M€) dont 595,3M€ PDR Aquitaine, 579,1M€ PDR Limousin 397,5M€ PDR Poitou-Charentes
- 29% de FEDER (717.25 M€) dont 368,7M€ PO Aquitaine, 125,6 M€ PO Limousin, 223M€ PO Poitou-Charentes
- 5.85% de FSE (144.6 M€), dont 80,5 M€ FSE PO Aquitaine, 19,1 M€ PO Limousin, 45M€ PO Poitou-Charentes
- 0.40% de IEJ (10M€) uniquement le PO Aquitaine
- et 1.18% de FEAMP régional Nouvelle -Aquitaine (29.35M€).

Ces programmes s'articulent aussi avec les mesures des programmes Nationaux FSE/IEJ/FEADER FEAMP et les programmes Interrégionaux et transfrontaliers FEDER mis en œuvre sur le territoire régional.

Contribution des programmes européens en Nouvelle-Aquitaine à l'UE 2020 suivant les Objectifs thématiques :

Précisons ici que les objectifs thématiques sont rattachés suivant leur principal domaine d'intervention à l'une des trois priorités de l'UE 2020, en sachant que certains OT peuvent avoir des contributions transversales à plusieurs priorités.

Croissance Intelligente :

8.85 % sur l' OT 1. Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation (214.9 M€ dont 199M€ FEDER et 15,8M€ FEADER),

5.42 % sur l' OT 2. Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité (131.6 M€ dont 123,6 FEDER et 8M€ FEADER),

15.49 % sur l'OT 3. Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises (375.9 M€ dont 92,4M€ FEDER, 272,6M€ FEADER et 10,9M€ FEAMP)

Croissance durable

10.80 % sur l'OT 4. Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans tous les secteurs (262.2 M€ dont 85,4M€ FEADER, 174,6€ FEDER, 2,17€ FEAMP)

21.93 % sur l'OT 5. Promouvoir l'adaptation au changement climatique, et la prévention et la gestion des risques (532.2 M€ dont 502,7M€ FEADER et 29,5M€ FEDER)

22.94 % sur l'OT 6. Préserver et protéger l'environnement et encourager l'utilisation rationnelle des ressources ; 556.7 M€ (dont 507,2M€ FEADER, 41,4M€ FEDER, 8,1M€ FEAMP)

Croissance inclusive :

2.90 % sur OT 8. Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main d'œuvre ; (70.5 M€ dont 18,39 FEADER, 8,0M€ FEDER, 28,5M€ FSE, 10,05M€ IEJ et 5,50 M€ FEAMP)

6.58 % sur OT 9. Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination ; 159.7 M€ dont (136,1M€ FEADER et 23,6 M€ FEDER)

5.08 % sur OT 10. Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie ; 123.2 M€ (dont 12,6 M€ FEADER

et 110,7 M€ de FSE)

S'ajoutent à ces crédits, l'Assistance Technique à hauteur de 46.3 M€.

A noter que les 2 objectifs thématiques OT 7. « Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans les infrastructures de réseaux essentielles » et OT 11. « Renforcer les capacités institutionnelles des autorités publiques », ne sont pas mobilisés dans ces programmes.

2- Contribution spécifique du PO FEDER/FSE Aquitaine à l'UE 2020 fin 2018 :

En articulation avec l'ensemble des programmes européens mis en œuvre en Nouvelle Aquitaine, le Programme Opérationnel Aquitaine contribue à l'UE 2020 par 7 objectifs thématiques. Suivant les OT la programmation par rapport à la dotation initiale varient de 29 à 93%

Croissance Intelligente

- l'OT 1. R&D Innovation doté de 107M€ est programmé à 52 % mobilisant les priorités
 - "1a capacité R&D" (46% programmés)
 - et "1b Innovation /PME" (64% programmés)
- l'OT 2. TIC doté de 57,5 M€ est programmé à 29% uniquement sur les priorités
 - "2b TIC/PME" (69% programmés)
 - et "2c services/ TIC" (51% programmés),
 - la priorité 2a (réseaux THD) n'étant pas encore engagée.
- l'OT 3. Compétitivité des PME doté 50 M€ est programmé à 93% mobilisant les 2 priorités
 - "3a Nouvelles entreprises" (94% programmés)
 - et "3d croissance des PME" (93% programmés)

Croissance durable

- l'OT 4. Economie à faible émission de carbone doté de 71,5 M€ de FEDER est programmé à 50% faisant appel à quatre priorités
 - 4.a : Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables (97% programmés)
 - 4.b : Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises (39% programmés)
 - 4.c : Soutenir l'efficacité énergétique, ...y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement (38% programmés)
 - 4.e : Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone... (25% programmés)
- l'OT 5. Adaptation au changement climatique, et prévention/gestion des risques doté de 29,5 M€ de FEDER est programmé à 39% sur une seule priorité
 - 5.a : Soutenir les investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique (39% programmés)
- l'OT 6. Environnement et ressources doté 21,3 M€ de FEDER est programmé à 76 %
 - 6.c : Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel (100% programmés)
 - 6.d : Protéger et restaurer la biodiversité et les sols...(62% programmés)

Croissance inclusive :

- L'OT 8. Emploi durable et de qualité et mobilité de la main d'œuvre doté de 42,6 M€ est programmé à 82% et mobilise :
 - la priorité "8.ii IEJ" (programmée à 116%), sur le FSE
 - la "8iii création d'entreprises" (74% programmés)
 - ainsi que sur le FEDER la "8a créations d'entreprises - microentreprises" sur l'axe urbain (13% programmés)
- L'OT 9. Inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et les discriminations doté de 11M€ M€ de FEDER est programmé à 37 %
 - sur la priorité "9b Revitalisation pour les communautés défavorisées en zones urbaines et rurales..." au sein de l'axe urbain (37% programmés)
- L'OT 10. Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle doté de 52,8 M€ est programmé à 87 % sur deux priorités
 - 10.ii : Amélioration de la qualité, de l'efficacité et de l'accès à l'enseignement supérieur et équivalent afin d'accroître la participation et les niveaux de qualification, notamment des groupes défavorisés (43% programmés)
 - 10.iii : Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage...(93% programmés)

En terme de concentration thématique, les OT 1,2,3 et 4 atteignent 82,6% du FEDER programmé hors AT et l'OT4 atteint 23,1% de ces quatre objectifs thématiques conformément aux engagements réglementaires.

A noter que la feuille de route d'évaluation des programmes adopte également une approche de contribution par Objectif thématique permettant d'aborder la cohérence entre les programmes (cf point évaluation).

3 - Du point de vue des objectifs de l'UE 2020 quelques repères européens, nationaux et régionaux

8 indicateurs clés de la stratégie Europe 2020 :

sources : <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/europe-2020-indicators/europe-2020-strategy/headline-indicators-scoreboard>

- **Taux d'emploi** de 75%

Concernant le domaine de l'emploi l'objectif de l'Union européenne est d'atteindre un taux d'emploi de 75% pour la population âgée de 20 à 64 ans ; en 2017 le taux d'emploi européen est de 72.2 %.

Pour la France l'objectif fixé est aussi de 75 %. En 2017 le taux d'emploi s'élève à 70.6 au niveau national ; L'Aquitaine se situe à un niveau de 70.6 %, le Limousin à 75 % et le Poitou Charente à un taux d'emploi de 70,5 %.

- **Recherche et développement : 3 % du PIB consacré à la R&D**

Dans le domaine de la recherche et développement l'objectif de l'union européenne prévoit un investissement de 3 % du PIB consacré à la R&D, elle atteint en 2017 un investissement de l'ordre de 2.06 % du PIB.

La France est alignée sur le même objectif. En 2017 la DIRD atteint 2.19 % du PIB au niveau national.

- **Environnement - Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport à 1990**

Concernant la thématique de l'environnement l'Europe s'est posé comme objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport à 1990. En 2017 le taux d'émission de CO2 à baisser à 78% par rapport à 1990. En France, en 2017, le taux d'émission de CO2 à été réduit à un niveau de 86.59 %.

- **Environnement - Atteindre 20 % d'énergies renouvelables**

Un deuxième indicateur prévoit d'utiliser l'énergie provenant de source renouvelable à hauteur de 20 %, en 2017 17.6 % de l'énergie utilisée en Europe provient de source d'énergie renouvelable. En France pour le même indicateur l'objectif est de 23 %, en 2017, 16.3 % de l'énergie utilisé est renouvelable.

- **Environnement - Gain de 20 % l'efficacité énergétique**

Un troisième indicateur prévoit d'augmenter de 20 % l'efficacité énergétique à l'échelle européenne, en 2017, correspondant en terme de consommation d'énergie finale (million tonnes équivalent pétrole) pour l'Europe à une diminution à un niveau de 1086 millions de TEP et 131.4 pour la France en 2020. La consommation atteint en 2017 pour l'Europe 1122.77 TEP et pour la France 148,95 TEP.

- **Education- Un taux de décrochage scolaire en dessous de 10%**

Concernant L'éducation l'indicateur de la stratégie Europe 2020 prévoit d'abaisser le taux de décrochage scolaire en dessous des 10 %, en 2017 le taux de décrochage scolaire est de 10.7 % à l'échelle européenne. Pour la France l'objectif est de 8.9 %, en 2017 le taux de décrochage scolaire est à 8.8 % au niveau national les données montrent que ce taux atteint 7 % en aquitaine, 3.4 % en Limousin et 8 % en Poitou Charentes.

- **Education- Niveau de diplôme de 40% dans l'enseignement supérieur**

Puis le deuxième indicateur à pour cible à l'échelle européenne d'atteindre un niveau de diplôme de l'enseignement supérieur pour au moins 40% de la population âgée de 30 à 34 ans, en 2017 39.2 % de la population européenne est diplômé de l'enseignement supérieur pour cette même classe d'âge.

En France l'objectif est de 46.2 %, Les données de 2017 font état d'un taux de 43.6 au niveau national, de 35.9 % de diplômés pour l'Aquitaine, de 47.3 % pour le limousin et 41.6 % et pour Poitou-Charentes.

- **Lutte contre la pauvreté**

Dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion l'objectif à l'échelle européenne s'attache à réduire le nombre de personnes confrontées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale de 20 millions, En 2017 4 412 000 personnes sont sorties du risque de pauvreté.

La France a pour objectif de réduire ce chiffre à 1900 000 personnes, En 2017 ce chiffre atteint 379 000 personnes.

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

Concernant le cadre de performance, l'autorité de gestion a atteint l'ensemble des cibles financières excepté pour l'IEJ (48%) qui correspond à une deuxième cible financière au sein de l'Axe 2. L'ensemble des cibles physiques ou au moins 85% de la cible pour certaines d'entre elles ont été atteintes. A noter que pour le THD, l'axe 2 a bénéficié d'un Kis de mise en œuvre pour prendre en compte un retard liés à des facteurs indépendants de l'AG (cf modification PO 2018),

Commentaires sur les objectifs atteints au titre de l'IEJ pour le cadre de performance 2018 du PO Aquitaine

Dans le cadre de l'exercice du cadre de performance analysé lors du rapport de mise en œuvre 2018, l'Autorité de gestion souhaite apporter des éléments complémentaires, notamment contextuels, permettant d'assurer la Commission européenne d'une atteinte à très court terme de la cible financière de l'IEJ.

En effet, la Région Nouvelle-Aquitaine a dû apporter une modification au cadre de performance du PO Aquitaine en 2018 s'agissant de son axe 2 dédié au FSE et à l'IEJ sur demande de la DG Emploi et Affaires Sociales. L'objectif était d'avoir deux cadres de performance distincts pour l'axe 2 : l'un pour l'IEJ (dont l'atteinte ou non des valeurs n'impactera pas l'obtention de la réserve de performance de cet axe) et l'autre pour le FSE (dont l'objectif est l'allocation de la réserve de performance).

Rappel des objectifs du cadre de performance **2018** de l'axe 2 « Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie »:

- Indicateurs nombre de chômeurs y compris de longue durée : FSE 8500 participants et IEJ 10900 participants
- Indicateurs financiers : FSE 14 313 293,42€ et IEJ 18 285 021,96€

Au 31/12/2018, la valeur cible de l'indicateur de réalisation est atteinte tant pour le FSE (20 624 chômeurs) que pour l'IEJ (13 563 chômeurs). S'agissant de l'indicateur financier, la valeur cible est atteinte pour le FSE (29 230 852,33€ CT certifiés). La valeur cible n'est cependant pas atteinte pour l'IEJ (8 779 826,49 € CT certifiés soit 48,02% de la valeur cible).

L'article 6.3 du règlement 215/2014 énonce : « *Pour une priorité dont le cadre de performance ne comprend pas plus de deux indicateurs, une incapacité à atteindre au moins 65 % de la valeur intermédiaire d'ici à la fin de 2018 pour l'un ou l'autre de ces indicateurs est considérée comme une incapacité importante à atteindre les valeurs intermédiaires.* »

Au 31/12/2018, la Région Nouvelle-Aquitaine avait certifié 48% de la valeur intermédiaire à atteindre pour 2018.

La non atteinte de cet objectif s'explique par les raisons suivantes :

- La majorité des actions cofinancées sont des actions de formation sous maîtrise d'ouvrage Région réalisées en 2014 et 2015. Pour rappel, l'enveloppe IEJ devait être programmée dans les 2 premières années du programme adopté fin 2014.
- Les règles de justification des dépenses liées à l'IEJ (justificatifs à produire pour attester de la qualité de NEET aquitains de moins de 26 ans) n'ont été connues qu'en juin 2017.
- En conséquence, la Région n'était pas en capacité de produire pour les actions de formation qu'elle a menées en faveur des NEET en 2014 et 2015 l'ensemble des justificatifs requis rétroactivement.
- L'Autorité de certification a cependant procédé à la certification de 38 opérations en 2017 pour un montant total de 6,7M€ et un UE dû de 4,5M€ puis s'est alors refusé à poursuivre la certification faute de production par la Région des justificatifs requis par l'Autorité d'Audit (l'ACC) de manière rétroactive.

Les mesures mises en œuvre par l'Autorité de Gestion afin de débloquent cette situation :

- Plusieurs audits d'opération ayant alors été menés par l'Autorité d'Audit sur cette typologie de dossiers, la Région a prudemment attendu les conclusions définitives pour valider son système ad hoc de justificatifs de l'éligibilité des NEET et ainsi reprendre les discussions avec l'AC sur cette base pour la certification des dépenses.
- La Région dispose d'un outil de suivi des stagiaires efficace, dans lequel sont renseignés par les prescripteurs des stagiaires en formation l'ensemble des informations nécessaires à la justification du statut de NEET de moins de 26 ans (âge, date de naissance, statut sur le marché du travail, localisation). La fiabilité de ce système a pu être avérée à l'occasion d'un audit d'opération de l'Autorité d'Audit dont les conclusions définitives ont été rendues en janvier 2019.
- Sur base des conclusions de l'Autorité d'Audit, la Région a repris les discussions avec l'Autorité de certification, fin avril 2019 pour qu'elle accepte sur la base de cet outil de suivi des stagiaires de reprendre la certification des dossiers IEJ.
- Après de nombreux échanges entre l'Autorité de gestion et l'Autorité de certification, la certification des marchés de formation a pu reprendre seulement depuis fin mai 2019.

Grâce à la reprise des certifications des dossiers cofinancés au titre de l'IEJ, au 26/06/2019, la Région enregistre un taux de certification de 52,7% par rapport à la valeur intermédiaire fixé soit un coût total de 9,6M€, sur des dépenses antérieures au 01/01/2019.

Les travaux de certification se poursuivent. La Région dispose d'un stock de dossiers prêts à être envoyés à l'AC ou en cours de traitement par l'AC représentant un montant total de 5 839 828,88€.

Une fois ces dossiers certifiés dans le courant de l'été ou à la rentrée de septembre, **la Région aura atteint un taux de certification de 84,5%.**

Par ailleurs un nombre important de dossiers sont en cours de Vérification de Service Fait pour un montant **de 3,4M€**. Ces dossiers dont la réalisation est antérieure au 01/01/2019 pourront être certifiés d'ici la fin de l'année permettant alors d'arriver à un montant total certifié de 18 906 103,4€. La valeur

intermédiaire de l'IEJ sera donc atteinte à la fin de l'année 2019 au plus tard, sous réserve cependant de la poursuite par l'AC du processus de certification établi entre l'AC et la Région et qu'il ne soit pas remis en cause.

Enfin, Si la certification des actions de formation sous maîtrise d'ouvrage Région cofinancées par l'IEJ a été suspendue pendant 18 mois, il est à noter cependant que l'Autorité de gestion a pu faire certifier les dossiers sous forme de subventions portées par des organismes tiers soit 11 opérations pour un montant total de 2 026 679,6€ pour un montant d'IEJ dû de 1 367 148,33 €.

18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [ARTICLE 19, PARAGRAPHE 4 ET 6, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1304/2013 (LE CAS ÉCHÉANT)]

Le rapport présenté en 2019 doit présenter et évaluer la qualité des offres d'emploi reçues par les participants à l'IEJ, y compris les jeunes défavorisés, les jeunes issus de communautés marginalisées et les jeunes qui ont quitté le système éducatif sans qualifications. Le rapport doit présenter et évaluer les progrès qu'ils ont accomplis en matière de formation permanente, dans la recherche d'un emploi durable et décent ou le suivi d'un apprentissage ou d'un stage de qualité.

Le rapport doit présenter les principaux résultats des évaluations concernant l'efficacité, l'efficience et l'impact de la contribution conjointe du Fonds social européen et des fonds spéciaux alloués à l'IEJ, notamment pour la mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse.

En complément du point 5 sur la mise en œuvre de l'IEJ cette partie décrit quelques exemples de projets IEJ et met en perspective les principaux constats et principales recommandations de l'évaluation IEJ 2018 (cf point 4 RAMO).

Exemples sur le PRF : deux mises en concurrence du PRF 2014 :

- **Actions d'orientation professionnelle** : ces actions constituent un dispositif souple et une offre de service individualisée permettant de répondre aux besoins en orientation professionnelle. Elles proposent des dispositifs d'information, de sensibilisation, d'accompagnement individuel ou collectif et de conseil. L'approche métiers étant un moyen d'encourager les publics à entrer dans un processus de formation, la construction de l'offre régionale de formation privilégie les temps de découverte des métiers. L'alternance est donc systématiquement recherchée. La Région, en tant que maître d'œuvre du dispositif, a organisé la mise en place de 42 actions d'orientation sur l'ensemble du territoire aquitain qui s'articulent autour des mesures suivantes :
 - La mesure « Plate-forme d'Orientation » qui offre la possibilité aux publics de définir et valider un projet professionnel en prenant l'approche métiers comme le support pour découvrir, connaître, comprendre et faire un choix. Il s'agit pour le public, d'accéder en priorité à une qualification par une suite de parcours qualifiant par la formation ou par un contrat de travail en alternance.
 - La mesure « Bilan Jeune d'Accès à la Qualification » qui vise à aboutir à la définition d'un projet de formation et permettre d'établir les compétences personnelles et professionnelles du stagiaire en vue d'engager un parcours d'accès à la qualification
 - La mesure « Aide aux Choix Professionnels Spécialisée » qui offre la possibilité de valider un projet professionnel et d'accéder à une qualification grâce à une suite de parcours qualifiants par la formation ou par un contrat de travail en alternance dans un secteur/métier (ex : services aux familles, métiers du tourisme, métiers du goût, métiers du spectacle vivant et de l'audiovisuel, animation sport).

A travers ces 42 actions, plus de 7000 jeunes NEETs ont été accompagnés, 625 ont accédé à un emploi, 943 se sont engagés dans un parcours de formation et 2607 ont obtenu une qualification à l'issue de l'action.

- **Formations Qualifiantes Spécialisées** : 16 actions de formation ont été cofinancées dans le cadre de l'IEJ. Il s'agit d'actions de formation permettant aux demandeurs d'emploi dont le projet professionnel est validé et disposant des pré-requis, d'obtenir une qualification le plus souvent inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). Les actions de formation correspondent directement à un besoin de compétences avéré des entreprises. On peut citer à titre d'exemple des formations dans le domaine des travaux publics ou des formations pour

conducteurs d'engins de travaux publics, agents magasinier, conseiller funéraire ou encore négociateur immobilier.

A travers ces 16 actions, 166 jeunes NEETs ont été accompagnés, 55 ont accédé à un emploi, et 12 se sont engagés dans un parcours de formation. Ces formations ont permis à 122 jeunes d'obtenir une qualification à l'issue de l'action.

Hors Programme régional de formation on peut citer également à titre d'exemple plusieurs actions structurantes pour l'insertion des jeunes NEETs :

- **Une action portée par l'AFPA** – Association nationale pour la formation professionnelle des Adultes intitulée « Nouvelle Chance par l'Alternance » qui s'adresse à des jeunes de moins de 26 ans, les plus éloignés de l'emploi et les accompagne dans la définition de leur projet professionnel et l'accès à une formation en alternance pour réaliser ce projet professionnel.
- **Une autre action « PROCCREA / L'art d'Agir » portée par l'INSUP** s'adresse à des jeunes adultes qui vivent pour la majorité en marge du droit commun (notamment Quartiers politique de la ville), ne rentrant très souvent dans aucun critère des dispositifs d'accès à une formation qualifiante ou d'accès à l'emploi. Par un travail de socialisation autour d'un projet collectif de création artistique, l'action permet d'accompagner le projet personnel et professionnel des jeunes tout en les formant aux savoirs de base.
- **L'action Cap'Artisanat portée par les Centres de Formation des Apprentis (CFA) de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat** mobilise 949 K€ de FSE-IEJ pour un cout total de 1 055K€. Elle est réalisée en partenariat avec Association Régionale des Missions Locales (ARML), Aquitaine Cap Métiers (ACM), Groupement Aquitain des Réseaux de l'Insertion par l'activité Economique (GARIE), Union Régionale des Plans locaux pour l'insertion et l'emploi d'Aquitaine(URPA), Pôle Emploi(PE), etc. Suite à un premier temps de sensibilisation, de diagnostic et d'orientation de jeunes futurs ou anciens apprentis inactifs, Cap'Artisanat propose la mise en œuvre d'une solution de parcours en accord avec les jeunes pour 780 participants sur 3 ans : stage de découverte de métiers ; programme de formation à la carte ; bilan de compétence ; développement de l'esprit d'entreprise ; aide à la recherche d'emploi. Le dispositif s'étend de 2015 à 2017 et vise un objectif d'au moins 875 jeunes sensibilisés / an et de 260 jeunes accompagnés / an. Au 31/03/2017, 487 jeunes sont accompagnés.
- **Ecole 2ème Chance (E2C) Bordeaux Métropole Aquitaine (1,1M€) portée par l'AFEPT (Bordeaux)**. L'IEJ a accompagné la création de cette première « école de deuxième chance » en Aquitaine. Il s'agit de permettre aux jeunes sortis sans diplôme et sans qualification du système scolaire, de s'inscrire dans un parcours éducatif d'acquisition de compétences et comportements leur permettant une intégration professionnelle et sociale durable (projet pédagogique appuyé sur l'alternance et l'individualisation des parcours et projet d'insertion professionnelle appuyé sur un partenariat actif avec l'entreprise). La plus-value est d'apporter une réponse globale dynamique alliant pédagogie adaptée, implication forte des entreprises et mise en réseau des acteurs du territoire pour l'employabilité durable des personnes, en complément des dispositifs existants. L'E2C prévoit d'accueillir 75 jeunes par an, hommes et femmes 18/25 ans sans diplôme et précaires.

Bilan au 31/12/2017 : 190 jeunes ont bénéficié de l'action. Parmi les 103 jeunes ayant suivi

l'intervention jusqu'à son terme, 99 ont reçu une offre d'emploi, de retour à l'école, d'apprentissage ou de formation soit près de 96%. Dans les 6 mois suivant la fin de l'action 50 sont en emploi et 35 sont en formation soit au total 83% des jeunes ayant suivi l'action jusqu'à son terme.

- **L'Institut de l'Engagement (IDE) « Accompagnement après un engagement de jeunes aquitains NEET dans leur projet professionnel » (946K€).**

L'Institut de l'Engagement a été créé en 2012 suite à la mise en place du Service Civique. Son objectif est de récompenser et de valoriser l'engagement citoyen grâce à une action de repérage et de formation des jeunes volontaires issus du Service Civique ou du Service Volontaire Européen.

Son fonctionnement est d'abord marqué par une phase de repérage où les lauréats sont sélectionnés en fonction de la qualité de leur projet puis répartis dans les trois filières : création d'activité, formation, et professionnelle. L'institut les accompagne individuellement et mobilise des partenaires pour leur ouvrir des portes qui leur sont aujourd'hui fermées vers des formations, des emplois et la création d'activité. Il les accompagne également collectivement à travers des Universités de l'engagement qui les sensibilise aux grands enjeux du monde contemporain. L'IDE ouvre une Antenne Grand Sud Ouest pour accompagner environ 196 jeunes aquitains de moins de 26 ans NEET avec un objectif de taux de sorties positives de 85%.

L'évaluation IEJ 2018 - le point 4 détaille les travaux d'évaluation ; sont rappelés ici les principaux constats et préconisations issue de l'évaluation

Les principaux constats :

- L'approche par les NEET se révèle pertinente pour identifier « les invisibles » et faire évoluer les politiques publiques de l'emploi, mais le concept reste difficile à comprendre et mettre en oeuvre.
- Si l'IEJ ne bouscule pas les politiques de l'emploi des jeunes, elle permet toutefois de renforcer ou expérimenter des actions en direction des jeunes les plus éloignés de l'emploi
- L'offre soutenue par l'IEJ est assez similaire à celle des territoires non éligibles mais propose des actions spécifiques nouvelles

Les pistes à suivre :

- une approche par les NEET à conserver , car les politiques actuelles, aujourd'hui principalement centrées sur les jeunes chômeurs peu qualifiés et laissent de côté un pan de la population jeune non identifiée par le service public de l'emploi au sens large.
- mieux connaître les NEET : se donner les moyens de mieux appréhender le public des jeunes NEET et leurs difficultés de manière à mieux cibler des actions spécifiques.

- constituer des partenariats : la recherche de plus de cohérence entre l'intervention des différents acteurs en partant des besoins spécifiques des jeunes mais aussi de leurs atouts dans une logique de parcours.

- simplifier les modalités de gestion : celles-ci ne doivent pas nuire à l'efficacité des actions (ex pièces justificatives situation NEET) ; une simplification des procédures des financements européens doit permettre à tous les acteurs de se positionner sur les appels à projets

Valorisation des résultats

Comme pour l'évaluation IEJ 2015 un séminaire national et une rencontre régionale sont prévus pour échanger avec les partenaires sur les résultats et préconisations de cette évaluation.

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé à l'intention des citoyens du Rapport Annuel 2018 PO Aquitaine FEDER-FSE 2014-2020	Résumé à l'intention des citoyens	13 sept. 2019		Ares(2019)5884520	Résumé_citoyens_Rapport_Annuel_2018_PO_Aquitaine_FEDER_FSE_2014_2020 vf	20 sept. 2019	nguefore

RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.
Avertissement	2.10	Dans le tableau 8, seuls des axes prioritaires monofonds sont attendus. L'axe prioritaire 2 relève de plusieurs Fonds.
Avertissement	2.11	Dans le tableau 1, lorsque l'indicateur quantitatif et l'axe prioritaire AT sont renseignés, la somme de la ventilation annuelle par sexe doit être égale au total annuel. Erreurs par axe prioritaire/objectif spécifique/code de l'indicateur avec: 6/1/AT1 . Échec des années: 2018
Avertissement	2.11	Dans le tableau 1, lorsque l'indicateur quantitatif et l'axe prioritaire AT sont renseignés, la somme de la ventilation annuelle par sexe doit être égale au total annuel. Erreurs par axe prioritaire/objectif spécifique/code de l'indicateur avec: 6/1/AT3 . Échec des années: 2018
Avertissement	2.11	Dans le tableau 1, lorsque l'indicateur quantitatif et l'axe prioritaire AT sont renseignés, la somme de la ventilation annuelle par sexe doit être égale au total annuel. Erreurs par axe prioritaire/objectif spécifique/code de l'indicateur avec: 6/2/AT2 . Échec des années: 2017, 2018
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 6c, objectif spécifique: 6, indicateur: IR13, catégorie de région: M, année: 2016 (1 017 551,00 < 1 020 364,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 8a, objectif spécifique: 1, indicateur: IR15, catégorie de région: M, année: 2014 (7 915,00 < 17 326,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 8a, objectif spécifique: 1, indicateur: IR15, catégorie de région: M, année: 2015 (7 915,00 < 17 326,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: 2, indicateur: AT2, catégorie de région: , année: 2014 (0,00 < 30 063,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: 2, indicateur: AT2, catégorie de région: , année: 2015 (0,00 < 30 063,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: 2, indicateur: AT2, catégorie de région: , année: 2017 (2 693,00 < 30 063,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2, indicateur: IR2, catégorie de région: M, année: 2014 (1 023,00 > 950,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2, indicateur: IR2, catégorie de région: M, année: 2015 (1 081,00 > 950,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2, indicateur: IR2, catégorie de région: M, année: 2016 (1 006,00 > 950,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: 1, indicateur: AT3, catégorie de région: , année: 2018 (70,00 < 122,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 034,29 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO08, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 053,67 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 074,62 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 101,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: CO24, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 102,50 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO02, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 103,70 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 104,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO28, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 104,73 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 106,06 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 115,56 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO02, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 117,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4a, indicateur: CO30, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 121,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: CO24, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 252,73 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 268,33 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 28 631 031,75 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO06, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 280,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO02, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 327 910 700,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO06, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 424,24 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 488,35 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO05, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 537,50 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 56 339 000,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO06, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 579,49 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 590,13 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 6 964 980,95 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO06, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 74 410 887,30 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO06, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 950,36 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO08, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 100,54 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 8a, indicateur: AQIC9, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 108,75 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 6c, indicateur: CO09, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 111,82 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 111,98 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 184,69 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO34, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.162	La signature remonte à déjà plus de 2 ans. Données potentiellement manquantes ou retard dans la mise en œuvre. Veuillez corriger ou fournir une explication dans le RAMO (dès lors que l'élément 27 n'est pas renseigné ou est = à 0, la date à l'élément 13 doit être <= à la date butoir (31/12/année de référence) – 2 ans). Instrument financier: Fonds Aquitaine Co-Invest, produit: investissements en fonds propres ou quasi-fonds propres, élément 13: 23 avr. 2018, date butoir: 31 déc. 2016
Avertissement	2.162	La signature remonte à déjà plus de 2 ans. Données potentiellement manquantes ou retard dans la mise en œuvre. Veuillez corriger ou fournir une explication dans le RAMO (dès lors que l'élément 27 n'est pas renseigné ou est = à 0, la date à l'élément 13 doit être <= à la date butoir (31/12/année de référence) – 2 ans). Instrument financier: Fonds de Prêts d'honneur agricole, produit: Fonds de prêts d'honneur agricole, élément 13: 21 mars 2019, date butoir: 31 déc. 2016
Avertissement	2.162	La signature remonte à déjà plus de 2 ans. Données potentiellement manquantes ou retard dans la mise en œuvre. Veuillez corriger ou fournir une explication dans le RAMO (dès lors que l'élément 27 n'est pas renseigné ou est = à 0, la date à l'élément 13 doit être <= à la date butoir (31/12/année de référence) – 2 ans). Instrument financier: Fonds de prêts d'honneur création/reprise d'entreprise, produit: Prêts d'honneur création/reprise d'entreprise, élément 13: 21 mars 2019, date butoir: 31 déc. 2016
Avertissement	2.162	La signature remonte à déjà plus de 2 ans. Données potentiellement manquantes ou retard dans la mise en œuvre. Veuillez corriger ou fournir une explication dans le RAMO (dès lors que l'élément 27 n'est pas renseigné ou est = à 0, la date à l'élément 13 doit être <= à la date butoir (31/12/année de référence) – 2 ans). Instrument financier: Fonds de prêts d'honneur dédiés au développement d'entreprise, produit: Prêts d'honneur développement d'entreprise, élément 13: 21 mars 2019, date butoir: 31 déc. 2016